

2024-2025

Master 1 Pratiques de la Recherche Historique

Université d'Angers

L'HUMANISME A L'ÉPREUVE DES TURBULENCES

*Naissance d'un auteur pendant les guerres de
Religion : Pierre Ayrault (1536-1601)
jurisconsulte angevin*



Gaultier Léonard (1561-1635), *Portrait de Pierre Ayrault*, gravure au burin sur papier, 0,47 x 0,36 m, 1615, Musées d'Angers

ARDINAT MATTEO

Sous la direction de
Madame Marie Lezowski

Jury

Mme Marie Lezowski, maîtresse de conférences à l'Université d'Angers, Institut universitaire de France, laboratoire TEMOS CNRS

M. Jean Sénié, maître de conférences à l'Université de Tours et chercheur au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

Soutenu publiquement le 26/06/2025

Document confidentiel

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Engagement à signer et à joindre à tous les rapports, dossiers, mémoires ou thèse

Je, soussigné Matteo Ardinat

déclare être pleinement conscient que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiant le 11 / 06 / 2025

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout particulièrement à Madame Marie Lezowski, maîtresse de conférences à l'Université d'Angers, membre de l'Institut universitaire de France et du laboratoire TEMOS CNRS, pour son précieux soutien et son accompagnement tout au long de cette année.

Je tiens à la remercier, pour la possibilité qu'elle m'a offerte de m'initier à la recherche historique, sur le passionnant sujet de l'humanisme en Anjou.

Je suis reconnaissant envers Monsieur Jacques Maillard, professeur émérite d'histoire moderne à l'université d'Angers, avec qui j'ai pu échanger à propos de l'humaniste et jurisconsulte Pierre Ayraut, lors de mes visites aux Archives départementales d'Angers.

Mes remerciements s'adressent également à ma directrice de stage Madame Isabelle Bretthauer, conservatrice du patrimoine aux Archives nationales, et les membres du Département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, pour leurs encouragements dans mes recherches.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes amis, pour le soutien qu'ils m'ont accordé lors de mes travaux.

SOMMAIRE

Avertissement	1
Engagement de non plagiat	2
Remerciements	3
Sommaire.....	4
Introduction	5
1. L'humanisme à l'épreuve du temps des guerres de Religion.....	5
2. Constitution du corpus.....	8
3. Historiographie	13
4. Démarche du mémoire	22
Chapitre 1 : L'horizon d'un monde d'action : le réseau de Pierre Ayrault	24
Chapitre 2 : L'écriture comme action politique : entre rhétorique et pouvoir..	71
Conclusion.....	98
Annexes	101
Sources.....	131
Bibliographie	137
Table des illustrations.....	147
Table des tableaux.....	148
Index	149
Table des matières	151

INTRODUCTION

« Las ! Madame en ce temps que le cruel orage
 Menace les François d'un si piteux naufrage
 Que la gresle & la pluye, & la fureur des cieux
 Ont irrité la mer des gens seditieux,
 Et que l'astre jumeau ne daigne plus reluire.
 Prenez le gouvernail de ce pauvre navire,
 Et malgré la tempête, & le cruel effort
 De la mer, & des gens, conduisez le à bon port.
 La France à jointe mains vous en prie & revoie.
 Las ! Qui sera bien tost & proie & moquerie
 Des Princes estrangers, s'il ne vous plaist en bref
 Par vostre autorité apaiser ce meschef¹ »

1. L'HUMANISME A L'EPREUVE DU TEMPS DES GUERRES DE RELIGION

Dans le *Discours des misères de ce temps*, publié en 1562, Pierre de Ronsard (1524-1585) livre une vision tragique d'une France dévastée par les guerres civiles, évoquant un royaume en perdition que seule l'autorité éclairée de Catherine de Médicis et ses fils pourrait conduire à la paix. Les vers de Ronsard témoignent d'un humanisme confronté aux bouleversements du XVI^e siècle, contraint de se redéfinir pour répondre à la crise. Loin d'être considéré comme un repli, l'idéal humaniste se mue en une parole engagée. La tension, inhérente à l'humanisme, entre le repli des lettres dans un monde port sûr et la nécessité d'agir par les lettres dans un monde en proie à la tempête, constitue le point de départ de notre réflexion.

La perspective adoptée pour cette recherche est politique et sociale. Elle s'interroge sur les responsabilités de l'engagement au temps des guerres de Religion, en portant la recherche sur les écrits d'un juriste humaniste en Anjou. Elle étudie la manière dont la pratique de la rhétorique humaniste angevine évolue et se transforme sous l'effet des « malheurs du temps »², à savoir des guerres de Religion, guerres civiles et confessionnelles.

¹ RONSARD Pierre de, *Discours des misères de ce temps*, Paris, Gabriel Buon, 1562.

² JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA NIcolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 11.

Au milieu du XVI^e siècle, Angers, ville universitaire et foyer intellectuel d'importance non négligeable dans le royaume, abrite une population lettrée et cultivée, formant un lectorat éclairé³. Ce contexte à la fois urbain et universitaire offre un cadre privilégié pour étudier la tension entre les traditions humanistes héritées de la première Renaissance et les réalités troublées des guerres de Religion, pendant lesquelles l'effervescence intellectuelle et la transmission des idées humanistes sont mises à mal par les déferlements de violences. Il est pertinent d'interroger l'évolution de l'humanisme, fondé sur la parole et la raison, en analysant l'écriture, la publication et la rhétorique comme des outils essentiels d'action politique, mobilisant l'art oratoire au service de la morale et de la justice. La Renaissance humaniste, initiée par Pétrarque au XIV^e siècle, porte à son sommet « l'art de persuader⁴ ». Les avocats formés aux modèles de la rhétorique humaniste, deviennent ainsi des orateurs capables de convaincre et d'instruire, en latin, mais aussi dans les langues vernaculaires⁵. La circulation des modèles d'écriture et des écrits nourrie par l'échange épistolaire, donne naissance à une communauté intellectuelle qui dépasse les frontières politiques, « unie par les lettres dans une même quête de sens », que l'on désigne par l'expression *Respublica litteraria*⁶. L'humanisme du XVI^e siècle se révèle comme un mouvement dynamique, en constante adaptation aux crises politiques⁷.

Toutefois, la capacité des lettres à réunir des tendances politiques dans une *Respublica litteraria* achoppe à l'intolérance. En Anjou, l'implantation progressive du protestantisme dès les années 1545-1550 exacerbe les tensions religieuses, culminant avec les guerres de Religion⁸. Marquée par la violence et les divisions politiques, Angers, place forte aux marches du royaume, devient alors le théâtre

³ *Ibid*, p. 25.

⁴ BROWN Peter, et al., *Pouvoir et persuasion dans l'antiquité tardive*, Paris, Seuil, 2003, p. 16.

⁵ FUMAROLI Marc, *La République des Lettres*, Gallimard, 2015, p. 24.

⁶ *Ibid*, p. 36.

⁷ DESAN Philippe, *La Modernité de Montaigne*, Paris, Odile Jacob, 2022, p. 17.

⁸ MOURIN Ernest, *La Réforme et la Ligue en Anjou, op. cit.*, p. 23.

des guerres civiles, passant successivement sous le contrôle des huguenots et des partisans du roi, tout en luttant contre les catholiques ligueurs⁹. L'édit de Nantes de 1598 instaure une paix relative. Entre les années 1560 et 1590, les idéaux humanistes sont confrontés à un déferlement de violences qui prend parfois une dimension eschatologique¹⁰.

La tension entre humanisme et violence qui caractérise l'humanisme tardif, parfois appelé « automne de la Renaissance », a surtout été étudiée autour de la figure de Montaigne, par l'histoire et la littérature. Michel Eyquem, seigneur de Montaigne (1533-1592) incarne un humaniste réflexif, mêlant vie politique et introspection littéraire. Vivant au cœur des conflits armés, à la mort de son père en 1568, ce dernier abandonne ses charges juridiques pour se consacrer à l'œuvre de sa vie, ses *Essais*. Cette pratique de l'*otium*, tourné vers la rédaction et l'édition lui permet de se replier sur sa vie privée, développant « la peinture de lui-même, non une œuvre biographique mais une introspection singulière et idiosyncrasique », qui dans laquelle la rédaction d'expériences personnelles, donne à interpréter les conflits de ce second XVI^e siècle¹¹. Si Montaigne est l'homme de lettres le plus connu au temps des guerres de Religion, juriste et homme politique, il n'est qu'un des nombreux humanistes qui agissent et écrivent pendant les troubles confessionnels dans les villes du royaume de France, à l'image de Pierre Ayraut.

Né en 1536 et mort en 1601 à Angers, ce jurisconsulte et humaniste mène une carrière de juriste au service du roi de France. Après des études de droit à Toulouse et à Bourges, Ayraut est avocat au Parlement de Paris, avant de regagner Angers en 1568 pour y officier comme lieutenant criminel.

⁹ *Ibid*, p. 28-32.

¹⁰ CROUZET Denis, et al., « Dieu en guerre au temps des guerres de religion : catholiques et protestants », *Guerre et Religion*, Paris, Hermann, 2016, p. 287-301.

¹¹ DESAN Philippe, *La Modernité de Montaigne*, *op. cit.*, p. 185-217.

Sa carrière culmine en 1589, sous le règne d'Henri III, lorsqu'il est nommé lieutenant général par intérim au présidial d'Angers¹². Pierre Ayrault est l'auteur de 20 traités juridiques et discours, témoignant de son engagement intellectuel dans une période de crises.

Par l'utilisation de procédés discursifs et rhétoriques, l'analyse des imprimés de Pierre Ayrault permet d'étudier comment ses écrits assurent son appartenance à un réseau humaniste et le distinguent, affirmant une « quête de modernité¹³ ».

Cette approche permet d'étudier la manière dont Pierre Ayrault construit et affirme son autorité en tant qu'intellectuel et auteur en portant notre regard sur les choix qu'il adopte dans la rédaction et la publication de ses écrits. Elle nous conduit également à interroger un processus de « politisation du discours » dans ses écrits, où s'expriment ses « réflexions morales et juridiques » révélatrices de ses préoccupations personnelles, autant que des tensions de son époque¹⁴. Dans cette perspective, il convient d'analyser les écrits d'Ayrault dans un horizon d'action, devenant des prises de parole engagées, des écrits d'actualité porteurs de « vérités subreptices », profondément ancrées dans les troubles qui marquent la fin de la Renaissance¹⁵.

2. CONSTITUTION DU CORPUS

Les sources mobilisées pour cette recherche comprennent 31 ouvrages imprimés, publiés entre 1563 et 1683. Ce corpus se compose de 22 traités, quatre recueils de plaidoyers, deux discours, deux traductions et un recueil de lettres. Parmi eux, 25 ont été publiés du vivant de Pierre Ayrault, et à son initiative, à partir de 1563, offrant

¹² MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, Angers, Victor Pavie, 1845.

¹³ En étudiant la figure de Montaigne, Philippe Desan interroge cette « quête de modernité » comme un paradoxe. Montaigne comme un être social, profondément ancré dans son époque et ses institutions, se distingue par ce genre littéraire que sont les *Essais*. Un parallèle que l'on peut appliquer à Pierre Ayrault qui en tant qu'être sociale et politique, reflète une nécessité d'appartenir à un réseau social, à s'engager mais aussi se démarquer pour afficher une certaine singularité. Une forme de contradiction permettant de définir une « quête de modernité » chez notre humaniste.

¹⁴ HOULLEMARE Marie, *Politique de la parole*, Genève, Librairie Droz, 2011, p. 275.

¹⁵ DESAN Philippe, *La Modernité de Montaigne*, op. cit., p. 33.

ainsi un éclairage précieux sur son engagement politique et intellectuel face aux troubles de son époque.

Au cours de sa période la plus active, entre les années 1560 et 1590, nous observons une évolution de la langue employée dans ses écrits. Pierre Ayrault a publié dix ouvrages en latin et dix-huit en français. La prédominance de la langue française dans ce corpus, face aux ouvrages latins, pourrait ainsi traduire une évolution de l'humanisme, passant d'un lectorat érudit et cultivé familier des pratiques latines, à un public non latiniste, permettant ainsi de toucher une audience plus large. Le latin est pour nous un obstacle ; nous devons ainsi faire porter la recherche sur les publications en français.

En tant qu'éditeur d'écrits composés par d'autres, Pierre Ayrault publie trois ouvrages, deux en latin et un en français. Il publie en 1563, en latin, les *Déclamations* de Quintilien, figure majeure de la rhétorique antique¹⁶. Par cette reprise, il s'inscrit dans le genre de la déclamation antique, un exercice clé de l'éloquence, symbole d'une maîtrise de l'art oratoire. Dans l'Antiquité, « la déclamation est un exercice scolaire où les orateurs s'exercent à défendre des thèses opposées sur des sujets complexes¹⁷ ». Toutefois, au début du XVI^e siècle, elle semble évoluer vers des thématiques plus sérieuses ou polémiques, soulevant ainsi les enjeux profonds du siècle, qu'ils soient politiques, en interrogeant le pouvoir royal et celui des institutions locales, ou religieux à travers les conflits qui agitent et déstabilisent le royaume. En latin, Pierre Ayrault édite également en 1578 l'ouvrage *Turnella ad Christop. Thuanum, Curia Paris: praesidem maximum*¹⁸, écrit par Jacques Bouju (1515-1577), magistrat, humaniste et poète.

¹⁶ QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.), *M. F. Quintiliani Declamationes C.XXXVII. quæ ex CCC.LXXXVIII. supersunt, diuque latuere, nunc demùm P. Ærodii Andegavi, in suprema curia patroni, studio & diligentia castigatae, scholiis illustratae, ac in lucem postliminio revocatae: ad v. c. Christophorum Thuanum equitem, summi senatus ampliissime ordinis Lutetiæ principem, ar regis Caroli IX. patritium. Accessit locuples rerum & verborum in hisce declamationibus memorabilium index*, Paris, Pierre Ayrault, 1563.

¹⁷ PERONA Blandine, « La déclamation au début de l'époque moderne : une institution oratoire », *Exercices de rhétorique*, n° 22, avril 2024. journals.openedition.org.

¹⁸ BOJU Jacques, AYRAULT Pierre (éd.), *Turnella, ad Christop. Thuanum, Curiae Paris : praesidem maximum*, Angers, R. Trimallaeum, 1578.

Enfin, Pierre Ayrault édite en français en 1567 la *Paraphrase du droit du retrait lignager* de François Grimaudet (1520-1580), jurisconsulte et conseiller au présidial d'Angers. Héritée de l'Antiquité et revitalisée à la Renaissance, « la paraphrase juridique ne se limite pas à reproduire un texte, elle l'éclaire, l'interprète et l'adapte à son époque et à son public¹⁹ », conformément aux règles de l'art rhétorique. En reformulant le droit, la paraphrase facilite sa compréhension et son application, rendant cet ouvrage plus accessible. Ce traité juridique centré sur la préservation du patrimoine familial en faveur des descendants directs, est précédé d'une préface d'Ayrault, qui souligne son rôle dans les travaux d'autres jurisconsultes.

En parallèle de ces éditions, Pierre Ayrault est également l'auteur de six traités juridiques en latin²⁰ et de cinq en français²¹, qui donnent à interpréter sa conception du droit français.

L'étude de certains traités politiques, tels que *la Considération sur les troubles, et le juste moyen de les appaiser, aux villes de Paris, Rouen, Toulouse, Orléans, Lyon et les autres* publié en 1591, permet d'analyser comment Ayrault utilise la recherche de la paix pour peser

¹⁹ DESRAMEAUX Alexandre, « La paraphrase au XVI^e siècle : palimpseste ou palingénésie du sens "originel" ? », *Revue d'Histoire des Facultés de Droit et de la Science Juridique*, n°31, 2011, p. 55-80.

²⁰ AYRAULT Pierre, *Decretorum, rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate iudicatarum, libri duo [...], ad V. C. Christophorum Thuanum, equitem, in summo amplissimoque Lutetiae senatu praetorem maximum, consilioque sacri consiliarium*, Paris, Apud Martinum Juvenem, 1567.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum iudicatarum*, Paris, M.Juvenem, 1573.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii epistola apologetica, adversus Goretum libellorum magistrum*, Angers, René Piquenot, 1577.

AYRAULT Pierre, *Decreta, Rerumve Apud Diversos Populos Ab Omni Antiquitate Iudicatarum*, Francfort, Feyerabend, 1580.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Rerum ab omni antiquitate iudicatarum pandectae*, Paris, M.Sonnius, 1588. BOUJU Jacques, AYRAULT Pierre (éd.), *Turnella, ad Christop. Thuanum, Curiae Paris : praesidem maximum*, Angers, R. Trimallaeum, 1578.

²¹ AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et si on peut condamner ou abfoultre fans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

AYRAULT Pierre, *Conclusion de l'ordre, formalité et instruction judiciaire, de P. Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, à René Ayrault son fils. Qu'il ne luy est pas licite de faire voeu, sans le vouloir & consentement de ses pere & mere, [s.l.]*, 1588.

AYRAULT Pierre, *Des Procez faicts au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bestes brutes, choses inanimées et aux contumax. Livre IIII de « l'Ordre, formalité et instruction judiciaire »*, Paris, Anthoine Hernault, 1591.

AYRAULT Pierre, *Considération sur les troubles, et le juste moyen de les appaiser, aux villes de Paris, Rouen, Tholoze, Orléans, Lyon et autres, [s.l.]*, 1591.

AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et si on peut condamner ou absoudre sans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, 2^e édition, Paris, Laurent Sonnus, 1598.

et amener ses lecteurs à réfléchir sur les réalités et décisions politiques de cette fin de siècle.

Dans les années 1570, Pierre Ayrault fait également publier de son vivant un recueil de plaidoyers²², réédité trois fois à titre posthume entre 1613 et 1615²³. Ce recueil reflète l'usage stratégique de l'écriture permettant d'affirmer son autorité et de s'inscrire dans la postérité : « très précis, ces instruments constituent des témoignages directs sur l'activité parlementaire²⁴ ».

À partir de la fin des années 1580, Pierre Ayrault fait porter une partie importante de ses réflexions et publications sur la question de l'autorité paternelle, en lien avec ses conflits de famille, qui l'opposent à son fils aîné René. Ayrault aborde ce thème dans *Conclusion de l'ordre, formalité et instruction judiciaire*, rédigé en français et adressé à son fils René Ayrault²⁵. Cette réflexion est approfondie au début des années 1590 dans son ouvrage le plus célèbre, *Traité de la puissance paternelle*²⁶, également destiné à son fils aîné²⁷. Ce traité connaît trois rééditions en français²⁸, deux en latin²⁹, ainsi que deux traductions, en anglais et en allemand³⁰.

²² AYRAULT Pierre, *Extraict d'aucuns pledoyers et arrests faicts et donnez en la Cour de Parlement de Paris, avec les raisons et moyens des advocats, ensemble un discours avec une harengue à Monseigneur le duc d'Anjou*, Paris, Martin le Jeune, 1571.

²³ AYRAULT Pierre, *Les Plaidoyers de feu monsieur Ayrault*, 2^e édition, Paris, Pierre Rigaud, 1613.
AYRAULT Pierre, *Les Plaidoyers faits en la Cour de Parlement par Monsieur Ayrault*, Rouen, J.Besongne, 1614.

AYRAULT Pierre, *Plaidoyers et arrests, opuscules, et divers traictez de maistre Pierre Ayrault*, Paris, Laurent Sonnus, 1615.

²⁴ HOULLEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 350.

²⁵ AYRAULT Pierre, *Conclusion de l'ordre, formalité et instruction judiciaire*, de P. Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, à René Ayrault son fils. Qu'il ne luy est pas licite de faire voeu, sans le vouloir & consentement de ses pere & mere, [s.l.], 1588.

²⁶ AYRAULT Pierre, *De la puissance paternelle. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siège présidial d'Angers*, Tours, Claude de Monstroel, Jean Richer, 1590.

²⁷ René Ayrault (1567-1644), Annexe 1.

²⁸ AYRAULT Pierre, *De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, vollen les enfans à leurs peres & meres. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siege presidial d'Angers*, 2^e édition, Tours, Jamet Mettayer, 1593.

AYRAULT Pierre, *De la puissance paternelle, contre l'invention de ceux qui, sous le titre de jésuites, retiroient les enfans de l'obéissance de leurs pères et mères et ruinoient leurs famille*, Paris, Jamet Mettayer, 1595.

AYRAULT Pierre, *Opuscules et divers traictez de la puissance paternelle*, Paris, Jeremie Perier, 1598.

²⁹ AYRAULT Pierre, *P. Aerodii, quaesitoris Andegavi, De patrio jure, ad filium pseudojesuitam*, Paris, J.Perier, 1594.

AYRAULT Pierre, *P. Aerodii,... de Patrio jure, ad filium pseudojesuitam*, [s.l.], J.Ribbium, 1671.

³⁰ BUDDEN John, AYRAULT Pierre, *A discourse for parents honour, and authoritie, written to reclaim a counterfeit Jesuite*, Londres, Harper, 1614.

AYRAULT Pierre, WEISE Friedrich (trad.), *Petri Aerodii hochberühmten JCti Send-Schreiben und Unterricht von Vater-rechte: an seinen Sohn, welchen die Jesuiten heimlich beschwazet, zu ihnen ins kloster gezogen und dem vater wieder seinen willen, ungeachtet der billigen einwendungen, vorenthalten*, [s.l.], 1683.

Ces textes interrogent la manière dont Pierre Ayrault articule autorité paternelle et institutionnelle, en réaffirmant un ordre fondé sur les modèles antiques et bibliques. À l'image de Dieu, père tout-puissant, et du roi garant de la stabilité du royaume, le *pater familias* incarne l'autorité, guidant les siens avec droiture³¹.

Pierre Ayrault est également l'auteur de deux discours prononcés en 1570 à l'occasion de la venue du duc d'Anjou, futur Henri III à Angers. Publiés en format in-quarto, l'un de 38 pages, l'autre de 8 pages, ces textes oratoires nous permettent d'appréhender, à travers le talent oratoire et rhétorique de Pierre Ayrault, les circonstances politiques et religieuses angevines de cette période troublée³².

La critique attribue communément deux ouvrages anonymes à Pierre Ayrault, ce qui soulève la question de leur attribution³³. La première attribution de ces écrits à Ayrault se trouve dans la biographie latine rédigée en 1675 par son petit-fils Gilles Ménage³⁴. Malgré l'écart entre l'époque d'Ayrault et la première attestation, Ménage livre des affirmations crédibles sur son grand-père et a accès à des papiers de famille aujourd'hui perdus, notamment des lettres. Ce témoignage posthume, traduit en 1845 par André Blordier-Langlois³⁵, constitue une source précieuse, à la fois sur la figure de Pierre Ayrault et sur la réception de ses œuvres. Parmi les écrits attribués à Pierre Ayrault par Ménage, figure *La Déploration de la mort du roy Henri III* publié en 1589. Imprimé in-octavo d'environ 140

³¹ POUMARÈDE Jacques, « La monarchie paternelle dans l'Ancien droit », *Itinéraire(s) d'un historien du Droit*, Aix-en-Provence, Presses universitaires du Midi, 2011, p. 227-239.

³² AYRAULT Pierre, *Discours de M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, à Monseigneur le duc d'Anjou [...], sur l'occasion, que le voulant recommander pour ses victoires & restauration de son Université d'Angers, les panégyrycz anciens de Pacatus & d'Eumenius jadis faicts à la louange des empereurs Constantius et Théodose luy ont esté adressez et dédiez de nouveau*, Angers, René Piquenot, 1570.

AYRAULT Pierre, *Harengue faicte à Monseigneur le duc d'Anjou, de Bourbonnois, & Auvergne... à la première arrivée dudit seigneur en sa ville d'Anger, depuis son appanaige : qui fut le septiesme de janvier 1570. Par Monsieur Ayrault, son lieutenant criminel & maistre des requestes de son hostel*, Angers, René Piquenot, 1570.

³³ ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, Paris, Abbaye Saint-Victor, 1589.

ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, Rouen, Pierre Le Chandelier, 1590.

³⁴ MÉNAGE Gilles, *Vitae Petri Aerodii, quaesitoris andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii andegavensis, scriptore Aegidio Menagio*, Paris, Christophorum Journel, 1675.

³⁵ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, Angers, Victor Pavie, 1845.

pages, cet ouvrage permet d'interroger l'engagement d'Ayrault, ainsi que les raisons de son anonymat.

Bien que le travail engagé pendant cette année ne se soit pas appuyé sur des sources manuscrites, l'enquête a pris en considération des lettres adressées à Pierre Ayrault³⁶. L'objectif de ma recherche sera d'identifier cette correspondance passive, les sujets abordés et la nature de son réseau structuré autour d'érudits et de juristes influents ; d'étudier les préfaces et les dédicaces, afin de mettre en lumière son autorité intellectuelle et son influence dans les débats de son époque. Parmi ces échanges, l'on peut étudier, dans le onzième livre des *Oeuvres d'Estienne Pasquier* les lettres qu'Étienne Pasquier (1529-1615) adresse à Pierre Ayrault³⁷. Cet échange nous permet d'interpréter la relation entre ces deux juristes et humanistes du XVI^e siècle, tout en offrant un regard sur la perception de l'époque et les considérations qu'en tirent les individus. L'analyse des lettres peut nous conduire à une étude prosopographique pour brosser un portrait collectif des personnalités associées à Pierre Ayrault. Le but est de connaître la position des correspondants dans les conflits, s'ils débattent ou s'ils communient dans l'obéissance au roi et font figure d'autorité dans les belles lettres de la Renaissance de ce second XVI^e siècle.

3. HISTORIOGRAPHIE

Pour étudier l'humanisme confronté aux turbulences du XVI^e siècle à travers les écrits de Pierre Ayrault, nous pouvons tout d'abord nous tourner vers l'approche de Peter Burke, qui analyse la réception de l'humanisme à travers ses pratiques sociales et culturelles en Europe occidentale³⁸. Il analyse notamment la transmission des idéaux antiques à travers divers mécanismes, comme la constitution de

³⁶ Une correspondance que l'on retrouve dans la biographie de Gilles Ménage et dans les éditions critiques d'autres humanistes.

³⁷ PASQUIER Etienne, *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, tome 2, Amsterdam, 1723.

³⁸ BURKE Peter, *La Renaissance européenne*, Paris, Seuil, 2000.

canaux artistiques et littéraires, favorisant ainsi l'émergence de lieux propices à cette réception, tels que les cours princières, les juridictions ou encore les universités. Burke souligne que ces réseaux ne reposent pas uniquement sur des rencontres physiques, mais la correspondance, les ouvrages imprimés et les publications permettent également aux idées humanistes de franchir les frontières géographiques. Adopter le point de vue du récepteur, c'est donc interroger l'articulation entre courant intellectuel d'envergure internationale et les réalités politiques et culturelles locales. À cet égard, Angers peut être analysée comme un lieu de « réception des idées de la Renaissance ».

Il convient de revenir aux fondements intellectuels de l'humanisme, en particulier à sa dimension philologique. Cette discipline, centrée sur l'étude des textes antiques et des langues anciennes, révèle les ambitions culturelles et spirituelles des humanistes, comme le souligne Arlette Jouanna dans une lecture nuancée du XVI^e siècle³⁹. En mettant en lumière les tensions entre pouvoir monarchique, divisions confessionnelles et aspirations à la paix, elle éclaire le rôle d'humanistes comme Pierre Ayraut, juriste et humaniste angevin, qui ont tenté de concilier engagement en faveur de la raison, fidélité à la monarchie et adaptation aux bouleversements de leur temps.

L'histoire locale, d'Angers et de l'Anjou, est nécessaire pour comprendre les enjeux sociaux et politiques des écrits de Pierre Ayraut. Parmi les références mobilisées pour ce mémoire figure la monographie d'Ernest Mourin⁴⁰. Fondée sur des sources locales, comme les registres municipaux d'Angers ou le *Journal* manuscrit de Louvet, elle offre une riche synthèse du contexte angevin du XVI^e siècle. Cet ouvrage analyse à la fois les conflits religieux entre Réforme et Ligue, et les dynamiques politiques ayant marqué la ville d'Angers, en décrivant les tensions religieuses, les structures sociales, les

³⁹ JOUANNA Arlette, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

⁴⁰ MOURIN Ernest, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, Paris-Angers, Durand et Cosnier, 1856.

institutions politiques comme le présidial, dans lequel Pierre Ayrault évolue. Mourin replace ses écrits dans un contexte géopolitique et religieux troublé.

Au-delà du cadre politique et religieux, la ville d'Angers se distingue également par une effervescence culturelle majeur, qui anime la production littéraire dès la fin du XV^e siècle : l'arrivée de l'imprimé. Cette dimension est étudiée par François Lebrun, qui présente Angers au XVI^e siècle comme un « foyer d'humanisme »⁴¹. Il souligne en effet le rôle des ateliers d'impression, dont celui de la famille Picquenot, chez qui Pierre Ayrault fait imprimer trois ouvrages. Il insiste également sur l'importance de la faculté de droit d'Angers, la plus ancienne et la plus influente. La ville accueille diverses formes d'humanisme, y compris les idées luthériennes, témoignant d'un pluralisme intellectuel. Enfin, en décrivant l'ancrage familial et politique des Ayrault, Lebrun montre comment Pierre Ayrault incarne l'oligarchie urbaine, engagée dans une société de robe qui conçoit le droit comme garant de l'ordre social¹. Ces éléments donnent des repères sur la position de Pierre Ayrault à Angers, son capital social initial et ses marges d'action. Le tableau général et rapide brossé par François Lebrun sera à discuter et à nuancer par l'étude de ses écrits.

Au-delà du contexte angevin, il est également pertinent de s'appuyer sur l'historiographie dédiée à l'humanisme confronté aux épreuves du second XVI^e siècle, notamment à travers les travaux de Denis Crouzet, qui propose une lecture du contexte de cette époque ainsi qu'une réflexion sur la notion même d'humanisme⁴². Denis Crouzet nous offre également une analyse pertinente sur la manière dont ce mouvement s'adapte aux bouleversements européens, principalement causés par les conflits confessionnels. Il étudie en effet la façon dont l'humanisme est confronté à une sacralisation croissante de la violence et principalement de la violence religieuse perçue comme

⁴¹ LEBRUN François, *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975, p.48.

⁴² CROUZET Denis, et al., *L'Humanisme à l'épreuve de l'Europe : XVI^e-XVI^e siècle : histoire d'une transmutation culturelle*, Seyssel, Champ Vallon, 2019.

une nécessité divine. Ainsi, cette violence devient une « guerre des hommes au service de Dieu », tant du côté catholique que protestant. La lecture théologique de cette violence sous le regard divin entre en contradiction avec les principes de paix et de modération défendus par les humanistes de la Renaissance, comme Pierre Ayrault.

L'étude des violences religieuses s'inscrit donc pleinement dans mon champ d'analyse, permettant d'interroger la capacité de l'humanisme à survivre et à s'adapter dans un contexte où la guerre est sacralisée, voire perçue comme ayant une origine divine. La pratique des lettres est-elle vouée à s'organiser et se réinventer si la guerre devient une mission divine ? Les écrits, deviennent-ils des instruments d'endoctrinement et de légitimation de la violence ? L'analyse des écrits de Pierre Ayrault permet d'envisager une autre voie que la promotion de la violence à outrance : la pratique humaniste du droit et des lettres témoigne en effet chez Ayrault d'un positionnement de modération, qui vise des buts ciblés, eux aussi tempérés par un réalisme pragmatique, à comprendre par l'étude ciblée de certains écrits.

La confrontation entre humanisme et violence sacralisée caractéristique des conflits religieux du second XVI^e siècle, se manifeste également dans la sphère juridique, où la rhétorique joue un rôle majeur. Elle invite à interroger la figure des juristes humanistes, notamment celle de Pierre Ayrault, dans ses fonctions professionnelles, politiques et sociales. Dans cette période de turbulences, la parole juridique ne se limite pas à un exercice technique ou savant : elle devient un véritable levier d'action politique. Les mots sont pour des orateurs comme Pierre Ayrault les vecteurs d'un ordre fondé sur la raison, la justice et la paix, permettant de véhiculer des opinions et des réflexions personnelles. L'article introduit des valeurs à portée générale, pour le bien de la paix, dont le positionnement personnel est une clé de lecture majeure dans l'étude des écrits, qui passe par le croisement entre lecture politique et étude formelle des procédés rhétoriques.

L'usage stratégique de la parole par Pierre Ayrault, orale ou mise par écrit, a principalement été étudié par l'historienne Marie Houllemare, dans l'ouvrage issu de sa thèse, consacré à la rhétorique des juristes du Parlement de Paris⁴³. Ce livre de référence, qui est le plus important à ce jour pour l'étude des écrits de Pierre Ayrault parmi d'autres juristes permet de situer l'humanisme dans la pratique de la rhétorique au sein d'un cadre institutionnel : celui du Parlement de Paris. La réflexion de Marie Houllemare, nous conduit à nous intéresser aux pratiques discursives qui ont façonné la pensée humaniste du XVI^e siècle, en particulier à travers les écrits et plaidoyers d'avocats au sein du Parlement⁴⁴. En s'emparant de la parole judiciaire, souvent critique à l'égard du pouvoir monarchique, les avocats cherchent à peser sur les décisions du roi et participent à une forme de dialogue avec le pouvoir. Cette conception de la parole comme moyen d'action politique éclaire la composition et la publication des ouvrages d'Ayrault. Juriste et avocat, exerçant dans un présidial de province mais inséré dans les réseaux intellectuels et judiciaires entre Angers et la cour, il incarne l'humaniste de robe qui mobilise les procédés rhétoriques propres à un humanisme juridique pour s'adresser à ses pairs, mais aussi aux figures d'autorité à la fois laïques et ecclésiastiques, dans une tentative d'orienter le pouvoir selon les principes de modération, de justice et de paix.

Les écrits deviennent alors des lieux privilégiés d'expression d'une pensée politique nourrie des idéaux de la Renaissance. Chez Ayrault, comme chez d'autres juristes contemporains, l'écriture n'est pas seulement un témoignage de savoir, mais une pratique politique active, visant à rétablir la paix civile par le droit et la raison.

Cette dynamique d'un humanisme engagé dans les débats politiques et institutionnels ouvre la voie à une autre branche féconde de ce courant : l'humanisme juridique.

⁴³ HOULLEMARE Marie, *Politiques de la parole*, Genève, Librairie Droz, 2011.

⁴⁴ HOULLEMARE Marie, « Les plaidoyers de Pierre Ayrault dans les années 1560, des registres du parlement à son recueil imprimé », *Histoire et archives, Le parlement en sa cour, études en l'honneur du professeur Jean Hilaire*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 287-300.

En France, il se manifeste notamment à travers le *mos gallicus jura docendi*, qui signifie « méthode française d'enseignement des droits »⁴⁵. Cette approche privilégie plusieurs lectures, tant historique et philologique que morale des textes juridiques. Porté par des figures issues de la magistrature ou de l'université, cet humanisme du droit mobilise une rhétorique non seulement comme art de persuader, mais aussi comme instrument d'action.

Cette question de l'humanisme juridique a été largement abordée dans l'historiographie anglaise, allemande et italienne. Des travaux ont contribué à cet intérêt, dont l'ouvrage de Cristina Quarta, *Ayrault e Bodin : diritto, famiglia e formazione morale nel XVIe secolo*, publié en 2004, qui met en perspective les œuvres juridiques de Jean Bodin, figure majeure de l'humanisme politique, et celles, moins connues, de Pierre Ayrault⁴⁶.

Dans cette perspective, il apparaît pertinent de croiser les approches de l'histoire politique et de l'analyse littéraire, afin de mieux appréhender le travail d'écriture et de publication accompli par Pierre Ayrault. Ce mémoire s'inscrit en particulier dans le sillage des travaux de Philippe Desan. Sa trilogie consacrée à Michel de Montaigne contemporain d'Ayrault, permet d'établir un parallèle intéressant entre leurs parcours respectifs et la manière dont un homme de justice du XVI^e siècle, navigue entre les sphères juridiques, politiques et littéraires⁴⁷. Philippe Desan explore les stratégies rhétoriques employées par Montaigne, ainsi que son usage de l'écriture et de la publication pour influencer la société de son temps. Ce rapprochement invite à lire les écrits de Pierre Ayrault à travers le prisme des idées humanistes de paix et de modération, tout en comparant deux figures qui, bien que toutes deux engagées dans la vie publique, l'une à

⁴⁵ PRÉVOST Xavier, « Mos Gallicus Jura Docendi La Réforme Humaniste de La Formation Des Juristes », *Revue Historique de Droit Français et Étranger* (1922-), volume 89, n°4, 2011, p. 491-513.

⁴⁶ QUARTA Cristina, *Ayrault e Bodin : diritto, famiglia e formazione morale nel XVI^e secolo*, Manduria, Piero Lacaita, 2004.

⁴⁷ DESAN Philippe, *Montaigne. Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014.

DESAN Philippe, *Montaigne. Penser le social*, Paris, Odile Jacob, 2018.

DESAN Philippe, *La Modernité de Montaigne*, Paris, Odile Jacob, 2022.

Bordeaux, l'autre à Angers, adoptent des postures fort différentes. L'étude de Philippe Desan incite donc à réfléchir sur la manière dont les écrits de Pierre Ayrault peuvent être interprétés, voire confrontés à ceux de Montaigne, dont l'approche est plus attentiste et sceptique. Cela conduit à examiner son écriture dans un contexte social, susceptible d'influencer ses choix, à la fois comme auteur et comme éditeur. De ce fait, son entourage, sa famille, ses connaissances, les membres du Parlement et de la municipalité d'Angers, les partis religieux entre catholiques et protestants, jusqu'au roi lui-même, représentent un horizon de réception.

Dans cette continuité, les écrits de Pierre Ayrault doivent être envisagés comme inscrits au cœur d'un tissu social et institutionnel complexe, où la rhétorique s'affirme comme le fondement essentiel d'une autorité sociale⁴⁸. Selon Marc Fumaroli, la rhétorique se trouve au centre de la formation des élites, leur permettant de s'imposer dans les cercles dominants de la société, en particulier dans les instances judiciaires. L'éloquence constitue un outil stratégique d'expression, de légitimation et d'intervention dans les débats de l'époque, éclairant les divers procédés discursifs employés par Pierre Ayrault dans ses publications. La réflexion de Marc Fumaroli suggère ainsi le modèle de l'avocat devenu homme de lettres, qui, grâce à son érudition et à son éloquence, parvient à s'élever socialement malgré une origine parfois modeste. À ce titre, Pierre Ayrault peut être étudié comme un exemple d'homme ayant su se bâtir une noblesse de robe, une « gloire d'érudit»⁴⁹. Fumaroli évoque également une « *eloquentia françoise* », une forme d'expression typiquement française, marquée par une rhétorique soignée et une aisance verbale qui sert autant l'élite du savoir que celle du pouvoir. Cette éloquence est inséparable d'une réflexion philosophique, sur l'art de bien parler, dont le but ultime est

⁴⁸ FUMAROLI Marc, *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 2008.

⁴⁹ *Ibid*, p. 586.

de transmettre à la société « un mythe central, à la fois civilisateur et régénératrice : celui de l'*eloquentia* »⁵⁰.

Les écrits de Pierre Ayrault doivent être abordés comme des productions discursives à la fois littéraires, juridiques et politiques, élaborées dans un contexte de fortes tensions religieuses et sociales, visant à persuader et toucher son auditoire. Pour comprendre la portée de son écriture, il est alors essentiel de s'appuyer sur les travaux issus de l'histoire littéraire et rhétorique, en particulier ceux d'Áron Kibédi Varga, historien de la littérature et poète, qui conçoit la rhétorique comme : « l'art de bien dire, l'art de persuader, l'art moral »⁵¹, un art visant à persuader et à produire du sens. Kibédi Varga affirme aussi que la rhétorique est bien plus qu'une simple « science de la prose »⁵², elle constitue une science de la littérature, impliquant l'existence d'un message adressé à un destinataire, un message dont la visée est fondamentalement morale. Cette approche permet d'examiner les écrits d'Ayrault à travers le prisme de la rhétorique .

Par ailleurs, les travaux de l'historienne Judith Lyon-Caen et de Dinah Ribard, directrice d'études à l'EHESS⁵³, invitent à considérer les textes qualifiés de « littéraires » comme des constructions narratives, relevant d'un « art de raconter, de faire sonner la langue, de ménager des effets, d'organiser un discours »⁵⁴. Ainsi, la littérarité d'un texte engage à interroger l'usage que l'auteur fait de la narration et de la fiction, oscillant entre vérité et invention. L'écriture à la Renaissance, désignée sous le terme de « belles-lettres »⁵⁵ participe à une mise en récit des événements. En ce sens, la littérature devient alors un témoignage subjectif, offrant un éclairage partiel sur les phénomènes historiques dont elle rend compte. Les dispositifs discursifs employés, comme les choix narratifs, les figures de style ou encore les genres

⁵⁰ *Ibid*, p. 34.

⁵¹ ARON KIBEDI VARGA, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, 2002, p. 21.

⁵² *Ibid*, p. 14.

⁵³ LYON-CAEN Judith, DINAH Ribard, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010.

⁵⁴ *Ibid*, p. 11.

⁵⁵ *Ibid*, p. 35.

utilisés, sont des éléments qui nous renseignent sur la manière dont Ayrault construit son discours et influence la réception de ses textes. De même, les recherches de Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira sur les expériences de crise, permettent d'éclairer les écrits d'Ayrault à la lumière des troubles religieux et politiques de ce second XVI^e siècle⁵⁶. Bien que centrées sur le XVII^e siècle, leurs recherches montrent que témoigner par l'écrit, c'est participer à une culture de l'écrit façonnée par des débats et des normes. Ainsi, ces réflexions nous amènent à considérer les écrits de Pierre Ayrault, comme de véritables productions discursives et politiques, inscrites dans des rapports de pouvoir, d'une littérature engagée⁵⁷.

Cette idée est notamment développée par Françoise Waquet à travers l'expression « parler comme un livre »⁵⁸, qui désigne ceux qui s'expriment avec aisance et érudition, suggérant que la parole relève d'une mise en scène de son savoir et témoigne d'une autorité intellectuelle, symbole d'une culture humaniste.

Cette formule empruntée à Françoise Waquet est valorisée par l'essor de l'imprimé de la Renaissance, dont les historiens Lucien Febvre et Henri-Jean Martin soulignent l'ampleur des presses des imprimeurs-libraires à cette époque. Dès lors, les écrits de Pierre Ayrault peuvent être appréhendés comme des produits emblématiques de cette nouvelle culture de l'imprimé et dont la figure de l'auteur alterne entre *otium* et *negotium*, entre le plaisir de l'écriture et la mise sur le marché de ses productions écrites.

Ces approches historiographiques nous invitent à considérer les écrits de Pierre Ayrault, non comme de simples reflets objectifs d'une pensée humaniste, mais comme des engagements en réponse aux événements du second XVI^e siècle.

⁵⁶ JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA Nicolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

⁵⁷ JOUHAUD Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

⁵⁸ WAQUET Françoise, *Parler comme un livre : l'oralité et le savoir, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, A. Michel, 2003.

4. DEMARCHE DU MEMOIRE

Tout l'intérêt de l'analyse des écrits de Pierre Ayrault, en lien avec les violences du second XVI^e siècle, est d'interroger la manière dont un jurisconsulte et humaniste de province cherche à concilier les idéaux de la *Respublica literaria*, avec les exigences pressantes d'un monde détruit par les guerres de Religion.

Ses choix éditoriaux, ses adresses et la construction rhétorique de ses écrits sont étudiés afin de comprendre l'adaption et l'engagement d'Ayrault face aux bouleversements de son époque, faisant de ses écrits des ouvrages d'actualité. Pour ce faire, le mémoire est organisé en deux temps.

La première partie du mémoire étudie le réseau intellectuel et professionnel de Pierre Ayrault dans le but de cerner le cercle humaniste auquel il appartient. L'analyse des dédicaces, des préfaces et des lettres de Pierre Ayrault, nous permet d'interroger la manière dont il affirme son identité professionnelle et savante, à travers une forme d'« amitié intellectuelle » qui unit les érudits autour de références et de valeurs communes⁵⁹. Des considérations qui transparaissent notamment dans ses écrits imprimés, nous amenant dans cette étude à envisager le livre matériel comme un support d'expression publique au sein d'un réseau d'humanistes, de juristes ou d'imprimeurs-libraires. Ce réseau intellectuel ancré dans des clivages confessionnels et politiques, nous conduit à étudier, le recours à l'anonymat de Pierre Ayrault comme action politique, permettant de préserver son statut, ses priviléges et sa *fama*⁶⁰.

La seconde partie analyse l'écriture comme action politique à travers deux discours que Pierre Ayrault adresse en 1570 au duc d'Anjou, Henri de Valois. L'étude rhétorique menée met en lumière un humanisme imprégné de références antiques et juridiques, mais aussi

⁵⁹ BROWN Peter, et al., *Pouvoir et persuasion dans l'antiquité tardive*, Paris, Seuil, 2003. p. 70-73.

⁶⁰ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », in DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de rennes, 2011, p.71-90.

engagé, au service d'un objectif principal : défendre la paix civile et restaurer la justice dans un royaume déchiré par les violences politico-religieuses. S'inscrivant dans la tradition du panégyrique, Ayrault brosse le portrait du « bon prince », éclairé, garant de l'ordre et de la justice. Sous couvert de louanges, Pierre Ayrault formule une critique implicite des désordres contemporains et du pouvoir royal. L'analyse de ces panégyriques nous conduit à nous interroger sur la portée de ces discours comme des modèles de gouvernement, fondés sur la raison et la morale.

CHAPITRE 1 : L'HORIZON D'UN MONDE D'ACTION : LE RESEAU DE PIERRE AYRAULT

1. Le choix des imprimeurs

Imprimer n'est pas un acte neutre, mettre par écrit ses pensées dans une volonté de les diffuser, marquer son temps et influencer les esprits, confère à l'imprimé une portée d'action.

1.1. Les imprimeurs angevins et parisiens : ancrage local et ouverture nationale

Au début du XVI^e siècle, le domaine économique de la librairie connaît une expansion rapide. « L'imprimerie apparut comme une industrie régie par des lois, et le livre une marchandise que des hommes fabriquaient avant tout pour gagner leur vie⁶¹ ». Le livre comme marchandise devient l'« enjeu principal d'une république des lettres et des savoirs qui s'organise comme réseau d'échanges [...] et comme espace de reconnaissance et de légitimation sociale⁶² ». Le livre devient le symbole de notoriété par excellence, il permet de développer son activité professionnelle, notamment au sein des institutions traditionnelles du savoir, comme les universités. Des centres où convergent une élite intellectuelle toujours plus désireuse de diffuser leurs idées, qui s'associe avec des professionnels du livre, les imprimeurs-libraires.

Pierre Ayrault s'inscrit dans cette démarche, tout au long de sa carrière, en faisant appel à de nombreux imprimeurs pour assurer la circulation de ses écrits.

⁶¹ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 165

⁶² SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, Paris, Albin Michel, 2021, p. 315.

En France, la presse s'implante à Paris en 1470, puis à Angers en 1476⁶³. Leur installation dès la fin du XV^e siècle, ne répond pas tant à des motivations spirituels ou économiques mais à des mobiles pédagogiques, témoignant une volonté de transmettre une politique intellectuelle, inscrite dans une démarche humaniste qui privilégie l'édition des textes classiques⁶⁴.

À Paris, l'imprimerie s'installe à la Sorbonne sous l'impulsion du recteur Jean Heylin de Stein (1430-1496), qui fait venir d'Allemagne des typographes et choisit de les établir au sein même des bâtiments de l'Université⁶⁵. De nombreux concurrents vont dans cette dynamique s'installer dans les rues avoisinantes. Parmi ces ateliers, se trouvent ceux de la famille Morel, rue Jean-de-Beauvais, dont l'imprimeur Frédéric Morel (1523-1583) publia le premier ouvrage de Pierre Ayrault, les *Déclamations de Quinilien* en 1563. Frédéric Morel, s'inscrit dans une importante dynastie d'imprimeurs, son beau-père Michel de Vascosan (1500-1576) officiait en qualité d'imprimeur de l'Université de Paris et d'imprimeur du roi⁶⁶. Dès lors, à la publication de son premier ouvrage, Ayrault profite d'une large diffusion dans les milieux parisiens les plus prestigieux.

On retrouve les publications de Pierre Ayrault à l'imprimerie de Laurent Sonnius (1570-1628), rue Saint-Jacques, qui a publié trois traités juridiques de Pierre Ayrault entre les années 1598 et 1615⁶⁷. Celle de Martin le Jeune (15?-1584), qui s'installe rue Saint-Jean-de-Latran, et qui publie six écrits juridiques d'Ayrault, entre les années 1567 et 1577⁶⁸.

⁶³ *Ibid*, p. 201.

⁶⁴ *Ibid*, p.196.

⁶⁵ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre, op. cit.*, p.211.

⁶⁶ DUMOULIN Joseph, *Vie et oeuvres de Frédéric Morel*, Paris, Picard et Fils, 1901, p.147.

⁶⁷ AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et si on peut condamner ou absoudre sans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault*, 2^e édition, Paris, Laurent Sonnius, 1598.

AYRAULT Pierre, *Plaidoyers et arrests, opuscules, et divers traitez de maistre Pierre Ayrault*, Paris, Laurent Sonnius, 1615.

AYRAULT Pierre, *L'Ordre, formalité et instruction judiciaire selon les Grecs et Romains, avec le quatrième livre sur le cadavre*, Paris, Laurent Sonnius, 1610.

⁶⁸ AYRAULT Pierre, *Decretorum, rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate iudicatarum, libri duo [...], ad V. C. Christophorum Thuanum, equitem, in summo amplissimoque Lutetiae senatu praetorem maximum, consiliique sacri consiliarium*, Paris, Apud Martinum Juvenem, 1567.

Dans cette même rue se situe l'atelier de Jacques du Puis (15?-1589), qui imprime sous l'enseigne de la « Librairie Jurée, à la Samaritaine », un traité juridique en 1576⁶⁹. Parallèlement à la rue Saint-Jacques, se trouve aujourd'hui la rue de Lanneau anciennement rue Saint-Hilaire, où exerce Jérôme de Marnef (15?-1595) à l'enseigne du « Pelican ». Il réédite un ouvrage de François Grimaudet, auquel Pierre Ayrault y ajoute une préface en 1585⁷⁰.

À Angers par la position stratégique de son université reconnue, la ville voit apparaître l'implantation de la presse de Jean de la Tour en 1476 qui publie à deux reprises *Les coutumes d'Anjou et du Maine*⁷¹. En 1570, René Picquenot imprimeur de l'université d'Angers fait imprimer les discours de Pierre Ayrault sous l'enseigne de Saint-Julien⁷².

Dans le quartier de la Doutre, près de l'abbaye de la Ronceray, « rue Lionnaise », Antoine Hernault (15?-1598) ouvre son atelier.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum judicatarum*, Paris, M.Juvénem, 1573.

AYRAULT Pierre, *Extrait d'aucuns pledoyers et arrests faicts et donnez en la Cour de Parlement de Paris, avec les raisons et moyens des advocats, ensemble un discours avec une harengue à Monseigneur le duc d'Anjou*, Paris, Martin le Jeune, 1576.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retract lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 2de impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix*, par M. Pierre Ayrault, Paris, Martin le Jeune, 1567.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retract lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 2de impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix*, par M. Pierre Ayrault, Paris, Martin le Jeune, 1571.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retract lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 3ème impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix*, par M. Pierre Ayrault, Paris, Martin le Jeune, 1577.

⁶⁹ AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et fi on peult condamner ou abfouldre fans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

⁷⁰ GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retract lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix*, par M. Pierre Ayrault, Paris, Jérôme de Marnef, 1585.

⁷¹ SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, op. cit., p. 201.

⁷² AYRAULT Pierre, *Discours de M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, à Monseigneur le duc d'Anjou [...], sur l'occasion, que le voulant recommander pour ses victoires & restauration de son Université d'Angers, les panégyricz anciens de Pacatus & d'Eumenius jadis faicts à la louange des empereurs Constantius et Théodose lui ont esté adressez et dédiez de nouveau*, Angers, René Piquenot, 1570.

AYRAULT Pierre, *Harengue faicte à Monseigneur le duc d'Anjou, de Bourbonnois, & Auvergne... à la première arrivée dudit seigneur en sa ville d'Anger, depuis son appanaige : qui fut le septiesme de janvier 1570. Par Monsieur Ayrault, son lieutenant criminel & maistre des requestes de son hostel*, Angers, René Piquenot, 1570.

En 1591, il y édite un traité juridique de Pierre Ayrault⁷³. Hernault, membre d'une famille d'imprimeurs installée dans la paroisse de la Trinité, rue Lionnaise, sous l'enseigne « devant la Harpe » est qualifié de « libraire et imprimeur », au moment où René Picquenot cesse d'imprimer, lui permettant ainsi de lui succéder⁷⁴.

D'autres villes, comme Caen et Tours contribuent également au développement de la culture où plusieurs ouvrages de Pierre Ayrault seront imprimés. Cependant, en raison de la configuration géographique des influences des partis ligueurs et protestants, ces deux villes se retrouvent au cœur de troubles politiques et religieux. Par ailleurs, contrairement à Paris et Angers, qui comptent des universités où les imprimeurs s'y installent⁷⁵.

Lyon, devient un carrefour économique essentiel de l'imprimé et diffuse à travers toute l'Europe les idées humanistes et juridiques⁷⁶. Les plaidoyers de Pierre Ayrault publiés de manière posthume à Lyon en 1613 et 1642, reflètent la volonté des imprimeurs-libraires de faire circuler les réflexions d'Ayrault⁷⁷. C'est dans la rue de la Mercière, qui devient au XVI^e siècle le centre de l'imprimerie lyonnaise, que s'établissent les enseignes de Pierre Rigaud, Jean Cassin et François Plaignard (*Annexe 2*).

Cette approche, nous permet d'établir une géographie des centres d'impressions et de transmission des écrits de Pierre Ayrault dans le royaume de France (*Annexe 4*). Elle nous interroge sur les choix éditoriaux et les affinités idéologiques qui découlent de ces relations entre l'auteur et les imprimeurs-libraires

⁷³ AYRAULT Pierre, *Des Procez faicts au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bestes brutes, choses inanimées et aux contumax. Livre IIII de « l'Ordre, formalité et instruction judiciaire »*, Paris, Anthoine Hernault, 1591.

⁷⁴ DAUPHIN Victor, PASQUIER Émile, *Imprimeurs & libraires de l'Anjou*, Angers, Sociétés Anonymes des éditions de l'Ouest, 1932, p. 125.

⁷⁵ « L'industrie du livre tend à se concentrer dans les villes universitaires et dans les grandes cités commerçantes », voir FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999, p.268

⁷⁶ JOURDE Michel, *Lyon, une capitale du livre à la Renaissance*, Lyon, Université ouverte des humanités-ENS Lyon, 2015, <http://lyon-une-capitale-du-livre-a-la-renaissance.ens-lyon.fr>.

⁷⁷ AYRAULT Pierre, *Les Plaidoyers de feu monsieur Ayrault*, 2e édition, Lyon, Pierre Rigaud, 1613.
AYRAULT Pierre, *L'Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les Grecs et Romains ont usé ès accusations publiques... par Pierre Ayrault... avec ses plaidoyers et les arrests donnez sur iceux*, Lyon, J.Caffin, 1642.

1.2. Choix éditoriaux et affinités idéologiques : une publication sous influence ?

La carte des imprimeurs-libraires de Pierre Ayraut, interroge sur les relations entre auteurs et imprimeurs. Si ces derniers deviennent des acteurs majeurs dans la production et la transmission des ouvrages, quels sont les affinités idéologiques qui peuvent notamment les liés ? Sur quels motifs ces derniers acceptent de diffuser les idées d'un humanistes et jurisconsulte ?

Au XVI^e siècle, l'édition en France est régie par l'édit de Châteaubriant du 27 juin 1551, qui établit une codification précise des ouvrages⁷⁸. Ce texte stipule que « le nom, la marque, l'adresse de l'imprimeur, la date et le nom de l'auteur » doivent obligatoirement être mentionnés⁷⁹. La surveillance des publications s'effectue principalement par l'obtention d'une permission d'imprimer, qui représente un « monopole commerciale, de durée variable » permettant d'imprimer et de vendre l'ouvrage⁸⁰. Cet édit est renforcé par l'édit de Moulins de 1566, qui attribue le monopole de l'impression au Parlement royal, cour souveraine de justice⁸¹. Ces autorisations sont délivrées par des institutions juridiques comme la Chancellerie royale, devenant un instrument de censure.

L'imprimerie assure une diffusion rapide et à grande échelle des écrits ; s'impose alors la nécessité d'un contrôle rigoureux, pour empêcher la circulation d'idées pouvant remettre en cause l'autorité royal. Un contrôle strict des institutions est exercé sur les ouvrages publiés, assurant une régulation de la transmission du savoir dans le royaume de France, notamment en période de tensions religieuses croissantes⁸².

⁷⁸ GUILLEMINOT-CHRÉTIEN Geneviève, « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560 : la genèse de l'édit de Moulins », in AQUILON Pierre, MARTIN Henri-Jean, et al., *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Promodis Edition du Cercle de la librairie, 1988, p. 378.

⁷⁹ *Ibid*, p. 379.

⁸⁰ *Ibid*, p. 379.

⁸¹ *Ibid*, p.383.

⁸² « L'ambition est d'examiner l'ensemble de la production, contrôler aussi bien la production nationale que les livres importés. [...] Cela témoigne aussi du rôle prédominant exercé conjointement par l'université et le parlement de Paris », voir SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, op. cit., p.309.

Accorder à l'éditeur un monopole sur un texte pendant une durée limitée, permet d'assurer efficacement un contrôle. Frédéric Morel, pour son imprimé de 1563, possède un privilège d'impression de quatre ans datés du 20 juillet 1563⁸³. Pour Martin Le Jeune, sur les sept imprimés de Pierre Ayrault, seulement cinq ouvrages possèdent un privilège du roi (*Annexe 2*). Jeremie Perier obtient également pour ses traités, sur l'autorité paternelle, un privilège d'impression (*Annexe 2*).

Toutefois, bien que l'approbation du privilège doit normalement être inscrite sur les premières ou dernières pages des ouvrages, elle peut parfois en être absente⁸⁴. « Son absence n'implique pas nécessairement que l'ouvrage soit suspect⁸⁵ ». C'est le cas des imprimés de Laurent Sonnius, Pierre Le Chandelier et Jamet Mettayer (*Annexe 2*) qui portent dès la page de garde la mention « avec privilège du roi », « avec permission », mais sans l'acte officiel rédigé en début ou en fin d'ouvrage. Cette surveillance instaurée par le biais de la censure, permet un contrôle sur les imprimeurs autorisés par le pouvoir royal à publier leurs ouvrages. C'est ainsi pour Pierre Ayrault une manière de s'inscrire dans un réseau d'imprimeurs réputés pour leur fiabilité, voire leur fidélité à l'État royal. Cependant, cette fidélité peut être remise en question en fonction du lieu d'édition des ouvrages. En effet, bien que Jamet Mettayer et Pierre Le Chandelier possèdent tous deux des mentions de permission d'impression, leurs activités professionnels sont liées aux événements politico-religieux du XVI^e siècle, et les affinités idéologiques des imprimeurs-libraires.

⁸³ QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.), *M. F. Quintiliani Declamationes C.XXXVII. quæ ex CCC.LXXXVIII. supersunt, diuque latuere, nunc demum P. Ærodii Andegavi, in suprema curia patroni, studio & diligentia castigatae, scholiis illustratae, ac in lucem postliminio revocatae: ad v. c. Christophorum Thuanum equitem, summi senatus amplissime ordinis Lutetiae principem, ar regis Caroli IX. patritium. Accessit locuples rerum & verborum in hisce declamationibus memorabilium index*, Paris, Pierre Ayrault, 1563.

⁸⁴ GUILLEMINOT-CHRÉTIEN Geneviève, « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560 : la genèse de l'édit de Moulins », *op. cit.*, p. 380.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 381.

Henri III réfugié à Tours, en fait la capitale du royaume de France jusqu'en 1594⁸⁶. La constitution de la cour en Touraine amène l'implantation d'imprimeurs provinciaux, voire des imprimeurs parisiens, échappant aux troubles des guerres civiles à Paris. Jamet Mettayer rejoint le roi Henri III à Blois pour l'ouverture des États Généraux et installe sa presse au service du roi à Tours entre les années 1589 et 1595⁸⁷. Il est fait « imprimeur du roi » par le Parlement de Tours en 1590⁸⁸. À la mort du roi Henri III afin de le remercier de ses services, il se voit octroyer des lettres royales qui confirme son office d'imprimeur et de libraire du roi. Pierre Ayrault avait donc tout à gagner à faire imprimer son ouvrage chez Jamet Mettayer.

Ce dernier publie l'ouvrage le plus célèbre de Pierre Ayrault, *De la Puissance paternelle* en 1593⁸⁹. Se retrouver parmi les « imprimeurs du roi » offrait un avantage considérable pour la carrière d'un auteur. Pierre Ayrault nommé, en 1589, Lieutenant criminel par intérim par Henri III⁹⁰, prouve ainsi sa fidélité à la monarchie et accroît le prestige de son travail.

Ayrault fait également appel à d'autres imprimeurs qui représentent une fonction propre au métier du livre, celle de libraire-juré. Jacques du Puys, imprimeur libraire-juré de Paris se positionne comme un libraire ayant prêté serment devant l'Université de Paris, ce qui l'oblige à respecter scrupuleusement les règlements en vigueur concernant l'impression des ouvrages. L'Université de Paris, à l'instar de la censure, exerce un contrôle sur la publication des ouvrages. En 1576, Ayrault choisit de s'inscrire sous l'autorité de la Sorbonne, afin de diffuser son savoir au sein des cercles intellectuels de son

⁸⁶ LEPREUX Georges, *Gallia typographica ou répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la révolution*, Tome 1, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1991, p. 387.

⁸⁷ *Ibid*, p. 387.

⁸⁸ *Ibid*, p. 387.

⁸⁹ AYRAULT Pierre, *De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, voulent les enfans à leurs peres & meres. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siège présidial d'Angers*, 2e édition, Tours, Jamet Mettayer, 1593.

⁹⁰ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, Angers, Victor Pavie, 1845, p. 40.

époque⁹¹. Sous l'autorité de l'Université, il fait imprimer quatre ouvrages chez Martin le Jeune (15?-1584), qui se distingue comme « imprimeur en l'université de Paris ».

En choisissant de faire imprimer son premier ouvrage en 1563, *Les Déclamations de Quintilien* chez Frédéric Morel, Ayrault inscrit son travail dans une tradition de prestige en confiant son livre à l'une des dynasties les plus influentes d'imprimeurs parisiens. En effet, Morel a su s'imposer auprès de l'élite intellectuelle, en publiant de nombreux ouvrages en grec et en latin. La maîtrise de ces langues lui permet de se faire reconnaître comme « interprète du Roi dans les langues grecque et latine⁹² ». Un atout pour accroître sa renommée. Il obtient également un privilège d'impression royal par lettres patentes de François II pour éditer les œuvres posthumes de Joachim du Bellay pendant neuf ans⁹³. Contemporain de Pierre Ayrault et natif de la même province, Frédéric Morel constitue un choix pertinent pour Ayrault, car publier chez lui, cela place son ouvrage parmi les humanistes de son époque qui ont recours à la tradition antique de la déclamation, renforçant son autorité intellectuelle⁹⁴. De plus, Morel qui avait commencé comme correcteur, a acquis par sa carrière d'imprimeur une grande réputation. Cela lui a permis de collaborer avec les plus grands noms de l'édition, dont Charlotte Guillard, propriétaire de l'enseigne du *Soleil d'Or*, l'une des plus prestigieuses de Paris, que tenait son époux Berthold Remboldt, associé d'Ulrich Géring, « l'un des pères de l'imprimerie française⁹⁵ ».

La renommée de Frédéric Morel, qui porte le titre d' « imprimeur du roi » dans les années 1570, s'accompagne d'une forte idéologie catholique. Dès les années 1560, il imprime un *Hymne sur la naissance de François de Lorraine, fils de Monseigneur le duc de Guise*, par

⁹¹ AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et fi on peult condamner ou abfoultre fans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

⁹² DUMOULIN Joseph, *Vie et oeuvres de Frédéric Morel*, op. cit., p. 52.

⁹³ Ibid., p. 14.

⁹⁴ PERONA Blandine, « La déclamation au début de l'époque moderne : une institution oratoire », *Exercices de rhétorique*, n°22, avril 2024, <https://doi.org/10.4000/rhetorique.1607>

⁹⁵ DUMOULIN Joseph, *Vie et oeuvres de Frédéric Morel*, op. cit., p. 14.

Scévole de Sainte-Marthe⁹⁶. Ce choix d'édition marque une certaine affiliation au camp catholique, en mettant en lumière un hymne célébrant le fils de François Ier de Guise, l'un des chefs catholiques de la première guerre de Religion (1562-1563), à l'initiative du massacre des protestants à Wassy en 1562⁹⁷. Morel réaffirme son allégeance à la maison de Guise en 1577, en publiant une *Oraison funèbre prononcé à Nancy par Bocher, théologien à Charles de Lorraine, cardinal et François duc de Guise*⁹⁸. Bien que cette reconnaissance intervienne plus tardivement envers ces chefs de la Ligue catholique, cela nous permet d'inscrire Morel comme un imprimeur partisan des idéologies de la Ligue⁹⁹.

Comme nous l'avons observé pour Jamet Mettayer, qui déplace sa production éditoriale de Paris à Tours afin de suivre le roi en raison des troubles religieux dans la capitale, les provinces du royaume jouent également un rôle majeur dans la publication et la transmission d'écrits humanistes, dont ceux de Pierre Ayrault. C'est le cas de la province de Normandie avec la ville de Caen, qui connaît un « essor typographique grâce à son université fondée en 1432¹⁰⁰ ». Cependant, au cours du second XVI^e siècle, la région connaît une domination croissante de la religion réformée, entraînant la floraison d'officines huguenotes après l'édit de tolérance de Saint-Germain en 1562, qui reconnaît aux protestants le droit de s'assembler pour leurs cultes dans les faubourgs¹⁰¹. Cependant, Caen devient un bastion protestant où circulent les idéologies de la « religion prétendue réformée¹⁰² ».

⁹⁶ *Ibid*, p. 38.

⁹⁷ JOUANNA Arlette, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 395.

⁹⁸ BOUCHER Nicolas, *Caroli Lotharingi card. et Francisci ducis Guysii, literae et arma, in funebri oratione habita Nancij à N. Bocherio theologo, & ab eodem poste à latinè pleniùs explicata*, Paris, Frédérique Morel, 1577.

⁹⁹ PALLIER Denis, « Circuits de diffusion de l'imprimé en temps de paix et en temps de guerre : modes de distribution et livres distribués pendant la Ligue », in AQUILON Pierre, MARTIN Henri-Jean, et al., *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Promodis Edition du Cercle de la librairie, 1988, p. 399.

¹⁰⁰ GIRARD Alain R., « De la Renaissance à la Contre-Réforme : imprimeurs et production imprimée de Caen. 1550-1620 », in AQUILON Pierre, MARTIN Henri-Jean, et al., *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Promodis Edition du Cercle de la librairie, 1988, p. 143.

¹⁰¹ « Au début de 1562, le 17 janvier, paraît l'édit de Saint-Germain qui interdit les assemblées dans les villes closes tout en les autorisant dans les faubourgs », voir PÉRONNET Michel, *Le XVI^e siècle, 1492-1620*, Paris, Hachette Education, 2013, p. 287.

¹⁰² GIRARD Alain R., « De la Renaissance à la Contre-Réforme : imprimeurs et production imprimée de Caen. 1550-1620 », *op. cit.*, p. 146.

Des presses protestantes commencent à apparaître dans les années 1560-1570¹⁰³. Un *modus vivendi* entre les partis religieux mène à une politique modérée, soucieuse de maintenir l'ordre et la paix¹⁰⁴. Dans ce contexte, l'imprimeur caennais Pierre Le Chandelier fait imprimer de manière anonyme en 1590, l'ouvrage de Pierre Ayraut intitulé *Déploration de la mort du roi Henry III et de scandale qu'en à l'Église*. Ouvertement protestant, il publie des écrits en accord avec les idéaux de la religion protestante, et devient un symbole militant de la culture de l'imprimé en province¹⁰⁵. « Après les événements de la Saint-Barthélémy, il cesse de publier des ouvrages risqués », revenant à une « presse plus modérée », dans cette époque marquée par « le reflux du protestantisme et un compromis local »¹⁰⁶. Avec l'accession d'Henri IV au trône, il se lance dans « l'impression de pièces prônant l'union des Français autour du roi de Navarre¹⁰⁷ ». C'est dans ce contexte que l'ouvrage de Pierre Ayraut est publié.

Ces choix d'imprimeurs, nous montrent comment un humaniste et jurisconsulte de la seconde moitié du XVI^e siècle, face aux troubles confessionnels et politiques du royaume et à la lumière des conflits idéologiques, établit des choix de prudence dans ses engagements. Ne prenant position ni pour le camp de la Ligue, ni pour le camp protestant mais plutôt celui de l'intérêt culturel¹⁰⁸.

1.3. La matérialité du livre : une stratégie de publication

Les choix d'impressions de Pierre Ayraut témoignent de stratégies habiles et réfléchies. Une étude de leur matérialité peut être le reflet d'enjeux économiques et politiques de l'édition au XVI^e siècle.

Certains ateliers liés aux centres universitaires du royaume, favorisent la circulation d'ouvrages imprimés en latin.

¹⁰³ *Ibid*, p. 146.

¹⁰⁴ *Ibid*, p. 146.

¹⁰⁵ *Ibid*, p. 151.

¹⁰⁶ *Ibid*, p. 151-152.

¹⁰⁷ *Ibid*, p.153.

¹⁰⁸ *Ibid*, p.153.

Martin Le Jeune en tant qu' « imprimeur libraire en l'université de Paris », participe à cette dynamique et imprime deux écrits en latins de Pierre Ayrault¹⁰⁹. À Angers, René Picquenot, également imprimeur et libraire de l'université d'Angers, joue un rôle similaire et imprime un ouvrage en latin d'Ayrault¹¹⁰. Pour Pierre Ayrault s'inscrire dans ce réseau universitaire, constitue un atout stratégique pour sa carrière. Sous le regard et contrôle d'une institution intellectuelle indéniable, cela assure une transmission de ses écrits à grande échelle¹¹¹.

À côté de ces ouvrages en latin publiés sous le contrôle des universités, émerge les écrits rédigés en français. Comparable à une forme de vulgarisation, ce type d'écrit rend les connaissances accessibles à un nouveau public, appartenant à une classe sociale désormais capable d'accéder à la culture et aux idées humanistes¹¹². En parallèle du latin, langue universelle de l'Église catholique, la monarchie adopte progressivement le français dans un objectif d'uniformisation juridique et administrative¹¹³. Est donc promulguée l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, qui impose un véritable style français, une *eloquentia francoise*, symbole de la langue de l'État¹¹⁴.

Pierre Ayrault, à l'image de la formation qu'il a reçue à Toulouse, Bourges ou encore dans le cadre de son activité d'avocat au Parlement de Paris¹¹⁵, publie tout d'abord ses ouvrages en latin.

La représentativité de ses publications (*Tableau 1*) présente une évolution progressive d'un lectorat érudit, familier du latin et des

¹⁰⁹ AYRAULT Pierre, *Decretorum, rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate iudicatarum, libri duo [...]*, ad V. C. Christophorum Thuanum, equitem, in summo amplissimoque Lutetiae senatu praetorem maximum, consiliique sacri consiliarium, Paris, Apud Martinum Juvenem, 1567.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum iudicatarum*, Paris, M.Juvenem, 1573.

¹¹⁰ AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii epistola apologetica, adversus Goretum libellorum magistrum*, Angers, René Picquenot, 1577.

¹¹¹ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, op. cit., p.25.

¹¹² SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, op. cit., p. 298.

¹¹³ *Ibid*, p. 298.

¹¹⁴ FUMAROLI Marc, op. cit., p.21.

¹¹⁵ « Pierre Ayrault est coutumié de ce milieu, son père René Ayrault ayant été anobli tardivement après avoir exercé la fonction de maire d'Angers en 1556 », voir MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, op. cit., p. 27-29.

pratiques humanistes, vers un lectorat plus large, suggérant une volonté nouvelle d'accès à la culture.

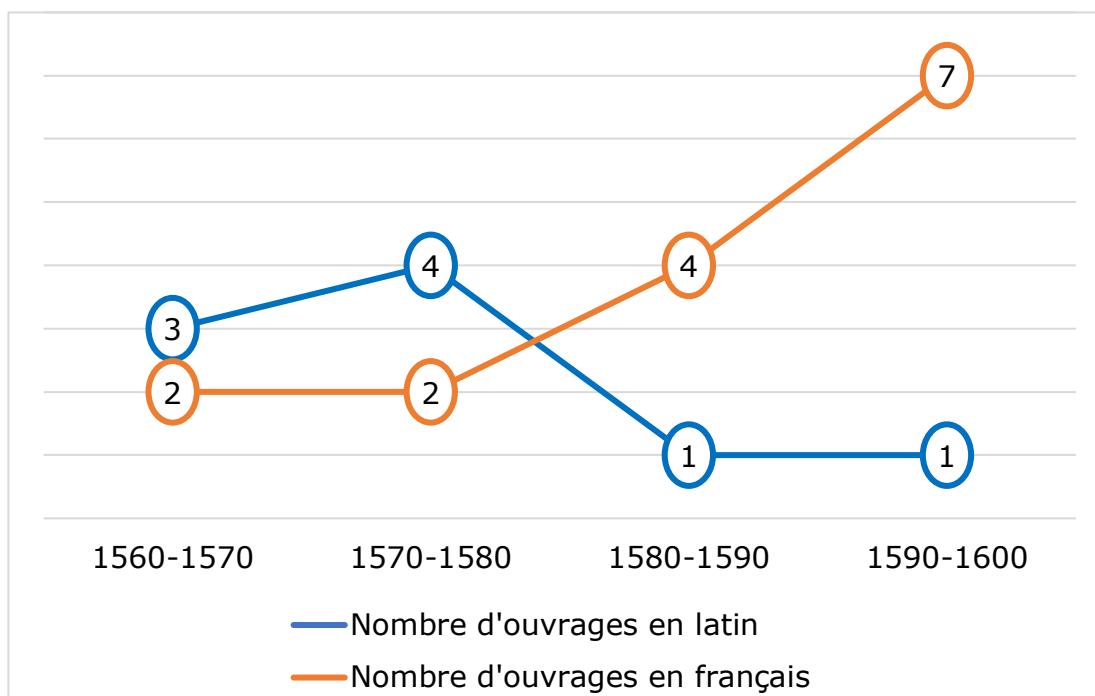


Tableau 1 : *Évolution linguistique des imprimés (1560-1600)*

Ce changement de paradigme peut notamment refléter l'émergence d'une nouvelle classe sociale, distincte de la noblesse et du clergé : la bourgeoisie¹¹⁶.

Dès lors, la décision de Pierre Ayrault de publier en français en particulier entre les années 1580-1600, peut également être interprétée comme un choix stratégique, où l'usage du français peut servir un double objectif : atteindre un lectorat élargi et affirmer une position intellectuelle.

Les édits de Châteaubriant (1551) et de Moulins (1566) instaurent une normalisation des règles de publication des ouvrages, en ce qui concerne l'identité de l'auteur et/ou de l'imprimeur sur la page de titre¹¹⁷. Pour ce faire, ils ont recours à des bois gravés pour réaliser des marques typographiques, qui sont des signatures visuelles¹¹⁸.

¹¹⁶ *Ibid*, p.19.

¹¹⁷ GUILLEMINOT-CHRÉTIEN Geneviève, « Le contrôle de l'édition en France dans les années 1560 : la genèse de l'édit de Moulins », *op. cit.*, p. 378-379.

¹¹⁸ SILVESTRE Louis-Catherine, *Marques typographiques*, Paris, Renou et Maulde, 1868.

Un procédé qui en l'absence de nom ou d'adresse de l'éditeur, garantit une forme d'identification¹¹⁹.

En effet, la marque typographique de Martin Le Jeune (*Figure 1*) donne à observer un serpent, permettant d'identifier l'enseigne dans laquelle il travail : « l'enseigne du Serpent ». Celle de Jacques du Puys (*Figure 2*) se distingue par cette scène tirée du chapitre 4 de l'Évangile selon Saint-Jean, représentant le Christ et la Samaritaine au puits de Jacob : un choix iconographique faisant référence à son nom de famille « Du Puys » et permettant de l'identifier¹²⁰. La marque de René Picquenot (*Figure 3*) présente un tailleur de pierre, à côté d'une tour et d'un mur en construction, ainsi qu'un livre, le tout orné de la devise : *Ex infinitis ad superiora*, que l'on peut traduire par « de l'infini au supérieur »¹²¹. Ces marques typographies se retrouvent sur plusieurs ouvrages édités pour Pierre Ayrault, attestant des liens entre l'auteur et ces imprimeurs humanistes.

Par ailleurs, la marque typographique de Jamet Mettayer (*Figure 4*), bien qu'absente de l'ouvrage sur l'autorité paternelle¹²², illustre son statut d'« imprimeur ordinaire du roi ». Représenté par un monogramme placé sous une fleur de lys couronnée, symbole de la monarchie, Mettayer affirme son attachement direct à l'autorité royale. La légende qui l'accompagne « *Omni prae tantior arte* », se traduisant par « sa grandeur surpassé toute forme d'art » l'inscrit dans cette loyauté au pouvoir monarchique.

Une allégeance qui transparaît également dans le *Traité de la puissance paternelle* de 1593, à travers le soin apporté à l'ornementation du texte (*Figure 5*). Un décor végétal gravé orne le corps du texte, au centre

¹¹⁹ SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, op. cit., p. 230.

¹²⁰ « Jésus, quitta la Judée pour retourner en Galilée. Or, il lui fallait traverser la Samarie. Il arrive donc à une ville de Samarie, appelée Sykar, près du terrain que Jacob avait donné à son fils Joseph. Là se trouvait le puits de Jacob. Jésus, fatigué par la route, s'était donc assis près de la source. Arrive une femme de Samarie qui venait puiser de l'eau. Jésus lui dit : « donne-moi à boire. ». THABUT Marie-Noëlle, « Evangile Saint-Jean, chapitre 4 : L'entretien avec la Samaritaine », *La Bible des familles*, Artège le Sénevé, 2017, p. 1025.

¹²¹ PASQUIER Émile, DAUPHIN Victoir, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, Société anonyme des éditions de l'Ouest, 1932.

¹²² AYRAULT Pierre, *De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, voulent les enfans à leurs peres & meres. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siège presidial d'Angers*, 2^e édition, Tours, Jamet Mettayer, 1593.

duquel figure un blason, celui de la ville de Tours, représenté par trois tours et trois fleurs de lys. Ce choix iconographique suggère la volonté de Mettayer d'affirmer sa présence à Tours, ville étroitement liée au pouvoir royal à cette époque, et de se positionner ainsi au plus près du roi.



Figure 1 : Marque typographique de Martin le Jeune, imprimeur en l'université de Paris, rue Saint-Jean-de-Latran, « à l'enseigne du Serpent »



Figure 2 : Marque typographique de Jacques du Puys, imprimeur à l'enseigne de la Samaritaine



Figure 3 : Marque typographique de René Picquenot, imprimeur et libraire de l'université d'Angers



Figure 4 : Marque typographique de Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roi



Figure 5 : Blason de la ville de Tours, Traité de la puissance paternelle, 1593

Les livres imprimés se parent d'ornements typographiques qui leur confèrent une dimension esthétique. Ces artifices visuels font du livre un produit de luxe¹²³. Bien moins onéreux que le parchemin, il n'en demeure pas moins un support pour attirer une certaine élite intellectuelle et sociale¹²⁴. Les humanistes en quête de pureté du texte antique, s'accompagne chez les imprimeurs, d'une quête de la blancheur du papier. Le format du livre est notamment révélateur d'un public cible. Il correspond « à la grandeur obtenue par le pliage de la feuille »¹²⁵. La désignation *in-quarto* (In-4°) ou *in-octavo* (In-8°) n'indique pas la dimension de l'ouvrage, mais le nombre de pages à la feuille de papier. Plus on augmente le nombre de folio, plus celui-ci est petit. Parmi les ouvrages de Pierre Ayrault, on observe une évolution significative entre les années 1560 et 1600 (Tableau 2).

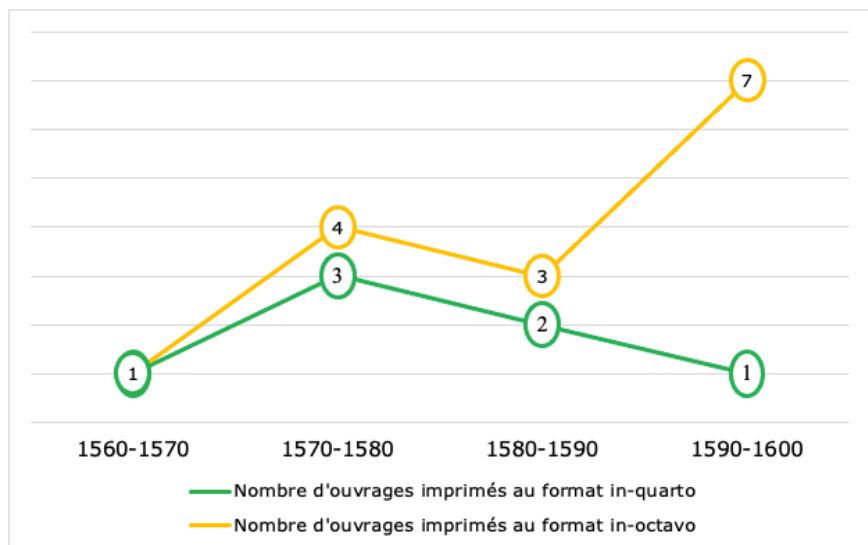


Tableau 2 : Évolution des formats d'imprimés (1560-1600)

L'on note une tendance à se tourner vers la publication d'imprimés en *in-octavo*, délaissant petit à petit l'*in-quarto*. Par soucis financier ? Par soucis de style ? Ou est-ce un choix stratégique d'édition pour satisfaire la lecture d'un ouvrage plus petit et plus simple à transport?

¹²³ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, op. cit., p. 19.

¹²⁴ « Le papier coûte très cher », *Ibid*, p. 168.

¹²⁵ OTLET Paul, « 22. Éléments composants du livre et du document », *Traité de documentation : Le livre sur le livre. Théorie et pratique*, Éditions des maisons des sciences de l'homme associées, 2021, p. 46-109. [OpenEdition Books](#).

Le choix de l'*in-octavo* révèle une certaine logique économique, car « l'importance du papier dans les coûts des imprimeurs et libraires est illustrée par le fait que son achat représentait en général entre 60 et 65% de l'investissement nécessaire à la production d'un imprimé¹²⁶ ». Par son petit format, cela permet d'insérer plus de texte sur moins de papier, ce qui constitue une réponse directe à cette exigence d'économie matérielle¹²⁷.

Pierre Ayrault s'inscrit dans le profil de l'humaniste de la Renaissance, tel l'homme de pensée et l'acteur du marché du livre.

1.4. Écrire pour agir : une action politique ?

Par l'ensemble de ces procédés typographiques et linguistiques, Pierre Ayrault, ne se conte pas de produire un savoir abstrait. La publication de ses écrits, révèle tout le potentiel du livre imprimé comme vecteur de réflexions personnelles, mais aussi comme outil stratégique de positionnement dans l'espace public.

À une époque où les conflits d'idées s'intensifient, les auteurs comme les imprimeurs sont amenés à s'engager. Les écrits de Pierre Ayrault peuvent être interprétés comme des stratégies où transparaît une certaine sagacité, plutôt qu'une prise de position tranchée. Il semble adopter une posture mesurée, placée sous le signe d'une loyauté affichée envers la monarchie et les institutions auxquelles il appartient. Cependant, le choix des imprimeurs, font des ouvrages de ce dernier des imprimés orientées. En choisissant comme exemple la *Déploration de la mort du roy Henri III & du scandale qu'en a l'Eglise* publié en 1589 puis réédité en 1590, cela nous amène à nous demander comment cet écrit peut-il faire échos aux événements de son temps ?

¹²⁶ WALSBY Malcolm, *Le format et le livre imprimé aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, in : ALAZARD Joëlle, BORELLO Céline, DESENCLOS Camille, SALESSE Fabien, *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale (vers 1470 - vers 1680)*, Bréal, 2021, p.77-91.

¹²⁷ *Ibid*, p. 91.

La mort du roi Henri III en 1589 confère à cet ouvrage une portée hautement symbolique. Cet écrit témoigne du respect et de la fidélité de Pierre Ayrault à l'égard du pouvoir monarchique et incarne également une prise d'opposition à la Ligue catholique. Le régicide perpétré par le moine Jacques Clément, profond ligueur, y est décrit comme un « acte rebelle », dont le naturel des ligueurs est de « s'élever facilement contre leur Prince : l'adorer aujourd'hui et demain le profaner et le fouler aux pieds ». Cette critique à double portée vise d'une part à incriminer la Ligue pour sa participation à la sédition et au désordre menaçant l'unité du royaume ; d'autre part, elle permet à Pierre Ayrault d'affirmer son attachement à l'ordre monarchique, à un moment où la question de la succession devient cruciale. Alors même que la dévolution de la couronne orientait le choix vers Henri de Bourbon, roi de Navarre, Ayrault cherche à montrer que ce dernier, bien que protestant, ne s'est pas compromis dans ces actes de violence, légitimant ainsi sa position comme un possible garant de l'unité et de la stabilité du royaume. Ne s'agirait-il pas là d'un moyen habile pour Pierre Ayrault de s'assurer la faveur d'un nouveau protecteur, en anticipant le changement de pouvoir ?

Pierre le Chandelier, décide d'en faire une seconde édition en 1590, un geste comme nous l'avons vu, peut s'interpréter comme une manière de garantir sa propre protection, à un moment où le choix du roi de Navarre apparaît comme l'option la plus favorable. Cela peut également traduire une démarche personnelle de l'imprimeur, souhaitant soutenir la position d'un homme modéré qui « n'ait point adhéré à la Ligue¹²⁸ ».

D'autres écrits de Pierre Ayrault paraissent à des moments-clés, notamment à l'occasion des édits de pacification, suggérant une prise de parole stratégique parfois même polémique.

Un exemple éclairant est l'ouvrage de François Grimaudet, réédité à trois reprises entre 1567 et 1577 chez Martin Le Jeune. Nous nous

¹²⁸ GIRARD Alain R., « De la Renaissance à la Contre-Réforme : imprimeurs et production imprimée de Caen. 1550-1620 », *op. cit.*, p. 153.

concentrerons ici sur l'édition de 1585, imprimée chez Jérôme de Marnef (1515-1595) dans laquelle figure une préface rédigée par Pierre Ayrault¹²⁹. Cette édition s'inscrit dans le contexte de la huitième guerre de Religion (1585-1598), et plus précisément autour de la ratification du traité de Nemours (7 juillet 1585). Par ce traité le roi capitule face aux exigences de la Ligue catholique, interdisant la religion réformée sur le territoire¹³⁰. « Les protestants sont alors contraints à l'abjuration ou à l'exil¹³¹ ». Un point crucial du traité concerne également la question de la succession royale. Henri de Navarre, pourtant héritier légitime selon les lois fondamentales, est officiellement déchu de ses droits de prétention à la couronne de France¹³². Cet ouvrage portant sur le droit de retrait lignager¹³³, prend une résonance particulière dans un contexte où les droits successoraux sont remis en question.

Il est d'autant plus intéressant de souligner dans cette édition de 1585, que l'enseigne de Jérôme de Marnef, pourtant bien établie parmi les imprimeurs-libraires parisiens du XVI^e siècle¹³⁴, publie un ouvrage ne comportant ni privilège royal, ni autorisation d'impression. Un contraste notable avec les éditions précédentes publiés chez Martin Le Jeune, qui bénéficient de priviléges. S'agit-il d'une stratégie permettant à l'imprimeur et indirectement à Pierre Ayrault de formuler une critique, tout en se protégeant des risques liés à une implication politique trop explicite ?

Les imprimeurs comme les auteurs apparaissent comme des hommes d'action, « rompu à leur métier, soucieux de la présentation, de la qualité à la fois matérielle et moral de leurs éditions¹³⁵ ».

¹²⁹ GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retrait lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Jérôme de Marnef, 1585.

¹³⁰ JOUANNA Arlette, *La France du XVI^e siècle*, op. cit., p. 583.

¹³¹ *Ibid.*, p. 583.

¹³² *Ibid.*, p. 583.

¹³³ « Le retrait lignager s'active lorsqu'une personne de la même famille demande un droit de préemption sur un bien reçu par succession, cédé ou vendu par un contrat de vente à une personne étrangère à l'héritage », voir « Le retrait lignager », *Archives départementales de l'Yonne*.

¹³⁴ RENOUARD Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1986, p.163.

¹³⁵ FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, op. cit., p.218.

Les écrits de Pierre Ayrault, nous amène à explorer ce que l'on pourrait qualifier de « pouvoir inscrit dans les marges des livres¹³⁶ ».

2. Les signatures de Pierre Ayrault

2.1. « Écrire c'est signer » : l'auctorialité de Pierre Ayrault

La figure de l'auteur émerge progressivement, c'est une position qui n'existe « ni en Grèce archaïque ni au Moyen-Âge, où l'autorité qui émane d'une parole publique ne peut être le fait que des dieux ou de Dieu »¹³⁷. À la Renaissance avec l'invention de l'imprimerie, la position d'auteur commence à conférer une légitimité et une autorité propre. Le linguiste Émile Benveniste, en analysant les étymons¹³⁸ des langues indo-européennes¹³⁹, s'intéresse à l'étymologie du mot *auctor*, dérivé du verbe *augere*, signifiant « augmenter ». Il le rapproche du terme latin *autoritas*, qui partage la même origine et le même sens. Ainsi l'auteur est celui qui « augmente », « celui qui fait croître », le savoir, devenant le garant de ses publications. En reliant cette définition à celle d'*autoritas*, l'auteur devient aussi « celui qui par son oeuvre détient l'autorité¹⁴⁰ ». Cette notion d'autorité peut être explorée à travers les écrits de Pierre Ayrault, notamment dans l'analyse des pages de titre de ses imprimés. En effet, si la mention du nom de l'auteur permet une forme de contrôle des idées par la censure, elle joue également, à l'instar des marques typographiques des imprimeurs, un rôle d'identification et de promotion. Une telle conception de l'auteur, nous invite à examiner la diversité des signes d'auctorialité chez Ayrault, en commençant par la page de titre, élément essentiel de l'ouvrage, qui participe à la mise en scène de l'auteur.

¹³⁶ ROUSSILLON Marine, DEGUIN Yohann, « Depuis les marges : le pouvoir dans le livre aux XVI^e et XVII^e siècles - Introduction », *Les Dossiers du Grihl*, 15-3, 2022, <https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.9498>.

¹³⁷ CHAMARAT Gabrielle, « Introduction », *L'Auteur*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 9.

¹³⁸ ÉTYMONS (n.m) : « Forme attestée ou hypothétique à partir de laquelle on explique l'évolution d'un mot ou de plusieurs mots », *Dictionnaire de l'Académie française*.

¹³⁹ BENVENISTE Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Tome 2, *Pouvoir, droit et religion*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, p. 143.

¹⁴⁰ CHAMARAT Gabrielle, « Introduction », *op. cit.*, p. 9-10.

L'analyse des titres des ouvrages de Pierre Ayrault éclaire la manière dont il construit son identité d'auteur et la façon dont il est également perçu. Certains de ces titres (*Annexe 3*) révèlent l'emploi de la forme latinisée de son nom, *Petrii Aerodii*. Ce choix suggère une posture d'érudit, caractéristique des juristes humanistes de la Renaissance. Par ailleurs, l'inscription du nom dès le titre joue également un rôle d'authentification de l'œuvre, devenant un outil de légitimation et de valorisation de soi. Cette présence nominale constitue une marque d'auctorialité, dans la mesure où elle « désigne la source sociale de l'œuvre¹⁴¹ », centrée sur l'individualité de l'auteur, en l'occurrence Pierre Ayrault. D'autres éléments participent à la construction de l'auctorialité de l'auteur, notamment ceux qui renvoient à son statut social, à ses fonctions politiques et à son rôle intellectuel. Dans plusieurs ouvrages (*Annexe 3*), il est désigné à quatre reprises par le titre de « jurisconsulte », sous la forme abrégé « J.C. » (*juris consultus*). On relève également d'autres désignations, telles que l'expression latine *magister juris civilis*¹⁴², traduite par « maître en droit civil », renforçant l'image de Pierre Ayrault comme expert reconnu dans le domaine juridique. Une reconnaissance en accord avec la fonction d'avocat qu'il exerce au Parlement de Paris. Par ailleurs, la mention récurrente de son titre d' « avocat » témoigne également d'une certaine reconnaissance d'un « bagage juridiques théoriques¹⁴³ ». Cette identification reconnue à l'homme de droit, s'inscrit dans la définition qu'en donne Laurent Bouchel (1559–1629) , pour qui : « Avocat est un ordre ou dignité de gens de lettres, qui au sortir de l'école est conférée publiquement par le Magistrat, seulement a ceux qui ont déjà le degré de Docteur, ou pour le moins de Licencié au droict civil ou canon »¹⁴⁴. Dans cette perspective, l'analyse des

¹⁴¹ PONTILLE David, « Chapitre 7. Les attributs de l'auctorialité scientifique », *La signature scientifique : Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 149-171. [OpenEdition Books](#).

¹⁴² AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum judicatarum*, Paris, M.Juvénem, 1573.

¹⁴³ HOULLEMARE Marie, *Politique de la parole*, op. cit., p. 169.

¹⁴⁴ BOUCHEL Laurent, *La bibliothèque ou trésor du droit François ou sont traitées les matières civiles, criminelles et bénéficiales*, tome Premier, Paris, Jean Girin et Barthélémy Rivière, 1671, p. 75.

signatures de Pierre Ayrault, s'avère révélatrice d'une certaine construction auctoriale, en ce qu'elle incarne sa position sociale et politique. On relève en effet les mentions de sa charge de « Lieutenant criminel au siège présidial d'Angers », mentionné à neuf reprises (*Annexe 3*). Cette désignation atteste d'une responsabilité, à la fois juridique et politique, affirmant son statut à l'échelle locale. Elle marque un déplacement de Pierre Ayrault de la capitale du royaume à la province d'Anjou, preuve d'un fort enractinement civil à ses origines. Ces dispositifs de signatures montrent combien au XVI^e siècle, la visibilité d'un nom propre dans l'espace public est un processus complexe. En parallèle de cette identité plurielle, Pierre Ayrault affirme à huit reprises sur les pages de titre, son origine en apposant à son nom l'adjectif « angevin » (*Annexe 3*). Ce marquage territorial, loin d'être anodin, inscrit sa signature dans une logique du *negotium*, c'est-à-dire dans une dynamique de publication. Cette stratégie auctoriale, outil de promotion personnelle, semble être adoptée par d'autres humanistes contemporains de Pierre Ayrault, qui cherchent à affirmer leur identité dans l'espace public. Jean Bodin (1529/30-1596), jurisconsulte et théoricien angevin du XVI^e siècle, recourt ainsi à des marques d'identification explicites, en signant « Jean Bodin, angevin », affirmant son origine provinciale¹⁴⁵. De même, une autre figure d'humaniste et de magistrat angevin, Pierre Le Loyer (1550-1634) adopte une démarche comparable, en 1605, se présentant comme « Conseiller du roi au siège présidai d'Angers¹⁴⁶ ».

Pierre Ayrault se construit une image d'auteur, par le choix des titres, le style adopté et les fonctions professionnelles et politiques affichées.

¹⁴⁵ BODIN Jean, *Le fléau des démons et sorciers*, Niort, David du Terroir, 1616.

¹⁴⁶ LE LOYER Pierre, *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons, et âmes, se montrons visibles aux hommes*, Paris, Nicolas Buon, 1605.

2.2. Le choix de l'anonymat comme stratégie ?

Sous le règne des Valois-Angoulême, la mise en place de règles strictes encadrant le monde du livre impose aux auteurs et imprimeurs de faire figurer leur nom sur les ouvrages qu'ils produisent et diffusent. Cette implication engage la responsabilité de l'auteur, l'exposant aux réactions du pouvoir comme à celles du lectorat¹⁴⁷.

Signer un ouvrage, revient à assumer publiquement une position. Cependant, en période de troubles politiques et religieux, la signature peut devenir dangereuse, exposant à d'éventuelles représailles. C'est pourquoi certains auteurs ou imprimeurs choisissent le silence, en publiant sous un nom fictif ou en effaçant toute forme d'identification. L'anonymat devient alors une véritable stratégie pour contourner la censure et préserver sa réputation.

L'ouvrage publié anonymement par Pierre Ayrault en 1589 incarne ce phénomène¹⁴⁸. Rien ne suggère le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur, et aucun privilège ne figure en page de titre. Comment, dès lors, attribuer cet ouvrage à Pierre Ayrault, humaniste et jurisconsulte fidèle aux traditions et à l'autorité monarchique ? Pour ce faire, il faut se tourner vers les biographies contemporaines ou postérieures de Pierre Ayrault.

Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), contemporain d'Ayrault, mentionne un ouvrage qu'il qualifie de « tres solide sur ceste accident funeste », confirmant l'importance accordée à ce texte malgré son absence d'auteur déclaré¹⁴⁹.

De son côté, Gilles Ménage, dans *Les Vies de Pierre Ayrault*, il rapporte que son grand-père en serait l'auteur.

¹⁴⁷ PARMENTIER Bérengère, « Introduction », *L'anonymat de l'œuvre (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Toulouse, Littératures classiques, 2013, p.1.

¹⁴⁸ ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, Paris, Abbaye Saint-Victor, 1589.

¹⁴⁹ THOU Jacques-Auguste de, *Histoire universelle (1587-189)*, Tome 10, Livre 95, Londres, 1734, p. 678.

Loin d'être un oubli, l'anonymat semble ici résulter d'un choix volontaire, car l'ouvrage paraît à un moment de tension extrême, marqué par l'assassinat du roi Henri III le 2 août 1589. Il révèle une intention claire : témoigner, critiquer, ou encore dénoncer les circonstances entourant la mort du roi et les responsables du régicide, tout en se protégeant des conséquences politiques et sociales. L'ouvrage devient un outil polémique, un espace de réflexion engagée, dans lequel l'auteur humaniste mêle ses convictions personnelles à une analyse de la situation du royaume.

Félix Belloc, dans son étude des écrits d'Ayrault dans les années 1580, montre la présence d'une forme de « littérature politique¹⁵⁰», où l'anonymat permet de faire passer une pensée tout en se protégeant.

En cela, l'œuvre s'inscrit dans une tradition d'écrits de circonstance, à l'image des *Essais* de Montaigne, qui donnent eux aussi une portée personnelle et réflexive aux conflits confessionnels de leur temps¹⁵¹. Dans cette optique, l'anonymat devient un objet d'histoire à part entière. Il convient de distinguer un anonymat *paratextuel*, qui efface simplement le nom de l'auteur du livre, d'un anonymat *performatif*, plus subtil, où l'identité est connue seulement d'un cercle restreint, renforçant la portée symbolique et politique de l'écrit¹⁵². L'ouvrage anonyme publié en 1589, en pleine tourmente des guerres de Religion - marqué par l'assassinat d'Henri de Guise en 1588 et celui du roi Henri III par le moine Jacques Clément - il utilise l'écriture anonyme pour analyser les troubles politiques et religieux de son époque.

¹⁵⁰ BELLOC Félix, *Éloge de Pierre Ayrault prononcé devant la cour royale d'Angers à l'audience solennelle de rentrée le 6 novembre 1844*, Par M.Félix Belloc avocat-général, Angers, Victor Pavie, 1844, p. 58.

¹⁵¹ « Les principes de l'humanisme sont mis à bas par les pratiques politiques et religieuses des guerres civiles qui divisent protestants et catholiques. Montaigne est le témoin des dérives morales qui accompagnent les événements de son temps. Il vit au cœur des conflits armés : « Chez moy, qui suis assis dans le moi au de tout le trouble des guerres civiles de France » (MONTAIGNE Michel de, *Essais*, Tome II, Chapitre 6, p. 373). DESAN Philippe, « Introduction. Le passage du temps », *La Modernité de Montaigne*, Paris, Odile Jacob, 2022, p. 17-33.

¹⁵² TIPPELSKIRCH Xenia von, « Le double circuit. Les enjeux de l'anonymat dans les textes mystiques féminins à la fin du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, volume 80, n°1, juin 2013, p. 191-206. shs.cairn.info.

En choisissant de taire son nom, Ayrault affirme paradoxalement son autorité d'auteur et prend position en humaniste engagé face aux crises qui ébranlent le royaume.

En adoptant le genre de la déploration, il s'inscrit dans une tradition littéraire proche de la lamentation religieuse, évoquant la figure de la *Mater dolorosa*, la Vierge Marie recueillant et pleurant le corps du Christ, descendu de la Croix¹⁵³.

Ce faisant, il ne se contente pas de pleurer la mort du défunt roi, mais dénonce la portée politique du régicide. Le texte se révèle comme une élégie politique, où Ayrault fait du roi défunt un héros du bien commun, bienfaiteur et injustement sacrifié. Il fustige dénonçant l'indignité de la réaction publique face à la mort du roi. Il écrit par exemple : « Et quel Roy ? Celui qui s'estoit rendu comme bourgeois & habitant de leur ville : celui qui l'avoit élevée au cime de toute grandeur, opulence & magnificence. Ils ont fait prières publiques pour le meurtrier : & pour leur Prince meurtry, applaudissements, allégresse & feux de joie¹⁵⁴ ». L'ouvrage contient par ailleurs une critique virulente de l'Église et de la Sorbonne, deux institutions puissantes que l'auteur connaît bien, puisqu'il s'est lui-même inscrit sous leur autorité pour faire carrière. Ayrault cite la résolution de la Sorbonne du 7 janvier 1589, qui en suivant la logique d'un monitoire d'excommunication émis par le pape Sixte Quint contre Henri III, délie le peuple français de son serment de fidélité au roi. Il en critique l'anonymat, miroir de sa propre démarche, mais à des fins opposées : « Voions premièrement ceste fidèle résolution de Sorbonne, qui est du 7 Janvier 89. En laquelle n'y ceux qui ont présenté la requeste, n'y ceux qui l'ont respondues, n'y les Théologiens qui l'ont resolute, n'y l'imprimeur qui l'a imprimée, ne se sont nommer¹⁵⁵. ». Il en va de même pour l'Église, qui excommunie un

¹⁵³ Ce passage est un épisode de la Passion du Christ, médité dans l'Église Catholique par la treizième station du chemin de Croix.

¹⁵⁴ ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, op. cit., p. 4-5.

¹⁵⁵ ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, op. cit., p. 17.

roi¹⁵⁶, dont il conteste « l'ingérence politique du pape dans les affaires de régicide¹⁵⁷ ».

Cette dénonciation rejoint celle formulée par Jacques-Auguste de Thou, qui rapporte dans son *Histoire universelle*, le consistoire du pape à Rome le 11 septembre 1589, comparant le régicide à l'*Incarnation du Verbe*, l'acte du moine Clément comme une volonté divine¹⁵⁸. Ainsi, l'anonymat d'Ayrault ne marque pas une simple prudence mais bien une stratégie politique. Il transforme son ouvrage en un imprimé engagé, servant à la fois de témoignage historique, de critique des institutions et de prise de position dans la succession monarchique. Il témoigne, de manière exemplaire, de la force polémique de l'imprimé à la fin des guerres de Religion, à l'aube de l'avènement des Bourbons.

2.3. Une autorité en construction

La page de titre révèle une forme d'intentionnalité de l'auteur, où l'acte d'écriture se confond avec celui de la signature : « écrire, c'est signer, et signer revient à renforcer l'empreinte personnelle déjà présente dans l'écriture¹⁵⁹ ».

L'imprimé humaniste et juridique devient ainsi « un terrain d'affirmation d'identités sociales et de remise en jeu du statut pour des auteurs¹⁶⁰ ». Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le livre imprimé devient un nouvel espace de revendication d'une « identité sociale¹⁶¹ ».

¹⁵⁶ « C'est le Clergé, lequel luy denyant & retirant ses bénédictons, ses prières, l'a acharné & armé contre son Prince : tout ainsi que le chasseur, qui pour mener les bonnes gens à la huée, au loup, non pas, au Cerf. C'est le College des Cardinaux, c'est le Pape, qui a entrepris de le damner & excommunier, pour cela seul, qu'il a osé se défendre par tous moyens contre ses trahistres & infidèles subjets ». *Ibid*, p. 6-7.

¹⁵⁷ SOURIAC Pierre-Jean, *Écrits historiques et excommunication sous Henri III et Henri IV*, RESEA, 2008, p. 11, [HAL](#).

¹⁵⁸ « La nouvelle de la mort du Roi fut arrivé à Rome, le Pape tint un consistoire le 11 septembre, & fit un discours préparé, où il parla de l'action de Clément comme d'une entreprise si surprenant & si admirable, qu'il ne craignit soit de la comparer à l'ouvrage de l'incarnation du Verbe ». DE THOU Jacques-Auguste, *Histoire universelle (1587-189)*, Tome 10, volume 96, Londres, 1743, p. 679-680.

¹⁵⁹ PONTILLE David, « Chapitre 7. Les attributs de l'autorité scientifique », *La signature scientifique : Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 149-71, [OpenEdition Books](#).

¹⁶⁰ SCHAPIRA Nicolas, « Nom propre, nom d'auteur et identité sociale. Mises en scène de l'apparition du nom dans les livres du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, vol. 80, n°1, juin 2013, p. 73, [Cairn](#).

¹⁶¹ *Ibid*, p. 73.

Les pages de titres offrent des éléments révélateurs de l'identité de l'auteur : nom propre, profession, origine géographique, superlatifs... Autant de marques qui manifestent l'expression d'un « moi singulier¹⁶² », faisant de la signature un acte de positionnement, à la fois personnel et stratégique. Dans cette perspective, nous pouvons reprendre la réflexion de Christian Jouhaud : l'identité de l'auteur correspond à « un ensemble de traits, saisis grâce à la visibilité de sa position, qui sont susceptibles de définir, au sens géométrique du terme l'espace social de ses actions et par là, son statut¹⁶³ ». Tandis que l'*autorialité* renvoie à l'identité de l'auteur en tant que personne, l'*auctorialité* se concentre sur le pouvoir de son écriture, sur sa capacité à produire un discours persuasif et légitime.

La figure de Pierre Ayrault, jurisconsulte et humaniste angevin du XVI^e siècle, incarne à cet égard, cette dynamique de construction d'une autorité intellectuelle.

L'analyse des signatures de Pierre Ayrault, publiées dans 26 ouvrages entre les années 1560 et 1610, met en évidence une évolution significative, tant de son vivant qu'à titre posthume. Une étude diachronique des adjectifs et qualifications employés sur les pages de titre (*Tableau 3*) révèle une transformation des formulations, à interpréter à la lumière des guerres de Religion.

Cela nous amène à interroger les fonctions d'auteur endossées par Pierre Ayrault et la manière dont il construit sa signature entre affirmation de soi et retrait stratégique.

Dès les années 1560, Ayrault mobilise divers adjectifs dans ses publications, en se présentant comme un « jurisconsulte », « angevin » et « avocat », il consolide sa position d'homme de lois et confère à sa plume une portée intellectuelle et juridique.

L'acte de signature devient alors un geste d'autorité, un moyen de mettre en scène son « individualité, qui fonde l'authenticité d'une

¹⁶² CHARTIER Roger, *Culture écrite et société, l'ordre des livres (XIVe-XVIIe)*, Paris, Fayard, 1996, p. 66.

¹⁶³ JOUHAUD Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000. p. 98.

œuvre¹⁶⁴ ». Ces marques d'autorité témoignent donc d'une volonté explicite de valoriser son capital juridique et intellectuel.

À cette époque, « l'enseignement du droit représentait un investissement coûteux en temps mais aussi en ressources¹⁶⁵ ». En se signant comme « jurisconsulte », Pierre Ayrault affirme son expertise en matière de droit et sa position au sein du Parlement de Paris. Cette mention inscrit son discours dans le cadre des plus hautes institutions du royaume, conférant à ses écrits une légitimité renforcée par la fonction qu'il occupe.

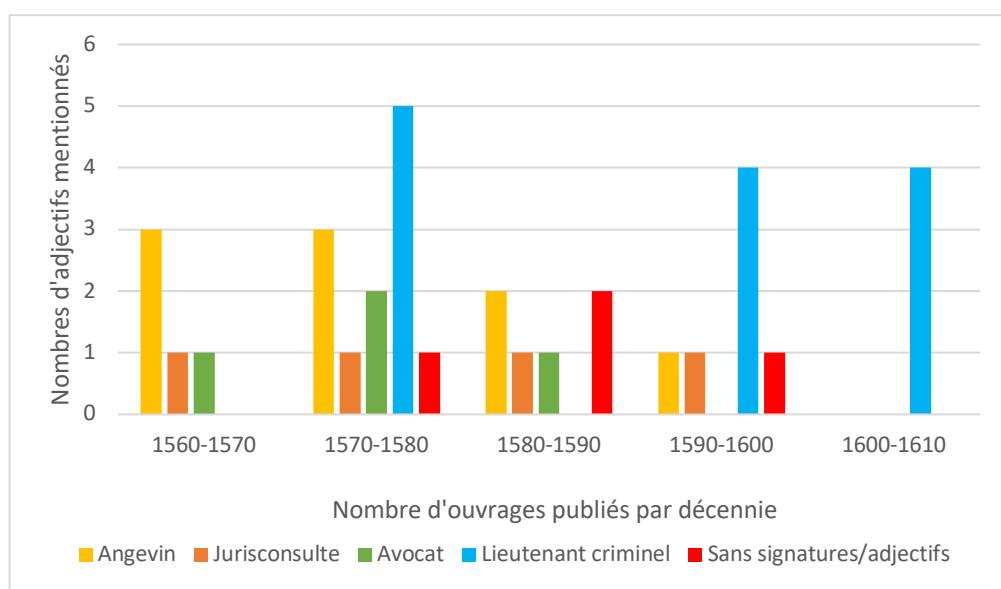


Tableau 3 : Évolution des adjectifs utilisés dans les signatures de Pierre Ayrault (1560-1610)

À partir des années 1580, on observe une évolution significative et stratégique, dans la manière dont Ayrault met en avant son statut professionnel.

Le terme de « jurisconsulte », qu'il emploie de manière récurrente jusqu'à la fin de sa vie, est également repris dans les éditions posthumes de ses œuvres. Les imprimeurs y ajoutent divers qualificatifs tels que « Lieutenant criminel », « Maître Pierre Ayrault », ou encore « Feu Monsieur Ayrault, Lieutenant criminel ».

¹⁶⁴ *Ibid*, p.67.

¹⁶⁵ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p.163.

Cette persistance lexicale s'étend également aux traductions de ses ouvrages en anglais et en allemand, où il est désigné comme un « célèbre civiliste français » ou un « célèbre jurisconsulte », ce qui souligne son rayonnement intellectuel à l'échelle européenne¹⁶⁶.

Ces formulations contribuent à asseoir son autorité tout en consolidant son statut professionnel de lieutenant criminel au présidial d'Angers, charge qu'il occupe dès les années 1570. Ce poste lui vaut le surnom d'« écueil des accusés¹⁶⁷ » et devient un élément central de son identité d'auteur.

Le recours aux titres, fonctions et épithètes permet à Ayrault de construire et de projeter une autorité intellectuelle indéniable, consolidant un réseau à la fois politique et savant.

Néanmoins, entre les années 1580 et 1590, on observe une mutation dans les titres et qualificatifs associés à son nom : plusieurs ouvrages de cette période se caractérisent par l'absence de signature explicite définissant son statut professionnel.

Ce phénomène s'explique par le contexte politique troublé de l'époque, marqué notamment à l'assassinat du roi Henri III (1589) et à l'avènement d'Henri IV.

Par les titres et les fonctions qu'il revendique, Ayrault met en scène une figure d'auteur à l'éloquence persuasive, fondée sur l'acquisition progressive de positions sociales et professionnelles. Ses ouvrages deviennent alors de véritables outils d'action politique, porteurs d'opinions susceptibles d'influencer le débat public. La signature devient un lieu d'affirmation d'autorité, projetant le nom d'Ayrault dans une postérité intellectuelle et sociale, et assurant à sa famille la reconnaissance durable de son nom dans les sphères du savoir et du pouvoir.

¹⁶⁶ BUDDEN John, AYRAULT Pierre, *A discourse for parents honour, and authoritie, written to reclaim a counterfeit Jesuite*, Londres, Harper, 1614.

AYRAULT Pierre, WEISE Friedrich (trad.), *Petri Aerodii hochberühmten JCti Send-Schreiben und Unterricht von Vater-rechte: an seinen Sohn, welchen die Jesuiten heimlich beschwazet, zu ihnen ins kloster gezogen und dem vater wieder seinen willen, ungeachtet der billigen einwendungen, vorenthalten*, [s.l.], 1683.

¹⁶⁷ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, op. cit., p. 54.

3. Les adresses aux autorités

3.1. Désigner ses destinataires : entre figures d'autorité et institutions visées

Étudier l'horizon d'un monde d'action à travers les écrits de Pierre Ayrault nous conduit à interroger ce que l'on peut nommer le « pouvoir des marges du livre¹⁶⁸ ». Pages de titre, priviléges d'édition, mais aussi dédicaces constituent des « éléments paratextuels » essentiels dans les ouvrages humanistes, où se déploient des stratégies auctoriales et éditoriales¹⁶⁹.

Ces discours auxiliaires, ou « paratextes¹⁷⁰ », jouent un rôle déterminant dans la construction de l'autorité de l'auteur et dans l'orientation de la réception de son œuvre.

Selon Furetière, une dédicace est « l'épître liminaire d'un livre adressé à celui à qui on le dédie¹⁷¹ ». La dédicace instaure une double relation entre le *dédicant* (celui qui offre) et le *dédicataire* (celui qui reçoit), souvent une figure d'autorité ou une institution¹⁷².

L'acte de dédicace apparaît comme un geste d'hommage, parfois un don symbolique, destiné à inscrire l'auteur dans un réseau d'influence ou de protection.

L'analyse des dédicaces de Pierre Ayrault révèle une pluralité de destinataires et de fonctions. Certaines sont rédigées par Ayrault lui-même ; d'autres sont le fait de l'éditeur, comme en témoignent deux ouvrages imprimés chez Martin Le Jeune, dans lesquels ce dernier insère un *avis au lecteur*, à la gloire de l'auteur¹⁷³.

¹⁶⁸ ROUSSILLON Marine, DEGUIN Yohann, « Depuis les marges : le pouvoir dans le livre aux XVI^e et XVII^e siècles-Introduction », *Les Dossiers du Grihl*, 2022. [Opédition.org.](http://opendition.org/)

¹⁶⁹ MOUREN Raphaële, « Stratégies auctoriales et éditoriales de dédicaces. Éditions latines et grecques au milieu du XVI^e siècle », in JULHE Jean-Claude (dir.), *Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 561-578.

¹⁷⁰ GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

¹⁷¹ FURETIÈRE Antoine, « Dédicace », *Dictionnaire universel*, volume 1, La Haye et Rotterdam, Arnout & Renier Leers, 1690.

¹⁷² JULHE Jean-Claude (dir.), « Introduction », *Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 8.

¹⁷³ AYRAULT Pierre, *Decretorum, rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate iudicatarum, libri duo [...], ad V. C. Christophorum Thuanum, equitem, in summo amplissimoque Lutetiae senatu praetorem maximum, consiliique sacri consiliarium*, Paris, Apud Martinum Juvenem, 1567.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum iudicatarum*, Paris, M.Juvenem, 1573.

Dédier un ouvrage à une institution ou à une personnalité influente peut ainsi servir à placer le livre sous de bons auspices, à garantir sa légitimité, voire à en favoriser la diffusion et la réception¹⁷⁴.

L'analyse des ouvrages publiés de son vivant, entre 1563 et 1600 (*Annexe 2*), relève que Pierre Ayrault adresse de nombreuses dédicaces à des figures d'autorités, au premier rang desquelles figure Christophe de Thou (1508-1582), magistrat éminent et Premier président du Parlement de Paris. Ce dernier reçoit cinq dédicaces d'Ayrault, signe d'une relation intellectuelle et institutionnelle importante. Dès son premier ouvrage, *Les Déclamations de Quintilien*, Ayrault lui rend hommage, le qualifiant de « *chevalier, premier président du très noble puissant Sénat de Paris et conseiller du roi Charles IX* », mais aussi de « *premier président en cette cour*¹⁷⁵ ». En dédiant une grande majorité de ses traités juridiques à Christophe de Thou, Pierre Ayrault inscrit son travail sous la protection symbolique de l'une des plus hautes instances juridiques du royaume : le Parlement de Paris.

Le choix d'un genre littéraire fondé sur l'éloge, tel que le discours ou la harangue, permet à Ayrault de réaliser une dédicace remarquable à « Monseigneur le duc d'Anjou, fils et frère de roi, et lieutenant général pour Sa Majesté ». Cette dédicace s'inscrit dans une logique de mécénat, visant à remercier une figure d'autorité tout en sollicitant sa protection¹⁷⁶. Ce choix est d'autant plus réfléchi que le duc d'Anjou, amateur d'art et défenseur des lettres, incarne une autorité royale favorable au savoir.

¹⁷⁴ PANTIN Isabelle, « Les dédicaces de livres scientifiques dans la première moitié du XVI^e siècle. Quelques pistes de réflexion », in JULHE Jean-Claude (dir.), *Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 506-507.

¹⁷⁵ QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.), M. F. Quintilianus *Declamationes C.XXXVII. quæ ex CCC.LXXXVIII. supersunt, diuque latuere, nunc demùm P. Aërodii Andegavi, in suprema curia patroni, studio & diligentia castigatae, scholiis illustratae, ac in lucem postliminio revocatae: ad v. c. Christophorum Thuanum equitem, summi senatus amplissime ordinis Lutetiae principem, ar regis Caroli IX. patritium. Accessit locuples rerum & verborum in hisce declamationibus memorabilium index*, Paris, F. Morellum, 1563.

¹⁷⁶ PANTIN Isabelle, « Les dédicaces de livres scientifiques dans la première moitié du XVI^e siècle. Quelques pistes de réflexion », *op. cit.*, p. 504.

Derrière cette dédicace, s'opère une véritable mise en scène de l'échange symbolique : l'auteur offre son ouvrage, le prince y répond par son patronage¹⁷⁷.

La multiplication des dédicataires constitue une stratégie délibérée d'élargissement du protectorat.

À Paris, les personnalités sollicitées disposent d'un rayonnement national et décisionnaire, garantissant une plus large circulation des écrits.

À l'échelle provinciale, Ayrault s'attache à des figures angevines, dont Guillaume Ruzé (15?-1587) évêque d'Angers entre 1572 et 1587, à qui il adresse deux dédicaces. Proche des rois Henri II, Charles IX et Henri III, Ruzé fut également leur confesseur et conseiller. En lui consacrant une épître, Ayrault met en avant l'érudition du prélat, reconnu comme professeur de théologie, tout en cherchant à s'assurer la faveur d'une haute autorité ecclésiastique.

Dans ce contexte troublé par les guerres de Religion, cette démarche prend une signification particulière : elle vise à garantir la bienveillance d'un pouvoir religieux local, capable de soutenir l'auteur et de légitimer ses prises de positions.

Certaines de ses dédicaces prennent un tour plus intime, révélant un autre pilier fondamental de la société d'Ancien Régime : la famille. Dans plusieurs traités portant sur l'autorité paternelle, Ayrault s'adresse explicitement à ses enfants, en particulier à son fils René Ayrault (1567-1644). Ce dernier, en rejoignant la Compagnie de Jésus, provoque la désapprobation profonde de son père. Cela conduit Ayrault à rédiger quatre préfaces entre la fin des années 1580¹⁷⁸ et 1595¹⁷⁹, dans lesquelles il exprime son mécontentement et

¹⁷⁷ *Ibid*, p. 510.

¹⁷⁸ AYRAULT Pierre, *Conclusion de l'ordre, formalité et instruction judiciaire, de P. Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, à René Ayrault son fils. Qu'il ne lui est pas licite de faire voeu, sans le vouloir & consentement de ses pere & mere, [s.l.], 1588.*

¹⁷⁹ AYRAULT Pierre, *De la puissance paternelle, contre l'invention de ceux qui, sous le titre de jésuites, retroient les enfans de l'obéissance de leurs pères et mères et ruinoient leurs famille, Paris, Jamet Mettayer, 1595.*

défend son rôle *pater familias*, figure incarnant l'autorité souveraine à l'échelle domestique¹⁸⁰.

Ces « paratextes », traduisent un retrait progressif de la vie politique et administrative d'Ayrault vers l'*otium*, centré sur son rôle de père dans une société patriarcale.

Ces dédicaces adressées aux membres masculins de sa famille, à l'exclusion notables des figures féminines, témoignent d'une volonté de réaffirmer un modèle patriarcal, fondé sur l'obéissance filiale et la continuité lignagère.

Ayrault a d'autres fils, notamment Pierre II Ayrault (1576-1626) destiné à reprendre les fonctions juridiques de son père (*Annexe 1*).

3.2. Structurer la parole : la rhétorique de la dédicace

La signature d'un ouvrage permet de valider, d'authentifier « voire de sacraliser une rencontre entre un auteur et son lecteur¹⁸¹ ». Inséré en tête de l'ouvrage, agissant comme préface sous la forme d'une épître dédicatoire, la dédicace joue le rôle d'une *captatio benevolentiae*, visant à gagner la valeur du destinataire et à s'assurer de sa bienveillance¹⁸². Grâce à l'imprimé, la dédicace devient visible dans l'espace public.

Cette rhétorique de la dédicace, développée au second XVI^e siècle, est l'héritière des lettres d'hommage antiques de l'époque romaine¹⁸³. La dédicace est à la fois un acte littéraire et un geste stratégique, où le « je » de l'auteur s'adresse à un « vous » identifié, souvent haut placé, dans une culture du mécénat¹⁸⁴.

¹⁸⁰ POUMARÈDE Jacques, ALLINNE Jean-Pierre (éd.), « La monarchie paternelle dans l'Ancien droit », Itinéraire(s) d'un historien du Droit, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2011, p. 227-239, <https://doi.org/10.4000/books.pumi.29478>.

¹⁸¹ JULHE Jean-Claude (dir.), « Introduction », Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance, *op. cit.*, p. 8.

¹⁸² MOUNIER Pascale, « Rhétorique de l'épître dédicatoire. Le cas des éditions de fictions traduites à la Renaissance », in ANSELMINI Julie, DIAZ Brigitte, MEIER Franziska (dir.), *Correspondances et critique littéraire. XV^e-XX^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 53.

¹⁸³ « Horace adresse à Mécène la première de ses Odes, de ses Épodes et de ses Satires », *Ibid*, p. 32.

¹⁸⁴ *Ibid*, p. 33.

En analysant les dédicaces de Pierre Ayrault, notamment celles adressées à Christophe de Thou et Guillaume Ruzé, nous observons une rhétorique structurée et codifiée. Toutes deux mobilisent une *captatio benevolentiae* fondée sur l'humilité rhétorique et la louange. Ayrault s'efface pour mieux mettre en valeur la grandeur de ses destinataires.

Il écrit à de Thou : « par tout vous soyez juge & souverain Magistrat, lisant en privé aussi patiemment, qu'en public vous nous oyez benigrement », sollicitant une protection¹⁸⁵.

Dans la dédicace à Ruzé, il loue l'homme d'Église : « tant vous aimez saintement ceux qui vous reverent », et renforce cette admiration en mentionnant « Saint-Martin de Tours (vostre patrie) », le rapprochant ainsi de l'une des figures majeures de la chrétienté mais aussi en faisant l'éloge de sa patrie¹⁸⁶. Comme le rappel Varga, « les traités nous apprennent que les hommes peuvent être loués d'après ce qui les a précédés¹⁸⁷ ». À Christophe de Thou, Ayrault rappelle ses titres : « *premier président en icelle Cour, chevalier, seigneur de Cély* », conjuguant la noblesse, autorité judiciaire et prestige social (*Annexe 2*).

À Ruzé, il énumère : « *docteur en théologie, conseiller, confesseur, & Aumonier ordinaire du Roy* », soulignant sa proximité avec la monarchie et l'Église (*Annexe 2*). La rhétorique flatte et place l'ouvrage sous les bons auspices d'une autorité.

Dans ses dédicaces, Ayrault mobilise également une rhétorique de la modestie en affirmant sa position de « jeune avocat » et en présentant son travail comme un simple témoignage

¹⁸⁵ GRIMAUDET François, *Paraphrase du droit de retrait lignager, recueillie des coutumes de France et glosateurs d'icelles, revuee, corrigée et augmentée de nouveau pour la 1ère impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Martin le Jeune, 1567.

¹⁸⁶ AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et fi on peult condamner ou abfoultre fans forme ne figure de procès : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

¹⁸⁷ KIBÉDI VARGA Áron, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, 2002, p. 52.

d'« honneur, service & obéissance »¹⁸⁸. Ce geste d'humilité masque une démarche stratégique : obtenir la validation et la protection de figures influentes. La dédicace fonctionne comme un lieu d'échange implicite de services, où le texte offert s'accompagne d'un retour, d'une protection¹⁸⁹. Dans cette logique, la dédicace ne se limite pas à l'éloge, elle devient une demande, un acte discursif guidé par le pragmatisme. La référence à des concepts religieux comme « obéissance » ou « intercession », en particulier dans les dédicaces à Ruzé, participe à cette mise en scène dévote, telle une bénédiction spirituelle, renforçant l'*ethos* de l'auteur en quête de reconnaissance¹⁹⁰.

En s'insérant dans les circuits du mécénat, Ayrault construit un réseau d'alliances symboliques dans lequel la protection de l'écrit engage aussi celle de l'auteur. Dès lors, une question s'impose : dans quelle mesure les événements politiques et religieux du XVI^e siècle influencent-ils les destinataires choisis ? Quels mécanismes discursifs Pierre Ayrault met-il en œuvre pour adapter ses stratégies dédicatoires aux figures d'autorité sollicitées ?

3.3. Dédicacer en période de turbulences

Pierre Ayrault utilise une rhétorique habile, mêlant différents styles et genres littéraires, qui lui permettent d'inscrire ses écrits sous l'autorité d'une personne qui incarne une instance de pouvoir dans la France de ce second XVI^e siècle.

La dédicace, loin d'être un simple ornement textuel, s'inscrit dans l'exercice du pouvoir. Elle structurée par une relation interpersonnelle entre deux individus : l'auteur et le dédicataire¹⁹¹. Cette relation

¹⁸⁸ AYRAULT Pierre, « Épître », *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et fi on peult condamner ou abfoultre fans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

¹⁸⁹ Sur la dimension anthropologique et sociale de l'offre et de la vente du livre voir : ZEMON DAVIS Nathalie, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003, p. 73-76.

¹⁹⁰ MOUNIER Pascale, « Rhétorique de l'épître dédicatoire. Le cas des éditions de fictions traduites à la Renaissance », *op. cit.*, p. 36.

¹⁹¹ SCHAPIRA Nicolas, *Maîtres et secrétaires, XVI^e-XVIII^e siècles. L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 15.

permet d'étudier le réseau dans lequel Ayrault s'inscrit en période de troubles.

La publication des ouvrages d'Ayrault, de 1563 à 1598, coïncide étroitement avec la période des guerres de Religion (1562-1598). L'analyse des textes liminaires met en lumière une évolution dans les formes paratextuelles utilisées par l'auteur (Tableau 4).

Qu'il s'agisse de dédicaces, d'*advis au lecteur*, ou encore d'ouvrages dédicatoires, ces écrits révèlent une stratification chronologique en étroite correspondance avec les événements politico-religieux contemporains.

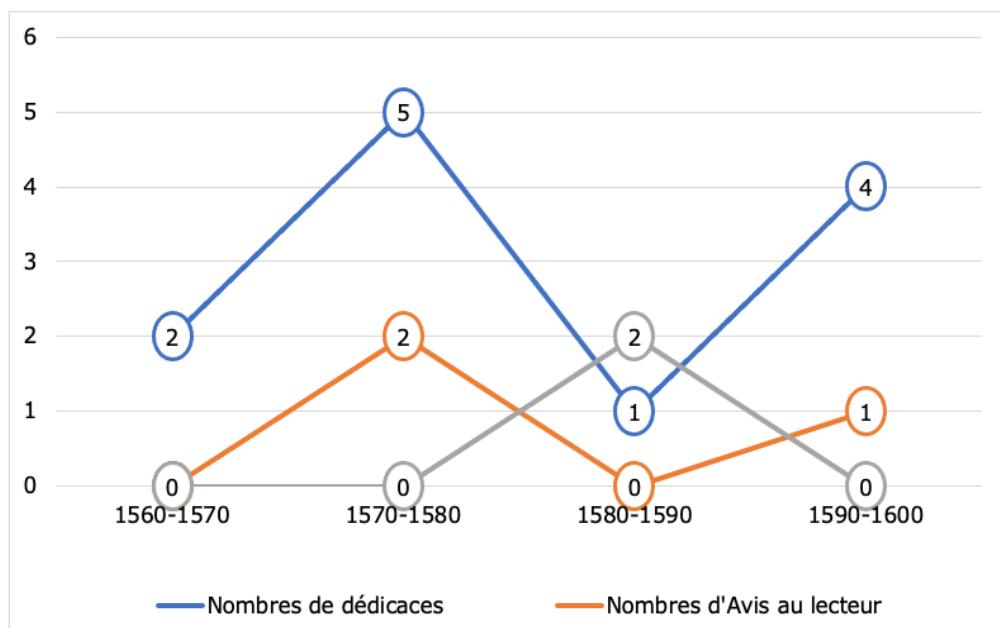


Tableau 4 : Évolution des écrits dédicatoires de Pierre Ayrault (1560-1600)

Entre les années 1570 et 1580, nous observons une forte concentration de dédicaces adressées à des figures clés du royaume, telles que le duc d'Anjou, mais aussi à des représentants du pouvoir judiciaire et religieux, comme Christophe de Thou ou Guillaume Ruzé, évêque d'Angers.

Dans ce contexte de guerre civile, l'épître dédicatoire dépasse la simple flatterie et devient un outil de positionnement politique.

Par ailleurs, cette dynamique se double d'un second niveau de relation entre l'auteur et ses imprimeurs, en particulier entre Ayrault et Martin Le Jeune.

Entre 1570 et 1580, plusieurs *Avis au lecteur* sont publiés en l'honneur de Pierre Ayrault, où il est présenté comme « *Lieutenant criminel au baillage d'Angers, nouvellement pourvue*¹⁹² ».

Ces marques liminaires servent à asseoir la notoriété sociale d'Ayrault et renforcent la légitimité de l'imprimeur lui-même, qui se place sous le protectorat et la renommée de l'auteur.

À partir des années 1580, et plus précisément entre 1589 et 1590, au moment même où il exerce la charge de Lieutenant général par intérim à Angers, se dessine des choix dédicatoires¹⁹³.

La publication de *La Déploration de la mort du roi Henri III et du scandale qu'en a l'Église* incarne cette rupture.

L'ouvrage devient en lui-même un acte dédicatoire, oscillant entre écrit polémique et politique, révélateur d'un tournant dans la posture de l'auteur. Ce tournant s'inscrit notamment dans ce changement dynastique et institutionnelle consécutif à l'assassinat du roi, Henri III. À partir des années 1590, l'unique destinataires des écrits dédicatoires de Pierre Ayrault, concernent désormais son fils aîné, René Ayrault. Ce retour vers la sphère privée rappelle la démarche personnelle de Michel de Montaigne, qui, après s'être retiré de la vie publique bordelaise, consacre ses *Essais* à une réflexion personnelle et morale. On retrouve chez Ayrault cette même pratique de l'*otium*, un retrait intellectuel centre sur la sphère familliale¹⁹⁴.

Cette réorientation se manifeste dans ses traités sur l'autorité paternelle, qui traduisent une évolution vers une écriture morale et domestique, marquant une rupture avec ses écrits antérieurs davantage tournés vers les sphères publique et judiciaire. Ce recul

¹⁹² AYRAULT Pierre, *Extraict d'aucuns pledoyers et arrests faicts et donnez en la Cour de Parlement de Paris, avec les raisons et moyens des advocats, ensemble un discours avec une harengue à Monseigneur le duc d'Anjou*, Paris, Martin le Jeune, 1576, p. 4.

¹⁹³ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, op. cit., p. 40.

¹⁹⁴ « Après son passage à la mairie de Bordeaux de 1581 à 1585, et le bilan nuancé de son expérience administrative, il se replie lentement sur ce qui lui paraît essentiel, à savoir sa propre histoire , non pas biographique (et donc historique), mais singulière et idiosyncrasique. Il fait le choix de la vie privée sur la vie publique et développe, entre 1588 et 1592, la peinture de lui-même. », voir DESAN Philippe, « Chapitre 5. Montaigne, historien de son temps ? », *La Modernité de Montaigne*, Paris, Odile Jacob, 2022, p. 185-217.

progressif de la scène politique peut s'interpréter comme une réponse aux violences et bouleversements dont Ayrault a été témoin durant les guerres civiles.

Dans ce second XVI^e siècle troublé, les dédicaces de Pierre Ayrault constituent un observatoire précieux des dynamiques politiques, intellectuelles et relationnelles de son temps.

En s'adressant à des figures d'autorité, princes, magistrats et d'érudits, Ayrault ne se limite pas à de simples formules rhétoriques de politesse ou à de simples éloges convenus.

Ses dédicaces révèlent de véritables stratégies relationnelles, où s'entrelacent reconnaissance savante, service politique et affirmation d'un statut sociale et professionnel.

L'analyse de ces paratextes nous conduit à interroger les relations entre amitié et service, savoir et pouvoir, comme fondement de l'inscription d'Ayrault à la fois dans la République des Lettres et dans la société politique et savante de son époque.

4. L'amitié entre savoir et politique

« Pierre Ayrault eut pour amis, tant qu'il vécut, tout ce qu'il y avait en France d'amis des lettres et de savants : Daurat, Turnèbre, Baudouin, Uthenhive, Cujas, Bodin, Choppin, Loiseua, Pierre Pithou, Padquier, Pomponius, Belleoeuvre, Christophe et Auguste de Thou, Philippe Hurault de Chiverny, Simon de Maillai, Guillaume Ruzé, François Baudouin et Pascal Robin, sieur Dufaux », écrit Gilles Ménage, en dressant la liste de ceux qu'il qualifie d'« amis les plus intimes » avec lesquels il vécut le plus étroitement¹⁹⁵.

Des humanistes et gens de robe, qui au service des institutions de l'état et du roi, nous amène à interroger les figures et les liens qu'ils tissent avec ces derniers, notamment dans ces écrits.

¹⁹⁵ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage, op. cit.*, p. 44.

4.1. Des dédicaces principales : l'image d'une « politique de service »

Dès les premières pages, Pierre Ayrault adopte un geste significatif : celui de la dédicace à des figures d'autorité. En s'adressant à des institutions comme le Parlement ou l'Église, ou encore à des personnalités influentes du royaume, Ayrault adopte une double posture d'humilité et de revendication.

À travers ses deux imprimés dédicatoires à Henri de Valois, il cherche à rendre visible son allégeance au prince¹⁹⁶. Par une rhétorique mêlant flatterie et humilité, Pierre Ayrault choisit habilement de s'adresser à Henri de Valois, dont la réputation de « souverain intellectuel »¹⁹⁷ s'est construite grâce à l'éducation humaniste qu'il reçoit de précepteurs renommés comme Jacques Amyot. Henri est instruit dans la tradition antique des modèles moraux de Plutarque, mais aussi par François de Carnavalet, un « gentilhomme breton », dont la modération religieuse s'accompagne d'un haut niveau de culture et d'érudition¹⁹⁸.

Cette éducation, conçue pour préparer les jeunes princes à des fonctions honorables, inscrit Henri dans la continuité de la tradition royale française d'encouragement aux arts et aux lettres, initiée par François Ier. Cette volonté de faire du prince un modèle intellectuel et moral s'inscrit dans une tradition dynastique valorisant la culture comme outil d'unification politique, à défaut d'une unité religieuse¹⁹⁹.

¹⁹⁶ AYRAULT Pierre, *Discours de M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, à Monseigneur le duc d'Anjou [...], sur l'occasion, que le voulant recommander pour ses victoires & restauration de son Université d'Angers, les panégyricz anciens de Pacatus & d'Eumenius jadis faicts à la louange des empereurs Constantius et Théodose luy ont été adressez et dédiez de nouveau*, Angers, René Piquenot, 1570.

AYRAULT Pierre, *Harengue faicte à Monseigneur le duc d'Anjou, de Bourbonnois, & Auvergne... à la première arrivée dudit seigneur en sa ville d'Anger, depuis son appanaige : qui fut le septiesme de janvier 1570. Par Monsieur Ayrault, son lieutenant criminel & maistre des requestes de son hostel*, Angers, René Piquenot, 1570.

¹⁹⁷ BOUCHER Jacqueline, *Société et mentalités autour de Henri III*, Volume 4, Lille, Atelier des thèses, 1981, p. 630-631.

¹⁹⁸ Ces deux précepteurs, l'on initié aux lettres et discussions intellectuelles, soit une forme d'éducation « destiné à faire remplir des fonctions honorables », CHAMPION Pierre, *Henri III et les écrivains de son temps*, Tome 1, Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 1941, p. 44.

¹⁹⁹ FUMAROLI Marc, et al., « Préface », *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2006.

La dynastie des Valois-Angoulême, à laquelle appartient Henri de Valois, s'est en effet employée à promouvoir un idéal humaniste du « bien commun » à travers la diffusion des « bonnes lettres²⁰⁰ ». Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, en est un exemple éminent : protectrice de Rabelais, autrice de *L'Heptaméron* (1558), elle incarne ce rôle de femme de lettres et de mécène éclairée. De même, Catherine de Médicis, mère d'Henri III, bien que la postérité lui dresse une image négative, elle participe néanmoins à cet héritage culturel en s'appuyant sur les fastes de la Renaissance italienne. Son tombeau à Saint-Denis, orné des quatre vertus cardinales de Germain Pilon, reflète cette volonté de promouvoir les attributs du bon gouvernement comme : la Force, la Justice, la Tempérance et la Prudence. Ces vertus deviennent des repères politiques et symboliques pour ses fils, offrant aux écrivains une trame idéologique à investir. La dédicace se transforme alors en un espace discursif où se tisse une relation de service, fondée sur l'idéal d'un lien réciproque : une reconnaissance contre une loyauté. À l'époque moderne, cette notion de service constitue un socle fondamental des relations politiques, permettant d'interpréter « les relations entre le prince et ses sujets²⁰¹ ». Une telle relation dépasse le simple cadre du patronage pour s'inscrire dans un imaginaire politique partagé, où servir l'autorité royale revient à participer à un ordre et à un idéal de bien commun²⁰². C'est un acte de mise en scène d'un profond dévouement, par lequel le serviteur cherche à faire reconnaître son engagement et à recevoir, en retour, une protection²⁰³.

L'exemple des discours d'Ayraut dédiés au duc d'Anjou prend une résonance particulière dans le contexte local de l'Anjou. Sous l'influence de son gouverneur, Carnavalet, ou encore de son chancelier, Philippe Hurault de Cheverny, Henri de Valois entreprend

²⁰⁰ *Ibid*, « Préface ».

²⁰¹ GELLARD Matthieu, HAAN Bertrand, FOA Jérémie, « Politique du service », *Servir le prince en temps de guerre civile. Dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024, p. 7.

²⁰² *Ibid*, p. 8.

²⁰³ *Ibid*, p. 22.

de développer la culture des lettres dans son apanage, faisant ainsi de l'Anjou, un foyer d'humanisme et un lieu privilégié d'affirmation du pouvoir royal, propice à l'étude de la fidélité de ses sujets²⁰⁴. Ayrault, engagé dans l'administration locale angevine dès les années 1560, saisit cette opportunité pour affirmer sa loyauté et asseoir sa légitimité. En exaltant le prince, il conjugue prudence politique et ambition mesurée, façonnant une image de lui-même en serviteur loyal et cultivé.

Dès lors ces manifestations ne doivent pas être interprétées comme de simples élans sincères. Ces protestations constituent plutôt « l'affichage public d'un lien constamment revendiqué et recherché²⁰⁵ ».

Dans une société hiérarchisée, l'accumulation de marques d'honneur et de reconnaissance pouvait constituer un levier décisif d'ascension sociale, non seulement pour l'auteur, mais aussi pour son lignage²⁰⁶. Le prince, en tant que figure idéale de mécène et d'homme lettré, devient le support d'une projection rhétorique à travers laquelle l'écrivain inscrit ses propres ambitions²⁰⁷. En choisissant le camp du pouvoir royal, Ayrault attend, ou espère un retour de cette fidélité. Celle-ci se confirme en 1589, lorsqu'il est nommé lieutenant général par intérim à Angers nommé par Henri III.

4.2. Les serviteurs du prince comme capital honorifique

Par ses ouvrages dédicatoires, Pierre Ayrault, s'inscrit dans des cercles mêlant diverses figures d'autorités et institutions. En tant qu'écrivain, humaniste et jurisconsulte, Ayrault construit un

²⁰⁴ FUMAROLI Marc, et al., *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, op. cit., p. 16.

²⁰⁵ GELLARD Matthieu, HAAN Bertrand, FOA Jérémie, « Politique du service », *Servir le prince en temps de guerre civile. Dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit., p. 7.

²⁰⁶ *Ibid.*, p.17.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 13.

réseau d'influence à travers ses dédicaces, qui lui permettent d'élever son honneur et acquérir une *fama*²⁰⁸.

L'usage d'une rhétorique de la flatterie vise à se procurer des protecteurs et soulève des questions sur les notions d'honneur et de renommée dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce concept d'honneur, notamment dans la culture de l'imprimé, peut être mis en relation avec les pratiques dédicatoires d'Ayrault. Si l'honneur représente un corps collectif, en particulier des groupes familiaux, il incombe à l'auteur de soigner ses prises de paroles publiques, notamment ses adresses à des figures d'autorité, pour garantir la dignité de son lignage²⁰⁹. Il convient ici de distinguer les notions d'« honneur », à portée sociale et collective, et de « renommé », plus individuelle²¹⁰.

Arlette Jouanna a montré que l'honneur, dans les textes imprimés, renvoie à des distinctions et marques extérieurs, conférées par le pouvoir ou le prince, en récompense de services rendus. L'honneur incarne également une représentation de la dignité et de la réputation d'un individu²¹¹.

Ainsi, les dédicaces d'Ayrault à des personnages comme le duc d'Anjou, Christophe de Thou ou Guillaume Ruzé, visent à accroître sa renommée personnelle tout en rehaussant l'honneur de sa famille. En effet, son mariage en juin 1564 avec Anne Des-Jardins, fille de Jean Des-Jardins, célèbre médecin de François Ier, l'intègre dans un cercle d'érudits au service de l'autorité royale²¹².

La femme, « garante de l'authenticité de la descendance », incarne le « statut social du lignage auquel elle appartient ». Ce mariage renforce

²⁰⁸ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », in DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 71-90.

²⁰⁹ *Ibid*, p. 71-90.

²¹⁰ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », *op. cit.* p. 71-90.

²¹¹ JOUANNA Arlette, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, octobre 1968, p. 597-623.

²¹² NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres : avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1732, p. 328.

la renommée d'Ayrault, en l'ancrant dans un réseau élargi de savoir et de pouvoir²¹³.

Dans cette logique, les actes d'un individu, en particulier ceux d'Ayrault et de son clan, ont des répercussions sur la renommée et l'honneur de la famille. Le départ de son fils aîné, René Ayrault, pour la Compagnie des Jésuites, constitue une atteinte à cet honneur²¹⁴. Cela nous laisse penser que la rédaction des traités sur l'autorité paternelle pourrait viser à redorer sa renommée et celle de son lignage. La renommée et l'honneur d'un individu deviennent un « capital familial », dans lequel « chaque acte devient préjudiciables » pour les membres d'un même lignage²¹⁵.

Bien que moins connu que des figures comme Jacques Cujas, Montaigne, Étienne Pasquier ou Jean Bodin, Pierre Ayrault appartient à cette génération d'érudits qui se mettent au service de la monarchie²¹⁶. Tous incarnent, à des degrés divers, un idéal de loyauté et de fidélité. L'imprimeur Jamet Mettayer, par exemple, répond à l'appel d'Henri III et s'installe à Tours, à la fin de l'année 1580. Grâce au privilège royal, il devient un agent de transmission d'une « littérature spirituelle liée à la Réforme catholique²¹⁷ ».

Ce positionnement stratégique relève d'une logique de service, où « servir le roi, c'est s'engager pour un ordre politique qu'on juge important de défendre et/ou pour un individu qu'on juge légitime et digne d'être servi²¹⁸ ».

²¹³ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », *op. cit.* p. 71-90.

²¹⁴ « Il ya trois ans & plus, que je suis à apprendre où les Jésuites tiennent mon fils. Si je l'eusse peu d'escouvrir, je luy eusse fait ceste remontrance en privé. Mais voyant que je perdois temps, &, qui plus est, mon espérance, je luy a voulu escrire comme aux contumax....Celà fait, je luy laisse en son illiberal arbitre de m'obeyr, ou ne m'obeyr point », voir METTAYER Jamet « Avis au lecteur » in AYRAULT Pierre, *De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, vollen les enfans à leurs peres & meres. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siège presidial d'Angers*, 2e édition, Tours, Jamet Mettayer, 1593.

²¹⁵ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », *op. cit.* p. 71-90.

²¹⁶ GODWIN Catherine, Pierre Ayrault, *The Society of Jesus: Gallican-robin Constructions of Paternal Authority on Legal, Political, and Religious Grounds*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michael MACDONALD et George HOFFMAN, Michigan, Université de Michigan, 2008, p. 1.

²¹⁷ FUMAROLI Marc, et al., *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, *op. cit.*, p. 219

²¹⁸ GELLARD Matthieu, HAAN Bertrand, FOA Jérémie, « Politique du service », *Servir le prince en temps de guerre civile. Dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, *op. cit.*, p. 14.

Cette dépendance au prince permet une ascension sociale : « le fait de le servir apporte en effet en lui-même une légitimité au serviteur et influe sur son rang social²¹⁹ ».

Cette relation, loin d'être passive, suppose une « part d'opportunisme et d'instrumentalisation du lien de service [...] des deux côtés²²⁰ ». En cela, Ayrault incarne le modèle de l'érudit serviteur, dont la parole publique, à travers les dédicaces, participe à la mise en scène d'un attachement personnel au pouvoir royal. Ce que Jean Nagle qualifie de « civilisation du cœur », où le service « prend toujours une forme passionnelle²²¹ ».

Cette reconnaissance du service s'exprime dans les hommages posthumes adressés au roi défunt. Les artistes et intellectuels qui s'étaient mis au service de ce prince de Valois rédigent des ouvrages saluant à la fois l'homme et le souverain. Pierre Ayrault participe à cet élan en rédigeant *La Déploration* en 1589. D'autres érudits, comme Scévole de Sainte-Marthe (1536–1623), contemporain d'Ayrault, s'inscrit dans cette dynamique en composant à son tour, un texte à la gloire d'Henri III²²².

4.3. L'amitié en lettres : la correspondance comme espace d'alliance

Les avocats, soucieux d'entretenir des liens étroits avec les figures du pouvoir et serviteurs de l'autorité royale, s'adonnent à des échanges épistolaires nourris avec leurs pairs²²³. Pierre Ayrault entretient une correspondance avec Etienne Pasquier (1529-1615), figure intellectuelle et juridique de son temps. Sept lettres témoignent de cet échange, dont une seule est de la main d'Ayrault²²⁴. Pasquier en publie une large sélection entre 1586 et 1619, dans une collection plusieurs

²¹⁹ *Ibid*, p. 17.

²²⁰ *Ibid*, p. 14.

²²¹ *Ibid*, p. 19.

²²² SAINTE-MARTHE Scévole de, *Larmes à la mémoire du roi Henri III*, Tours, Jamet Mettayer, 1590.

²²³ HOULLEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 189

²²⁴ Pour l'étudier nous renvoyons au deuxième tome de l'édition de 1723, qui ce veut être exhaustive et soignée.

fois rééditée, rassemblant une somme importante de lettres françaises du XVIe siècle²²⁵.

Ces publications mettent en scène un réseau d'intellectuels tels que Loisel, Scévole de Sainte-Marthe, M. Fonsomme ou encore Pierre Ayrault. Ce réseau reflète à la fois leurs amitiés et leur prestige social, dans le but d'entretenir des « relations d'amitié avec des hommes influents²²⁶ » ; permettant de se hisser au rang de membre de la « république humanistes des lettres »²²⁷.

Cette correspondance témoigne d'un lien qui unit Ayrault et Pasquier, lequel peut s'apparenter à une forme d'« amitié ». Furetière définit l'amitié comme une « affection qu'on a pour quelqu'un, soit qu'elle soit seulement d'un côté, sans qu'elle soit réciproque. Où les devoirs de l'amitié obligent à servir l'un l'autre²²⁸ ». Cette relation permet d'officialiser un lien entre deux érudits, membres de la même communauté des gens de robe.

Dans la première lettre conservée (*Lettre VII, Annexe 5*), Ayrault dédie à Pasquier son ouvrage intitulé : *L'Ordre, Formalité & Instruction Judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé aux accusations publiques*. En ayant recourt à la rhétorique de la flatterie dans le genre épistolaire : « Comptant sur mes doigts, à qui par honneur je devais donner mes fruits angevins, j'ai pensé que vous en deviez estre l'un des premiers » ; Ayrault cherche le soutien de Pasquier, tout en rappelant la position prestigieuse de ce dernier : « j'ay quitté ceste lice, où je vous ay peu courir si bravement », « puisque maintenant y tenez rang avec tant de dignité & vertu ». Par des formules traditionnelles de *captatio benevolentiae* telles que « Monsieur, encore useray-je de l'ancienne formule ; & en vous baisant humblement les mains, je prieray Dieu vous donner très longue & très heureuse vie »,

²²⁵ VAILLANCOURT Luc, « Les Lettres d'Etienne Pasquier: Du Familier à l'informel », *Dalhousie French Studies*, vol. 85, 2008, p. 28-29, [JSTOR](#).

²²⁶ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole, op. cit.*, p. 188.

²²⁷ *Ibid*, p. 188.

²²⁸ FURETIÈRE Antoine, « Amitié », *Dictionnaire universel*, volume 1, La Haye et Rotterdam, Arnout & Renier Leers, 1690.

Ayrault cherche à placer son ouvrage, son « fruct angevin », sous la protection et l'autorité morale de Pasquier.

La réponse de ce dernier (*Lettre VIII, Annexe 5*), empreinte de respect : « *honoré du livre* », Pasquier loue la qualité du travail d'Ayrault, qu'il qualifie de « toujours estimé & respecté comme Juge incorruptible ». Il évoque ainsi une « ancienne amitié » fondée sur une estime réciproque. Cette lettre offre un témoignage épistolaire confirmant le caractère professionnel et intellectuel de leur relation. Pasquier conclut en choisissant de désigner Ayrault comme un « ami », plutôt que comme un « serviteur ».

Le réseau amical entre les deux peut se définir comme « un groupe fermé et relié, par une communauté close et homogène²²⁹ ». Selon une conception moderne de l'amitié, il s'agit d'« une inclination sélective entre deux personnes, qui les rattache l'une à l'autre sous le signe de l'égalité avec les mêmes droits et devoirs, selon le diction latin « *amicitia pares inventait, tel fecit* » (l'amitié trouve ou fait des égaux)²³⁰ ». Leur lien, bien que traversé par des rapports d'autorité, fonctionne comme un réseau, à la fois professionnel et idéologique. Tous deux ont étudié le droit auprès de Cujas²³¹, ont intégré le barreau de Paris et se sont illustrés par leur talent oratoire²³². Pasquier par sa célèbre plaidoirie contre les Jésuites en 1565²³³, et Ayrault par sa réputation d'orateur, dont Ménage ne manque pas de le rappeler dans ses *Vies*, comme « un orateur grave et savant qui plaida beaucoup mieux que le docte Jean Bodin, son compatriote²³⁴ ».

²²⁹ LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin, 2005, p. 99.

²³⁰ MORFAUX Louis-Marie, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 16.

²³¹ FEUGÈRE Léon, *Oeuvres choisies d'Étienne Pasquier accompagnées de notes et d'une étude sur sa vie et sur ses ouvrages*, Tome 1, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1849, p. 8.

²³² *Ibid.*, p. 9.

²³³ *Ibid.*, p. 15.

²³⁴ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, op. cit., p. 28.

Cette renommée intellectuelle et professionnelle les lie dans une même relation, que l'on peut qualifier d'« amicale », car agissant dans des structures similaires²³⁵.

Cette notion d'amitié se retrouve également dans la correspondance passive de Jacques Cujas à Pierre Ayrault, publiée par Gilles Ménage dans ses *Vies* (Annexe 7).

Dans cette lettre, Ayrault, entame les démarches pour procurer une chaire à son maître et professeur, à la suite des troubles survenus à Toulouse, qui obligent Cujas à fuir. Il écrit à Ayrault : « combien vous vous entremettez avec ardeur pour qu'un établissement honorable et sûr me soit accordé parmi vous²³⁶ ». Cet échange, daté de janvier 1576, reflète le réseau intellectuel qu'Ayrault se construit, mais aussi le lien qu'il entretient avec l'un de ses « amis les plus savants²³⁷ ».

Désigné l'« ami » dans une correspondance peut cependant être révélateur d'une différence de niveau d'échelle sociale, car « l'initiative d'appeler l'autre « ami », vient toujours de celui qui est le plus élevé socialement²³⁸ ».

La proximité idéologique entre Pasquier et Ayrault se confirme dans leur méfiance à l'égard des Jésuites. Dans une lettre (*Lettre IX, Annexe 5*), Pasquier apporte un soutien moral à Ayrault, dont le fils René est entré chez les Jésuites le 12 juin 1586²³⁹. Se présentant lui-même comme père, il condamne ceux qui « trompe de la dépouille d'un pauvre père » et encourage Ayrault à se consoler auprès de son fils cadet. Cette solidarité témoigne d'une opposition commune aux empiétements de l'ordre religieux sur l'autorité paternelle et civile.

²³⁵ PREVOST Aurelie, *L'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France : normes, réalités et représentations*, tome 1, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Philippe Martin, Lyon, Université de Lyon 2, 2011, p. 16.

²³⁶ MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, op. cit., p. 56.

²³⁷ *Ibid.*, p. 56.

²³⁸ PREVOST Aurelie, *L'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France : normes, réalisations et représentations*, op. cit., p. 75.

²³⁹ NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres : avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, op. cit., p. 331.

Exposer le soutien qu'il reçoit permet à Ayraut de se construire une image publique, notamment en publiant dans ses *Opuscules sur divers traitez* (1598), la correspondance passive d'Henri III, au Cardinal d'Est et au Marquis de Pisani (Annexe 6), pour plaider sa cause auprès du pape Sixte-Quint²⁴⁰.

Cela met en évidence l'importance de son réseau, incarné par la figure du roi, qui lui reconnaît : « une intégrité et une bonne réputation ». Nous pouvons aussi interpréter ces lettres comme une certaine récompense pour sa fidélité : un moyen d'assurer la légitimité ce qu'il a porté devant le Parlement de Paris, le 20 mai 1586 à l'encontre des Jésuites.

Par ailleurs, dans la correspondance passive que Pasquier entretient avec Ayraut, il lui adresse une lettre dans laquelle il évoque l'assassinat du duc de Guise en 1588 (*Lettre VI, Annexe 5*). Bien qu'aucune réponse d'Ayraut ne nous soit parvenue, Pasquier poursuit ses envois, témoignant d'un désir persistant de partager avec lui ses réflexions politiques.

Dans cette perspective, les dédicaces et la publication des lettres relèvent d'une stratégie explicite : « affirmer publiquement l'appartenance à un réseau d'influence, effacent symboliquement la distance entre les correspondants, et transforment une relation protectrice ou hiérarchique en un lien d'égal à égal, fondé sur l'estime intellectuelle et l'alliance morale²⁴¹ ».

²⁴⁰ BELLOC Félix, *Seconde réplique au discours [Éloge de Pierre Ayraut] de M. l'avocat-général Belloc, par des catholiques*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1844, p. 27.

²⁴¹ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 190.

CHAPITRE 2 : L'ECRITURE COMME ACTION POLITIQUE : ENTRE RHETORIQUE ET POUVOIR

Le réseau intellectuel et politique de Pierre Ayrault inscrit son activité d'auteur dans un cercle d'érudit et dans un protectorat humaniste. Ses choix éditoriaux, ses stratégies d'identification et d'inscription s'expriment dans l'espace public, conférant à ses écrits une véritable portée politique. Ces actions traduisent un usage délibéré de la rhétorique pensée comme outil de persuasion et de témoignage face aux événements de son temps. C'est dans cette dynamique qu'il rédige, en 1570, deux discours adressés au duc d'Anjou, empreints d'une éloquence nourrie de droit et d'humanisme.

Son *Discours* et sa *Harangue* (Annexe 8) s'inscrivent dans une période troublée, marquée par la fin de la troisième Guerre de Religion (1568-1570). Les universités françaises d'Orléans, Bourges, ou encore Toulouse, incarnent les foyers de l'instruction humaniste et se trouvent confrontées aux tensions confessionnelles de l'époque. L'université d'Angers elle-même, affaiblie par les conflits militaires, est « grandement diminuée de son ancienne splendeur²⁴² ». Pourtant, elle continue d'accueillir des figures intellectuelles majeures, dont Pierre Ayrault et son maître Jacques Cujas. En 1564, l'université sollicite une aide municipale ainsi que le soutien d'Henri de Valois (1551-1589), devenu duc d'Anjou à l'avènement de son frère le roi Charles IX. Figure cultivée et chef militaire victorieux des batailles de Cognac (1568), Montcour (1569) et Jarnac (1569), Henri de Valois incarne à la fois la puissance armée et le mécène éclairé, protecteur des lettres.

Imprégnée de la tradition antique des humanités, la parole d'Ayrault devient alors un instrument d'action politique, vecteur d'une conception du pouvoir fondée sur la justice, la paix et le rôle éclairé du prince.

²⁴² DENÉCHÈRE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'Université d'Angers: du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 93.

1. L'éloge du prince : une rhétorique maîtrisée au service du pouvoir

1.1. L'éloquence humaniste comme instrument d'action

L'humanisme, tel qu'il définit au XIX^e siècle, désigne un mouvement issu du renouveau culturel de la Renaissance, qui cherche à se rapprocher des sources originelles des textes. Les humanistes s'appuient pour cela sur les auteurs et figures de l'Antiquité, afin de nourrir l'érudition de leurs réflexions des humanistes. Dans cette quête de « pureté stylistique » propre à la philologie, l'éducation humaniste joue un rôle primordial. Elle peut être désignée par l'expression « faire ses humanités », c'est-à-dire « l'ensemble des études littéraires et la formation de l'esprit humain par la culture littéraire²⁴³ ». L'objectif est d'élever l'esprit humain, pour faire de l'homme un être accompli doté de valeurs morales.

« L'Antiquité étant la seule source du beau, l'enseignement devint principalement philologique, visant uniquement à apprendre le latin, le grec et l'hébreu²⁴⁴ ». À ce triptyque des langues anciennes s'ajoutaient les *arts libéraux*, comprenant le *trivium* : grammaire, rhétorique et dialectique. Un enseignement favorable à tous les étudiants souhaitant « faire ses humanités », que Pierre Ayraut suit en se formant à Toulouse et à Bourges, sur les bancs de grands humanistes et jurisconsultes tels que Jacques Cujas, « Duaren ou encore Doneau²⁴⁵ », dignes représentants de l'humanisme juridique, courant qui introduit l'idée « d'évolution dans la construction du droit et des institutions²⁴⁶ ».

Grâce à cet enseignement à la fois intellectuel et théorique du droit, les juristes acquièrent les rudiments d'une culture générale et d'une rhétorique maîtrisée. Ils possèdent donc les bases de la

²⁴³ BINDER Camille, « Quand les humanistes développaient les qualités humaines », *Humanisme*, vol. 293, n°3, 2011, p. 56, [CAIRN](#).

²⁴⁴ *Ibid*, p. 58.

²⁴⁵ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, Genève, Librairie Droz, 2011. p. 355

²⁴⁶ PRÉVOST Xavier, *Jacques Cujas (1552-1590), jurisconsulte humaniste*, Genève, Droz, 2015.

construction du discours, leur permettant d'alterner différents procédés dans leurs travaux²⁴⁷.

Dans son *Discours au Sénat et au peuple de Toulouse*, Jean Bodin considère notamment cette formation comme un bien commun fondamental pour tout homme d'État, et notamment les avocats²⁴⁸. La rhétorique et le talent oratoire deviennent alors des atouts essentiels pour leur futur carrière de jurisconsulte : « faisant des Humanités, des enseignements permettant de servir à la vie active²⁴⁹ ». Dans la seconde moitié du siècle, cette formation, dispensée dans plusieurs universités du royaume, attire des hommes désireux de maîtriser le droit pour en faire leur profession, souvent selon un schéma de reproduction familiale²⁵⁰ (*Annexe 1*).

C'est ainsi que Pierre Ayrault suit l'exemple de son père, René Ayrault mais aussi de son oncle, François Ayrault, qui prend en charge la formation intellectuelle de son neveu²⁵¹. Et par la suite son fils cadet Pierre II Ayrault.

Par cette instruction que l'on nomme humanisme juridique, ou *mos gallicus jura docendi*, Ayrault acquiert un « bagage juridique théorique et un capital intellectuel » qui lui permet de légitimer ses écrits et de mobiliser des références précises, symbole de son érudition²⁵².

Les discours d'Ayrault s'inscrivent pleinement dans l'héritage de la culture rhétorique humaniste de la Renaissance, nourrie par l'influence des auteurs antiques. Partisan d'une *eloquentia françoise* destinée à servir une élite du savoir et du pouvoir, Ayrault mobilise

²⁴⁷ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 164-167.

²⁴⁸ BODIN Jean, « Discours au sénat et au peuple de Toulouse », in *Œuvres philosophiques de Jean Bodin*, MESNARD Pierre (éd), volume 3, Paris, 1951, p. 52-53.

²⁴⁹ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 167.

²⁵⁰ « Son père René Ayrault, procureur et maire de la ville d'Angers, sa grand-mère paternelle, Jacqueline Loriot était la fille de Pierre Loriot, lieutenant particulier d'Angers et maire. [...] Pierre Ayrault fut à Angers lieutenant de la prévôté, [...] Il avait comme bisaïeuil, Jean Ayrault, fils lui-même d'un Jean Ayrault qui vivait en 1450 et qui fut un avocat célèbre à Angers, dont Pierre Ayrault en fait un grand éloge dans un monument qu'il érigea dans l'église l'église Saint-Michel du Tertre », voir MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, Angers, Victor Pavie, 1845, p. 20-21.

²⁵¹ NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres : avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1732, p. 327.

²⁵² HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 163

cette rhétorique pour faire l'éloge du prince, en usant de références antiques²⁵³. L'éloquence devient alors un art au service du pouvoir, un moyen d'éduquer, de persuader voire d'agir sur les puissants. Cette *éloquentia* humaniste permet donc de devenir un mode d'expression privilégié, manifestant la « grandeur d'âme » de l'humaniste, tant par l'admiration qu'elle suscite que par la force de conviction qu'elle exerce²⁵⁴.

Dans un genre démonstratif, Ayrault utilise les principes de la rhétorique classique, en structurant rigoureusement ses discours en « lieux rhétoriques », balisant ainsi l'espace discursif et permettant à son auditoire de suivre le fil de son argumentaire²⁵⁵.

Il débute notamment dans sa *Harangue* par l'« exorde », à la manière d'une *captatio benevolentiae*, dont la fonction est non seulement d'attirer la bienveillance de l'auditoire, mais aussi de poser les fondements du sujet abordé²⁵⁶. Cet exorde s'exprime dès l'*Avis au lecteur*, rédigé par l'imprimeur, qui précise l'intention de l'auteur : souligner l'honneur pour la ville d'Angers d'avoir accueilli « un tel Prince & grand Seigneur » (l.10).

Dans son *Discours*, rédigé avec la participation de François Baudouin (1520-1573), Ayrault remet son texte au prince de Valois en exaltant ses vertus et ses qualités : « religion, piété, prudence, vaillance, magnanimité, heur & affection²⁵⁷ ». Il recourt à une éloquence de la flatterie, voire de l'hyperbole, inscrivant son discours sous la bienveillance princière²⁵⁸.

Il met ensuite en scène son discours dans une seconde partie, appelée la *narration*, enrichie par une « rhétorique de l'épopée et de

²⁵³ FUMAROLI Marc, *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 2008, p. 34.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁵⁵ VAN ELSLANDE Jean-Pierre, « Lieux spécifiques et lieux communs », *La mise en scène du discours*, Genève, Université de Genève, 2003.

²⁵⁶ ÁRON KIBÉDI Varga, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, 2002, p. 72-76.

²⁵⁷ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, Angers, René Picquenot, 1570, p.1.

²⁵⁸ ÁRON KIBÉDI Varga, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, op. cit., p. 54.

l'histoire²⁵⁹ ». À l'instar des humanistes, il utilise des références antiques pour expliciter ses réflexions.

Dans ce genre démonstratif, l'orateur peut « manier librement et le plus savamment la louange²⁶⁰ ». Ayrault y déploie une maîtrise formelle de l'écriture, ainsi qu'une profonde culture littéraire et historique. Pour exprimer ses arguments, il recourt à diverses techniques rhétoriques, comme l'analogie à des références antiques. Dans son *Discours*, il revendique par exemple une imitation assumée des panégyriques de Pacatus et d'Eumenius, deux orateurs latins ayant célébré les empereurs Constance et Théodose. Ayrault les utilise dans l'éloge, en les adaptant à son époque et à la personne d'Henri de Valois.

Il puise également dans d'autres modèles antiques tels que Trajan, Alexandre, Plutarque, Sénèque ou encore Cicéron, ainsi que des figures mythologiques comme Momus, Ajax et Ulysse. À ces références s'ajoutent des exemples bibliques, comme Moïse ou David. Ces figures sont mobilisées à la fois pour expliciter ses propos et comme arguments d'autorité, conférant à son éloge une légitimité intellectuelle attendue de tout humaniste de son temps, surtout dans les discours publics. Ainsi, en maîtrisant les codes rhétoriques de l'éloquence, Ayrault adopte une posture d'orateur éclairé, s'adressant non seulement à un prince mais aussi à un auditoire cultivé, capable de saisir la finesse de ses références.

En utilisant notamment la digression, Ayrault parvient à exposer ses exemples au prince de manière explicite, en citant directement ces sources antiques, et non sous la forme de « larrecin²⁶¹ ». En cela, il s'inscrit dans une conception humaniste de l'imitation, non comme simple répétition, mais comme une rénovation. Ayrault ne se contente pas de reproduire les modèles antiques : il les actualise et les met au service d'un message adapté à son époque et à son destinataire.

²⁵⁹ *Ibid*, p. 76.

²⁶⁰ *Ibid*, p. 77.

²⁶¹ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 10.

Enfin, pour conclure ses discours, Ayrault mobilise dans la « péroraison » une synthèse de son argumentation, recourant au registre du *pathos*²⁶². Que ce soit dans sa *Harangue*, où il évoque la reconnaissance des loyaux sujets envers le prince, ou dans le *Discours*, où il désigne Henri de Valois comme le « Pere & Prince de la jeunesse²⁶³ », Ayrault cherche à toucher le cœur autant que l'esprit de son auditoire, « en émouvant les passions²⁶⁴ ».

Ces procédés rhétoriques visent à renforcer la supériorité reconnue du destinataire, tout en constituant une stratégie. La rhétorique savante d'Ayrault confère à ses discours une double légitimité : d'une part, elle l'inscrit dans une tradition humaniste de l'éloquence antique ; d'autre part, elle permet à l'orateur, dans un « rapport de force asymétrique », de s'élever symboliquement au niveau de son destinataire²⁶⁵.

Par l'emploi de l'exagération ou l'hyperbole, notamment dès l'«exorde», l'éloge devient une stratégie discursive, une reconnaissance tactique du pouvoir du prince.

En magnifiant ce pouvoir, Ayrault renverse en partie le rapport de domination. Il s'impose comme un égal intellectuel, un homme de raison s'adressant à un prince éclairé.

Ainsi, l'éloge ne se contente pas de flatter : il crée un lien entre le prince et ses « *subjetz* », permettant à l'écrivain de fonder une vision idéalisée du pouvoir. Il dépasse même sa position d'auteur pour atteindre « celle d'artisan, voire de démiurge de la cité²⁶⁶ ».

²⁶² *Ibid*, p. 79-81.

²⁶³ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 38.

²⁶⁴ ÁRON KIBÉDI Varga, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, op. cit., p. 79.

²⁶⁵ LOCKWOOD Richard, « Prétention et éloge : figure, tactique, stratégie », in COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003, p. 281-302.

²⁶⁶ COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003, p. 9.

1.2. Une adresse politique : la construction de la figure du prince

« L'éloge royal, qu'il prenne la forme d'une épopée ou celle d'une amplification dans un panégyrique, se caractérise par un idéalisme et un optimisme, où le monarque est glorifié pour son amour de la concorde, son sens de la justice et sa piété, sans oublier son courage guerrier²⁶⁷ ». L'éloge du prince est donc un acte politique et public, touchant à l'image même de la royauté, car la « personne d'un prince, c'est est une chose sacrée²⁶⁸ ».

Pierre Ayrault, conscient des risques liés à cette entreprise, avertit implicitement que la figure du prince est une affaire fragile, voire un « danger ». Louer un prince peut en effet relever d'une entreprise ambitieuse et excessive. C'est pourquoi, à travers une rhétorique maîtrisée, Ayrault incarne un art oratoire et une éloquence habile d'un humaniste et jurisconsulte du XVI^e siècle.

Par cet éloge du prince, Ayrault manifeste son destinataire, le présentant comme un grand prince, protecteur des arts et des lettres, en évoquant notamment la restauration du prestige de l'université d'Angers. Il souligne que « de blasmer un Prince & le reprendre ouvertement, il ne se peult pas bien faire²⁶⁹ », et met donc en place des stratégies discursives pour honorer habilement le duc d'Anjou.

Loin d'être une pure flatterie, son éloge devient un acte politique, visant à construire un modèle de « bon prince ». En recourant à des procédés rhétoriques de la flatterie, il présente son discours non comme une vérité absolue, mais comme une incitation normative, destinée à encourager chez le prince un comportement vertueux. De cela, il encourage Henri de Valois, à se tourner vers les lettres, afin d'encourager le prince éclairé qu'il est censé incarner.

²⁶⁷ DEBAILLY Pascal, « L'éloge du Prince dans la satire classique envers aux XVI^e et XVII^e siècles », in COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003, p. 261-280.

²⁶⁸ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 33.

²⁶⁹ *Ibid*, p. 32.

En conclusion de son discours, il reprend un exemple ancien venant de l'Égypte antique : où Démétrios de Phalère (360-283 a.C.), orateur athénien et conseiller de Ptolémée Ier, l'encourage à se faire lire les « livres du royaume & monarchies : car vous y trouverez des choses que personne ne vous oseroit dire²⁷⁰ ». Ayrault fait ainsi de l'éloge un discours normatif, aux fonctions pédagogiques où il ne convient plus seulement de dire ce que le prince incarne, mais plutôt suggérer ce qu'il devrait être.

Dans sa *Harangue*, Ayrault mobilise six références antiques de prestige : le roi de Macédoine Alexandre le Grand (356 -323 a.C.), le consul Pompée (106-48 a.C.) ou encore l'Empereur romain Octave Auguste (63 a.C.-14 d.C.). Autant de figures militaires célébrées pour leurs hauts faits d'armes, et qui incarnent l'idéal du chef victorieux. Il s'agit de comparaison stratégique, où Ayrault place Henri de Valois dans la lignée de ces figures de pouvoir : ces modèles de chefs. À cette image, il rappelle les victoires militaires d'Henri III à Cognac (13 mars 1569) et Montcour (3 octobre 1569).

Dans le *Discours*, l'évocation de l'empereur Théodore, chef victorieux des guerres civiles, et restaurateur des justices civiles et institutions savantes, renforce encore cette image. En reprenant le panégyrique de Pacatus prononcé à Rome en 389, célébrant les victoires de Théodore sur l'usurpateur Maxime, Ayrault inscrit Henri III dans la tradition de chefs d'États éclairés et comme l'un de ses valeureux chefs militaires qui ont acquis une solide réputation d'armes. Il met en parallèle les faits d'armes d'Henri et son soutien à l'université d'Angers pour construire l'image d'un prince lettré proche des écrivains de son temps²⁷¹.

²⁷⁰ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 38.

²⁷¹ CHAMPION Pierre, *Henri III et les écrivains de son temps*, op. cit., p. 53.

Il souligne, à propos de l'empereur son intelligence : « Théodore l'avoit prompt, subtil, meur et posé²⁷² » et rappelle combien Henri est familié des « beaux livres²⁷³ ».

Ayrault par une rhétorique habile suggère comment lire les anciens, en acquérir leur savoir, et être éclairé par ce que nous enseigne ces auteurs antiques, et faire apparaître le prince comme l'homme éclairé qu'il doit advenir. Notamment en s'entourant de figures d'érudits et d'intellectuels de ce siècle, tels que Ronsard (1524-1585). Comme le souligne Ayrault, de François Balduin : « *le plus grand jurisconsulte & le plus grand poete qui soient France* ²⁷⁴ », un moyen de faire de « votre ville d'Angers un nouveau grand Paris²⁷⁵ », soit faire de l'Anjou, un important foyer humaniste, une nouvelle capitale de la Renaissance.

Cet éloge permet à Ayrault de proposer au duc une forme de miroir, l'invitant implicitement à ressembler aux grands modèles qu'il évoque. À l'image de Rabelais, qui utilise Gargantua comme un « miroir du prince » en mettant en scène l'univers féodal pour incarner les vertus chevaleresques que doit posséder le prince pour défendre les plus pauvres²⁷⁶, Ayrault recourt à des modèles antiques et nationaux : « un Charlemagne, un Sainct-Louys, ou un autre François premier²⁷⁷ ». Il fait de ces anciens rois des modèles de vertus, que ce soit dans l'administration, la piété, les arts, les lettres et les guerres. Ayrault souhaite ainsi montrer au prince comment s'inscrire dans la ligné de ses grands rois : de ces « Princes vertueux²⁷⁸ ».

Le recours à ces comparaisons constitue des stratégies pédagogiques et politiques, destinée à rappeler au prince ce qu'il doit incarner.

²⁷² AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 26.

²⁷³ « le plaisir & le contentement que vous prenez à vous faire lire ces belles vies de Plutarque & aultres beaux livres faitz ou traduits en vostre langue : ce desir que vous avez de restaurer vostre Université : le comendement que avez faict à Ronsard ce poete françois de se retirer en vostre Anjou », *Ibid*, p. 27.

²⁷⁴ *Ibid*, p. 27.

²⁷⁵ *Ibid*, p. 27.

²⁷⁶ PÉRIGOT Béatrice, « L'éloge ambigu du Prince dans le Gargantua de Rabelais », in COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003, p. 189-208.

²⁷⁷ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 23.

²⁷⁸ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 23.

À l'image d'Aristote dans ses *Rhétoriques* qui énumère les vertus dignes de l'éloge : « la justice, le courage, la tempérance, la magnificence, la magnanimité, la libéralité, le bon sens et la sagesse²⁷⁹ ». Ayraut suggère ces mêmes qualités à Henri de Valois. On loue ce que le prince est , ou semble être, pour l'inciter à le devenir pleinement, notamment à travers des tournures performatives telles que : « *vous y apercevriez* », « *vous estes* », « *vous entendrez* », ou encore « *vous verrez* ».

Ces formules, loin d'être anodines, révèlent une injonction implicite sous-jacente au genre démonstratif de la louange. Elles permettent à Ayraut d'insister sur les devoirs du prince envers le peuple, en lui rappelant sa responsabilité politique et morale.

Cette adresse, sous des dehors flatteurs, se transforme alors en adresse politique, fondée sur l'idée que le pouvoir légitime naît de l'exercice de la justice. Ce qu'Ayraut affirme dans sa *Harangue* : « s'il faut qu'elle vienne de Dieu (comme il faut), nous ne l'aurons jamais que premier nous ne voyons en l'Eglise & en la justice un meilleur exemple & meilleur ordre » (l. 115-117).

Ainsi, derrière la louange, sans jamais se compromettre et en multipliant les formes rhétoriques, Pierre Ayraut fait émerger une critique discrète mais réelle des désordres contemporains. Il donne ainsi à l'éloge princier une portée circonstancielle, en l'ancrant dans l'actualité politique de son époque.

2. La critique des désordres contemporains

2.1. Une critique de la violence militaire

« Les combats & batailles, que vous avez données justement pour la religion ne sont point si grandes, si louables, ny d'une telle importance et consequence, que l'heureuse et divine emulation que nous voions (grace a Dieu) et experimerons que vous aportez en commun pour conserver la Religion Catholique²⁸⁰ ».

²⁷⁹ ARISTOTE, *Poétique et rhétorique*, Traduit par RUELLE Émile, Volume 1, Paris, Garnier, p. 126.

²⁸⁰ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 28-29.

Pierre Ayrault incarne un humaniste érudit, écrivain et penseur, qui, par la pratique de l'écriture, en latin comme en français, s'efforce de renouer avec les *legs antiques*²⁸¹.

Par sa position intellectuelle, professionnelle et sociale au sein de la ville d'Angers, il devient un témoin privilégié pour observer et critiquer les réalités et les exactions de son siècle, se posant ainsi comme « un agent d'une transformation du monde moderne ²⁸² ».

Cette posture de témoin lui est notamment conférée par sa profession d'avocat, qu'il exerce d'abord au sein du Parlement, fonction dans laquelle il est régulièrement amené à formuler son « opinion ».

En tant qu'homme de savoir et de droit, Ayrault ressent les effets douloureux « des crises multiples et complexes qui désolent la seconde moitié du XVI^e siècle²⁸³ ». Intellectuel engagé dans la *vie active*, dévoué à la pratique des lettres, il publie ses discours afin de livrer une analyse personnelle et engagée de cette période de l'année 1570, tout en contribuant à la construction d'une image du prince idéale²⁸⁴.

Ses discours traduisent ainsi une posture singulière : celle d'un jurisconsulte loyal au pouvoir monarchique, fidèle au prince Henri de Valois, à qui il adresse un éloge réfléchi, à la manière du *Principe* de Machiavel, qui enseigne comment devenir et demeurer un bon souverain.

Toutefois, Ayrault ne se contente pas de louer : il se montre également soucieux d'évoquer les réalités de son époque et l'usage important de la violence, comme moyen d'action.

La critique qu'il formule à l'égard des troubles religieux et politiques lui permet d'exalter une histoire du vécue et de la violence : « une histoire

²⁸¹ KLINGER-DOLLÉ Anne-Hélène, « Restituer l'Antiquité à la Renaissance : entre érudition et créativité imaginative. Propos introductif », *Anabases*, n°17, 2013, p.43-49.

²⁸² JEHASSE Jean, *La Renaissance de la critique, l'essor de l'humanisme érudit de 1560 à 1614*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1976, p. 41.

²⁸³ JEHASSE Jean, *La Renaissance de la critique, l'essor de l'humanisme érudit de 1560 à 1614, op. cit.*, p. 41.

²⁸⁴ *Ibid*, p. 42.

qui s'appréhende subjectivement, donc évènementiellement, dans l' « inouïe » d'un basculement, dans l'agression²⁸⁵ ».

La *Harangue* de 1570, loin d'être un simple hommage au prince, elle recèle de nombreuses allusions critiques à l'état du royaume, à sa situation politique et judiciaire.

Ayrault y dénonce à plusieurs reprises les abus de la guerre civile et la corruption de la justice, soulignant que la guerre, censée être menée au nom de la religion, a en réalité engendré de nombreuses souffrances à ce « pauvre peuple »(I.92).

Il se fait ainsi le témoin des effets de la guerre entre catholique et protestant : « paraventure guerres Civiles sont-elles plus memorables que les triumphantes) & qui est ce que plus nous vous desirons faire paroistre » (I.59-60). Une manière indirecte de relativiser les victoires d'Henri de Valois, à Cognac, Jarnac ou encore à Montcourt. Si elles représentent des victoires, sur les « ennemis » (I.56) du prince, elle n'en reste pas moins « mémorable » à tel point, qu'Ayrault, à l'instar de Jean Froissart (1337-1410), se fait le chroniqueur et commente les actions qui précède et suivent les victoires ou défaites militaires, faisant ainsi de leurs deux écrits des moyens de témoigner des actions de violences²⁸⁶.

Ayrault dénonce ouvertement les interventions étrangères, désignant nommément les « ennemis » : « l'Anglois & le Reistre » (I.85), au cœur de ces guerres, où la France devient le terrain où s'affrontent les rivalités européennes : « Vous nous avez gardés et préservés jusqu'à présent bien plus que d'autres, alors que toute la France a été plongé dans une confusion, une combustion et une calamité générales ».

²⁸⁵ CROUZET Denis, et al., *Les guerriers de Dieu la violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 2022, p. 58.

²⁸⁶ Cependant, il nous revient de ne pas faire une comparaison arrêtée entre ces deux hommes, car la lecture des Chroniques de Froissart, révèle : « des erreurs, des confusions, des versions opposés, sans jamais essayer d'en faire la critique et de comparer les témoignages. [...] Ce sont là ses défauts graves, [...] mais il rapporte avec bonhomie les propos de ses interlocuteurs et sait les faire parler. En un mot, il est le peintre exact et habile de la société polie de son temps, qu'il admire et qu'il fréquente », voir MOLINIER Auguste, « 3094. Jean Froissart », *Les sources de l'histoire de France. Des origines aux guerres d'Italie (1494). IV Les Valois, 1328-1461*, Paris, Picard et fils, 1904, p. 12-13.

Pour amplifier les critiques des violences de la guerre, ce que l'usage des armes amènent, Ayrault use du champ lexical du chaos, du désordre ou encore de la catastrophe : « confusion », « combustion », « calamité générales ». Trois termes, qui amplifient une critique des actions militaires sur le royaume de France, qui subit ces affrontements, depuis le début des années 1560. Pierre Ayrault par cette critique prend une position publique et politique, lui permettant d'exalter la figure du prince comme défenseur de la foi catholique contre le protestantisme mais aussi des « ennemis ».

Les royaumes voisins attentifs aux affrontements confessionnels en France, vont envoyer des hommes armés, dont Elizabeth I^{re}, reine protestante d'Angleterre qui va soutenir le parti huguenot sur le continent²⁸⁷. Les princes allemands calvinistes attentifs aux événements de violences à l'encontre des protestants, vont intervenir en envoyant près de « 10 000 reîtres en France²⁸⁸ ». Ayrault appelle à la pitié du prince, pour reconnaître la peine de ce peuple angevin qui a subi cette présence : « que souffre ce pauvre peuple & plat pays, pillé & gasté de gens de guerre : mais plus de ceux qui prennent ce titre & ne le sont qu'à leurs casaques.» (I.92-94). Par ces pillages et oppressions, Ayrault désigne les responsables anglais et ces cavaliers mercenaires germanins²⁸⁹.

Il porte également un avis sur la question financière derrière les aspects des violences militaires. Si chaque parti religieux se dotent de troupes pour défendre leurs convictions religieuses, d'autres motivations peuvent amener des hommes à combattre, tel l'appât du gain.

²⁸⁷ « Par le traité d'Hampton-Court, du 20 septembre 1562, l'Angleterre c'est engagée à envoyer une aide militaire et financière à Henri de Condé et Gaspard de Coligny », voir « La guerre étrangère en France au XVI^e siècle », voir [Musée protestant](#).

²⁸⁸ « Au cours de la deuxième guerre de Religion, les princes calvinistes envoient en France, à travers la Lorraine, près de 10 000 reîtres. », voir [Musée protestant](#).

²⁸⁹ REÎTRE (subst. masc.) : « Cavalier allemand mercenaire », voir [CNRTL](#), et LA BARRE DUPARCQ Édouard de, *L'art militaire pendant les guerres de Religion*, Paris, Tanera, 1864, p. 8.

Pierre Ayrault évoque « ceux qui prennent ce titre & ne le sont qu'à leurs casaques²⁹⁰ », l'on peut parler d'hommes « enrôlés volontaires à prix d'argent²⁹¹ ». Des hommes dont l'enrôlement permettait d'obtenir une prime d'argent, au prix de la vie. En effet, il fait référence aux mercenaires, ces « reîstres » qui par le pillage s'enrichissent. Si chacun des camps vont utiliser des « hommes enrôlés volontairement », c'est pour s'assurer de leur fidélité et de leur loyauté, mais la fin de la guerre les amène à rompre leur contrat les laissant agir à leur bon vouloir²⁹². Un abus qu'Ayrault ne se tarit pas de dissimuler.

Il s'élève aussi contre les conséquences fiscales de la guerre, en évoquant les levées d'impôts trop importante en temps de guerres : « Des emprunts & levées de deniers vous ne nous en laisserez endurer sinon autant que la nécessité des affaires & nostre petite puissance le pourront supporter » (I.94-96).

Durant les guerres et notamment pendant les guerres de Religion, l'impôt devient un levier essentiel pour renflouer les caisses de l'État et financer les opérations militaires. Il augmente considérablement passant de 8 millions de livres dans les années 1570, à 21 millions en 1589²⁹³.

La société de ce second XVI^e siècle se trouve alors prise au piège d'un engrange économique et guerrier, que les humanistes comme Ayrault perçoivent avec désarroi. Ils assistent « impuissants » à ce bouleversement, qui semble incompréhensible et pour qui les seules actions de violences passent par des joutes verbales²⁹⁴. Ayrault montre ainsi combien « l'argent rend la guerre responsable des famines, des pestes et des cruelles répercussions²⁹⁵ ».

²⁹⁰ CASAQUE (subst. fém.): « Manteau militaire à larges manches », voir *Dictionnaire de l'Académie française*.

²⁹¹ LA BARRE DUPARCQ Édouard de, *L'art militaire pendant les guerres de Religion*, op. cit., p. 16

²⁹² *Ibid*, p. 10.

²⁹³ BOUCHER Jacqueline, « Impôts », in JOUANNA Arlette, et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, 1559-1598, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 988-990.

²⁹⁴ JEHASSE Jean, *La Renaissance de la critique, l'essor de l'humanisme érudit de 1560 à 1614*, op. cit., p. 52.

²⁹⁵ *Ibid*, p. 52.

Il critique également la vénalité des offices²⁹⁶, en dénonçant la vente des charges publiques, phénomène fréquent sous l'Ancien Régime, où des agents, d'abord chargés de simples fonctions administratives, finissent par « s'octroyer progressivement le droit de les acquérir ou de les aliéner à titre onéreux²⁹⁷ ». Une manière d'évoquer un problème à la fois financier et juridique, qui affaiblit la crédibilité du système judiciaire et par extension celle de l'autorité ducale et royale.

À travers l'usage de références antiques, Ayrault parvient à faire entendre une critique structurée, suggérant l'importance de la guerre dans ce siècle, où les idées humanistes prônent la paix.

2.2. La parole comme action politique : un éloge paradoxal

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la parole se transforme. L'éloquence devient un art de plus en plus maîtrisé par des orateurs conscients de leurs stratégies discursives, assumant pleinement leur rôle de « techniciens de la parole tout autant que du droit²⁹⁸ ».

Derrière la louange apparente du prince de Valois, Pierre Ayrault critique les réalités de son temps et dénonce la violence d'un siècle marqué par les conflits confessionnels. Il fait ainsi de la louange une exhortation à la réforme.

Par « réforme », il faut entendre un renouveau global de la société, visant à « rétablir sa forme première, originelle²⁹⁹ ».

Au cœur de ce projet se trouve la justice, que Pierre Ayrault érige en principe fondamental de sa pensée.

²⁹⁶ « il faudroit (Monseigneur) qu'on ne parlast plus de tiers & quart denier, & que ceste macule fust effacée de l'histoire de nostre temps : soubs un tel Roy, soubs un tel Prince, les Estats de judicature se vendroient au plus offrant, & au lieu que la justice debvoit servir à composer & appaiser ces tumultes Gaulois, la plus grande subvention de la guerre se prenoit du traffic & negotiation de la justice. », voir Annexe 8, (l. 113-117).

²⁹⁷ SALLES Damien, « Vénalité des offices », in KADA Nicolas, MATHIEU Martial, *Dictionnaire d'administration publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 517-518.

²⁹⁸ HOULLEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 259.

²⁹⁹ RÉFORME (n.f) : « Action par laquelle on corrige une chose, on cherche à la rendre meilleure, soit en lui apportant des modifications, soit en rétablissant sa forme première, originelle », voir *Dictionnaire de l'Académie française*.

C'est dans cette perspective qu'il dédie ses discours au duc d'Anjou, Henri de Valois, ouvrant un horizon constructif pour le duché et, plus largement, pour le royaume.

Nous assistons chez Ayrault à une « politisation du discours³⁰⁰ », révélatrice d'une évolution personnelle et politique de l'auteur. L'avocat mêle désormais « préoccupations personnelles et politiques³⁰¹ » dans ses propres discours. En cela, sa rhétorique n'est pas neutre : elle affirme un mode d'action. En tant que jurisconsulte et lieutenant criminel au présidial d'Angers, Ayrault transforme son travail d'écriture et d'orateur comme un levier d'influence, capable de peser sur les décisions du duc d'Anjou. En exposant publiquement les troubles du royaume, issus des violences des guerres de Religion, il plaide, à l'image de sa position d'avocat, en faveur d'un rééquilibrage moral et social que la société semble incapable de corriger seule. Il lie ainsi savoir et pouvoir dans ses deux discours.

Sous la forme d'éloges hyperboliques, ses discours révèlent ce que Louis Marin a appelé des « virtualités satiriques³⁰² ». L'éloge princier ne se limite pas à sa glorification : il interroge subtilement l'exercice du pouvoir³⁰³. Cette lecture à plusieurs niveaux repose sur une « dissimulation vertueuse fondée sur la prudence et la justice, qui permet d'exprimer des critiques morales » à travers un art maîtrisé de la parole³⁰⁴.

On retrouve ici une stratégie d'écriture dissimulée, que l'historien Léo Strauss qualifie d'« écriture entre les lignes », permettant à Ayrault de transmettre des vérités implicites³⁰⁵. Il suggère au prince d'achever ces batailles par une « longue et bonne paix », signifiant « l'assertion d'un juriste pour qui la loi prime, sur les actes de violence,

³⁰⁰ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 275.

³⁰¹ *Ibid*, p. 275.

³⁰² MERLIN Hélène, « Éloge et dissimulation : l'éloge du prince au XVII^e siècle, un éloge paradoxal ? » In COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince : De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003, p. 317. [OpenEditionBooks](#).

³⁰³ *Ibid*, p. 320

³⁰⁴ *Ibid*, p. 322.

³⁰⁵ *Ibid*, p. 324.

pourachever des conflits et mettre en place des solutions tournés vers la morale et la raison³⁰⁶ ».

En rapprochant le duc d'Anjou de figures antiques telles que Théodore, Ayraut façonne l'image d'un prince réformateur, soucieux du bien commun et protecteur de son « pauvre peuple ». Il le présente à la fois comme un chef militaire, un homme cultivé et raisonnable, attentif aux besoins du peuple et des intellectuels angevins. Il évoque à ce titre la restauration de l'université d'Angers comme un geste hautement symbolique. Ayraut souligne alors le rôle décisif de l'éducation dans la stabilité du royaume, invitant le pouvoir à choisir l'instruction plutôt que les armes.

Le rôle de Pierre Ayraut devient ainsi celui d'un théoricien du pouvoir mesuré, fondé sur le droit et la raison. La justice est pour lui un principe moral et « sacré », seul capable d'unifier le royaume. Il s'oppose donc à toute justification de la guerre et de l'utilisation des armes, dénonçant une justice dévoyée, devenue source de conflits : « au lieu que la justice debroit servir à composer & appaiser ces tumultes Gaulois, la plus grande subvention de la guerre se prenoit du traffic & negotiation de la justice » (I.116-118).

Son attachement à la loi trouve sa source dans sa formation savante à l'humanisme juridique, ou *mos gallicus jura docendi*, courant qui chercher à recontextualiser les lois romaines au lieu d'en faire des « vérités intangibles, bonne pour tous les temps et toutes les sociétés³⁰⁷.

Pierre Ayraut affirme, dans sa *Harangue*, que la paix et la justice sont les conditions essentielles d'un monde équilibré. Il écrit : « il n'y a plus de justice en ce Royaume. [...] Or nous esperons que vous la restablirez. [...] plus tost faites la paix : car s'il faut qu'elle vienne de Dieu (comme il faut), nous ne l'aurons jamais que premier nous ne

³⁰⁶ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, op. cit., p. 276.

³⁰⁷ PRÉVOST Xavier, « Mos Gallicus jura docendi La réforme humaniste de la formation des juristes », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 89, no4, 2011, p. 492, JSTOR.

voyons en l'Eglise & en la justice un meilleur exemple & meilleur ordre. » (I.108-110/121-124).

Ayrault formule ici une critique explicite de l'abandon des missions premières de ces institutions. L'Église devrait administrer les sacrements à la population et la justice assurer la paix et l'ordre dans le royaume.

En dénonçant « l'ordre » ecclésiastique, il vise implicitement la ventes des indulgences, rejoignant certaines critiques protestantes comme celles formulées par Luther.

Ainsi, Ayrault fait de l'éloge un outil paradoxal : un moyen de conseiller le duc, d'exhorter à la réforme, et d'agir politiquement par la parole, non par la « force ». Il pose cette question centrale : « qui plus est, & qui est-ce en quoy plus gist le debvoir & office d'un grand Seigneur ? » (I.96-97).

Sa réponse est claire : seule la justice est capable d'assurer la paix. Nous amenant d'autant plus à interroger ses prises de positions : dans quel camp agit-il ? En réalité, Ayrault défend moins un camp religieux qu'un modèle de gouvernement éclairé, fondé sur la modération, la raison et le droit. Il refuse de justifier la guerre au nom de la foi, dès lors que les principes de justice sont négligés : « Nous nous disons faire la guerre pour la Religion : & jamais on n'en fist moins de conte, jamais on ne vit tant de juges, & si peu neantmoins de bonne et briefue justice » (I.124-126).

Ayrault n'affiche aucune allégeance formelle à un camp : ni huguenot, ni ligueur catholique. Il prône un modèle royal inspiré du roi sage, à l'image du roi « Saint-Louis », qui incarne cet idéal, celui du monarque éclairé, rendant la justice sous son chêne, un roi qui gouverne par la loi et la morale.

En choisissant la parole comme mode d'action, Ayrault prend soin de distinguer la véritable louange de la flatterie servile, en s'attaquant implicitement à ceux qui parlent pour séduire et non pour instruire :

« administrant vostre justice, la vacation est plus tost de bien faire que de bien dire³⁰⁸».

Cette formule replace l'éthique au centre du discours, condamnant ceux qui parlent pour plaire au lieu d'instruire. Pour Ayrault, la parole doit être utile : « la flatterie est la plus grande misère [...] dont les princes ne peuvent ordinairement se garder ». Il rejoint une tradition humaniste critique, incarnée par Érasme dans son ouvrage intitulé *L'Éducation du prince chrétien*, ou Machiavel, pour qui l'écriture politique vise à éclairer l'action du pouvoir.

3. Faire voir : une parole politique et publique

3.1. La harangue entre parole populaire et parole savante

La *Harangue* prononcée par Pierre Ayrault incarne le croisement entre parole savante et parole populaire. Cet exercice oratoire, symbole d'une maîtrise rhétorique aboutie, permet à Ayrault d'associer à son hommage au prince un discours d'action, empreint de critiques et d'enseignements.

Emprunté au XV^e siècle de l'italien *arringa*, qui signifie « discours public », le terme harangue renvoie à cette idée d'une prise de parole dans la sphère public³⁰⁹. Une harangue a donc pour objectif d'être un « discours solennel fait devant une personne d'un rang ou d'une dignité élevée, une assemblée ou une foule³¹⁰ ». Une définition qui nous donne à interpréter ce discours comme un « discours social », qui s'affirme sur l'espace public, d'une société donnée, ici la ville d'Angers³¹¹. Le concept de « discours social », tel que défini par Marc Angenot³¹², nous aide à saisir la portée de cette harangue : « tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de la société; tout ce qui s'imprime, tout ce qui se

³⁰⁸ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 3-4.

³⁰⁹ HARANGUE (n.f) : « Emprunté de l'italien arringa, « discours public », probablement formé sur arringo, « arène, lieu de rassemblement », voir Dictionnaire de l'Académie Française.

³¹⁰ HARANGUER (verbe trans.) : « Faire un discours solennel devant une personne d'un rang ou d'une dignité élevée, une assemblée, une foule. », voir CNRTL.

³¹¹ LYON-CAEN Judith, DINAH Ribard, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010, p. 45.

³¹² Cette définition d'un « discours social » est cependant à nuancée dans la réflexion de Marc Angenot. Il prête cette réflexion du discours social à l'observation du monde du XIX^e siècle.

parle publiquement [...]. Tout ce qui narre et argumente [...]³¹³ ». Dès lors, cette harangue devient un discours social à part entière, un vecteur de représentation collective : un moyen de « connaître le monde et d'analyser des trajectoires individuelles³¹⁴ ».

La fonction première de ce discours est l'éloge du prince Henri de Valois. Haranguer, c'est aussi « clamer son discours pour honorer une autorité³¹⁵ ». Toutefois, comme nous l'avons démontré, cette harangue dépasse le simple hommage : elle possède une visée pédagogique cherchant à enseigner au prince, ce qu'il doit incarner.

En dénonçant les abus et le recours de la force armée, Ayraut transforme sa parole en intervention politique et publique, comme une mise disposition d'une assemblée, ici des « habitants », les « Angevins » (l.103). En présentant les actes de violences comme l'incarnation des « malheurs de ce temps », Ayraut désigne le « pauvre peuple », comme les principales victimes des guerres³¹⁶. Pierre Ayraut met ainsi sa plume humaniste au service du bien commun, dans une forme de patriotisme local.

Dans une fonction secondaire, Pierre Ayraut incite le duc à protéger le peuple, soulignant la responsabilité du pouvoir royal à prendre en considération le mal que les violences des « guerres civiles » commettent sur le royaume de France. À l'image d'une monarchie composite, Ayraut présente l'Anjou comme un « principat », où le duc doit agir à l'image des rois de France : « Charlemagne » ou encore son père « Henry ». Ayraut amène donc le duc à voir en le territoire dont il est investi, une responsabilité à gouverner. Une réflexion que Pierre Ayraut exprime par le lien de fidélité, dans sa *Harangue* : « nous sommes assurez, tant est l'obligation grande & reciproque entre le Seigneur & le vassal, que vous continuerez à nous porter la faveur, a de vostre grace vous avez ja fait

³¹³ ANGENOT Marc, 1889 : *un état du discours social*, Montréal, Le Préambule, 1989, p. 13.

³¹⁴ LYON-CAEN Judith, DINAH Ribard, *L'historien et la littérature*, op. cit., p. 45.

³¹⁵ HARANGUER (subst. fém.) : « discours solennel devant une personne d'un rang ou d'une dignité élevée, une assemblée, une foule. [...] Haranguer un dignitaire pour l'honorer, le remercier », voir CNRTL.

³¹⁶ JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA NIcolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 11.

par le passé. » (l.89-91). « L'obligation réciproque entre le seigneur et le vassal » devient ici une figure de contrat social, où le prince doit garantir la protection de son peuple, des dangers et conflits. Par ailleurs, en rappelant la réciprocité entre le « Seigneur & le vassal », nous pouvons analyser cette forme, comme une manière implicite pour Pierre Ayrault, de suggérer que si cette fidélité n'est pas garanti par le prince, la société peut tomber dans une forme d'anarchie, qui sera alors le fait du prince³¹⁷ : « un estat n'est maintenu que par ceste liaison ostée d'entre le Seigneur & le subiect, l'un veut devenir maistre, & l'autre retenir sa puissance par force, & non plus par raison & amitié » (l. 96-100). Ayrault suggère ainsi que le déséquilibre dans cette relation conduit à la tyrannie. Comme le montre Nicolas Le Roux : « l'obéissance, loin d'être une acceptation passive d'une autorité supérieure, elle n'exclut pas la révolte et le soulèvement³¹⁸ ». Pierre Jurieu évoquera plus tard « deux extémitez à éviter » : l'anarchie et la tyrannie³¹⁹. L'éloge devient un faux-semblant, permettant de confronter le prince, aux réalités violentes de son temps, tout en réaffirmant la place centrale de l'Anjou, territoire meurtri par les conflits. Malgré cela, Ayrault ne remet pas en cause la souveraineté royale : il réaffirme sa fidélité au roi, Charles IX, présenté comme l'incarnation de la tête du royaume³²⁰ : « la tête du corps politique de la monarchie, [...] suprême recours juridictionnel auquel tous étaient unis par des liens de fidélité mutuelle et réciproque³²¹».

Pierre Ayrault incarne ici la figure du penseur engagé, œuvrant pour l'ordre politique et la liberté des citoyens à travers une participation active à la vie publique. Son humanisme devient un

³¹⁷ HUBAC Jean, « Tyrannie et Tyrannicide Selon Pierre Jurieu », *Bulletin de La Société de l'Histoire Du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 152, 2006, p. 586, JSTOR.

³¹⁸ SÉNIÉ Jean, « Comptes rendus - LE ROUX Nicolas, *Portraits d'un royaume : Henri III, la noblesse et la ligue*, Paris, Passés composés, 2020 » in *Histoire, économie & société*, n°1, 2022, p. 146.

³¹⁹ HUBAC Jean, « Tyrannie et Tyrannicide Selon Pierre Jurieu », op. cit., 586.

³²⁰ « Toutesfois et quantes que vous vous oyrez appeler au nom & titre de vostre principale Duché, vous direz : Ce sont mes Angevins, je veux que la justice leur soit bien & saintement administrée : je veux qu'elle y reluise voire entre les armes : je veux que les ministres d'icelle qui me representent, & encore en premier lieu qui representent Dieu & le Roy mon trescher et treshonoré frere, se sentent de la gravité, de l'autorité, de la majesté de ceux dont ils tiennent les places. », (l.96-102).

³²¹ ANNIE Antoine, MICHON Cédric (éd.), *Les sociétés au XVII^e siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 424-432.

moyen d'action, une manière de renouer avec les idéaux antiques en plaçant la justice au fondement de la paix civile.

Dans cette perspective, Ayrault adopte la cause du peuple, se faisant intercesseur entre les habitants d'Angers et le pouvoir ducal, voire royal. Il se présente explicitement comme le porte-parole des « treshumbles Officiers, Maire, Eschevins, & habitants de vostre ville » (l.28), assumant pleinement un rôle de médiateur. L'emploie répété du pronom « nous » à plus de 30 reprises, donne une dimension collective au discours : « A tout le moins verriez en nous-mesmes un cuer gros & enflé (puis que vous lui retenez une partie de ses volontez) d'aise, de joye, de contentement de se voir approché de son tel & si naturel Seigneur : Vous y verriez les marques d'une clamour & acclamation infinie d'un peuple ravy, chantant, sonnant, louant Dieu pour vostre bien venue » (l.48-50).

Ayrault mobilise aussi les procédés classiques de l'humanisme invoquant des figures antiques comme « Momus » ou « Zopyre », tout en reformulant la plainte populaire dans un langage juridique et lettré. Tel l'avocat plaidant en cour de justice, il construit une véritable plaideoirie pour défendre la population, transformant sa harangue en une remontrance morale et politique³²². Il donne une voix légitime aux souffrances populaires, anoblies par une rhétorique humaniste.

Ayrault agit comme médiateur entre la douleur du peuple et la raison d'État, incarnant un humanisme juridique, pour lequel la justice constitue le modèle de la paix.

A travers ce cadre d'analyse, il apparaît comme un intellectuel engagé, dont la plume se met au service du bien commun.

³²² « Les remontrances d'Ancien Régime, sont des textes de plainte, de reproche, de désaccord et de conseil. La plupart représente à la fois un désaccord légitime et un moyen de gouverner. Elles suivent les principes du discours délibératif, exprimant souvent un ethos de l'amitié, et insistent sur le respect des dignités assurant l'harmonie des membres du corps social. », voir LANGER Ullrich, MELLET Paul-Alexis (dir.), « Introduction. Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical (XVI^e - XVIII^e siècle) », *Les Remontrances (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle). Textes et commentaires*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

3.2. L'engagement de Pierre Ayrault : symbole d'une éloquence herculéenne

L'engagement de Pierre Ayrault dans ses deux discours témoigne d'une « éloquence civilisatrice », forgée dans l'héritage humaniste de la Renaissance³²³. À ce titre, son éloquence peut être rapprochée de la figure mythique de l'Hercule gaulois, non pas le héros guerrier, mais celui que les humanistes du XVI^e siècle ont réinterprété comme un symbole de sagesse, de vertu et d'harmonie.

Dès la Renaissance, l'humaniste vise à s'inscrire dans la continuité de la culture gréco-romaine³²⁴. C'est dans ce contexte qu'émerge au XV^e siècle, le mythe de l'hercule gaulois construit pour affirmer une antiquité glorieuse au peuple de France. Ce mythe s'enrichit au XVI^e siècle en associant à la figure d'Hercule les qualités de « courage et de sagesse capable de vaincre des monstres, représentants les obstacles moraux³²⁵ ». L'Hercule gaulois apparaît ainsi comme « le dieu de l'éloquence et de l'exercice³²⁶ », dépassant le seul modèle du héros tragique pour incarner un « paradigme de la modération au XVI^e siècle³²⁷ ».

Lucien de Samosate évoque dans ses *Opuscules* du II^e siècle, une figure gauloise associée à celle d'Ogmios, divinité gauloise dont la force physique ne repose pas sur la violence mais sur « la force de son éloquence³²⁸ ». Cette image d'Hercule orateur, triomphant par la persuasion plutôt que par la violence, devient un véritable pouvoir³²⁹. Ce mythe apparaît dès lors comme la construction d'un héros

³²³ ROBAGALIA Baptiste, « Étienne Pasquier, un avocat à l'éloquence herculéenne dans la République des Lettres », *Les juristes dans la République des lettres*, 24 | 2023, [Clio@Themis](#), p. 3.

³²⁴ DEVYVER André, « Compte-rendu : DUBOIS Claude-Gilbert, *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste. Avec l'édition critique d'un traité inédit de Guillaume Postel De ce qui est premier pour réformer le monde*», in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 53, 1975, p. 111-115.

³²⁵ DELAISSE Anne-Sophie, *Une introduction à la Renaissance : Hercule comme héros polyvalent. Des exemples du XVI^e siècle et d'aujourd'hui*, Université de Gent, mémoire master, 2020, p. 16.

³²⁶ CARTARI Vincenzo, *Le imagini degli dei degli antichi*, Padoue, Pietro Paulo Tozzi, 1608, p. 313.

³²⁷ DELAISSE Anne-Sophie, *Une introduction à la Renaissance : Hercule comme héros polyvalent. Des exemples du XVI^e siècle et d'aujourd'hui*, op. cit., p. 18.

³²⁸ SAMOSATE Lucien de, *Oeuvres complètes*, traduit par TALBOT Eugène, Paris, Hachette, tome 2, 1912, p. 261-263.

³²⁹ FAVREAU-LINDER Anne-Marie, « Lucien et le mythe δῆρακλῆς ὁ λόγος : le pouvoir civilisateur de l'éloquence », *Pallas*, 81 | 2009, p. 155-158.

conquérant et civilisateur des peuples barbares par la parole, devenant une « figure emblématique de puissance intégratrice de la *paideia*³³⁰ », et devient un modèle pour l'humaniste, accompli par l'apprentissage des lettres³³¹.

Par sa prudence, son engagement pour la justice et son art maîtrisé de la rhétorique, une véritable éloquence herculéenne se dégage de ses discours, marqués par une modération éclairée, au service de l'éducation du prince. Pour Eugenio Garin, l'humaniste est « l'homme universel de la Renaissance, capable de réunir les savoirs pour penser le monde des hommes³³² ». L'homme de la Renaissance ne doit « connaître aucune frontière des savoirs », car c'est par leur union qu'il peut « philosopher sur le monde des hommes³³³ ». Ce qui l'entreprend avec le « Sieur Baldwin » dans son *Discours* de 1570, où ils rappellent au duc : « administrant vostre justice, la vacation est plus tost de bien faire que de bien dire³³⁴ ».

Par ses écrits, Pierre Ayrault se présente comme le porte-parole du bien commun. Il défend les intérêts d'une population subissant les conséquences de la guerre et agit comme un pacificateur. À rebours des éloges guerriers, il invoque le panégyrique antique de Théodore comme un modèle de gouvernance « meur et posé³³⁵ », face aux « grandes guerres que vous avez conduictes, & leur nature qui est ordinairement d'estre si difficiles, si dangereuses, si doubtueuses³³⁶ » entreprises par Henri de Valois.

Son engagement pour la justice s'oppose frontalement à la « flatterie », qu'il considère dans son *Discours* comme : « la plus grande misere, & le malheur le plus grand mal, dont les Princes ordinairement ne se peuvent garder³³⁷ ». Cette prise de position rhétorique s'inscrit dans ce Marc Fumaroli interprète comme la

³³⁰ *Ibid*, p. 156.

³³¹ BROWN Peter, et al., *Pouvoir et persuasion dans l'antiquité tardive*, Paris, Seuil, 2003.

³³² GARIN Eugenio (dir.), « Le philosophe », *l'homme de la Renaissance*, Paris, Seuil, 2002 [1990], p. 196.

³³³ GARIN Eugenio (dir.), *L'éducation de l'homme moderne*, Paris, Hachette Pluriel, 2003, p. 95.

³³⁴ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 3-4.

³³⁵ *Ibid*, p. 26.

³³⁶ *Ibid*, p. 27.

³³⁷ *Ibid*, p. 31.

« rhétorique des citations » : une pratique humaniste érudite fondée sur l'accumulation et la réinterprétation de sources antiques, développée notamment au Parlement de Paris sous la présidence de Christophe de Thou, au sein du Parlement de Paris³³⁸. Une accumulation de citations antiques, dans laquelle Ayrault participe : « chacun s'en attribue l'invention & le fait immortaliser [...] elles ne sont plus de Pacatus ni d'Eumenius, qui les ont faites mais de nous qui leur changeons d'aussi bonne adresse [...] & qui les remettons en usage³³⁹ ».

Il incarne une éloquence cultivée, mais aussi stratégique, qui éclaire des motivations personnelles, comme la *fama*, soit la quête de renommée et d'honneur³⁴⁰. Cette ambition transparaît dans sa devise personnelle, *it fama per orbem*, que l'on peut traduire par « la renommée fait le tour du monde ». Signe d'un double-jeu : servir le bien commun et affirmer sa place au sein des cercles humanistes proches du pouvoir.

L'éloquence herculéenne d'Ayrault permet à ses discours de devenir des remontrances, qui emploient un discours délibératif, s'inscrivant entre le reproche et le conseil amical³⁴¹. Il ne s'agit pas de remontrances qui s'articulent au sein du parlement, mais des remontrances pouvant être qualifiée de « non parlementaires³⁴² », provenant d'un homme de lois, qui incarne la fonction de Lieutenant criminel au présidial d'Angers.

Proche de la doléance populaire, Ayrault cherche à produire un effet de réalité, une prise de conscience sur la manière de gouverner pour le bien de la population³⁴³.

³³⁸ FUMAROLI Marc, *L'âge de l'éloquence, Rhétorique et Res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, seconde édition, Paris, Albin Michel, 1994, p. 445.

³³⁹ AYRAULT Pierre, *Discours à Monseigneur le duc d'Anjou*, op. cit., p. 5-6.

³⁴⁰ NASSIET Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », in DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 71-90.

³⁴¹ LANGER Ullrich, MELLET Paul-Alexis (dir.), « Introduction. Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical (XVI^e - XVIII^e siècle) », *Les Remontrances (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle). Textes et commentaires*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

³⁴² *Ibid.*, p. 7.

³⁴³ *Ibid.*, p. 7.

Ayrault « met en œuvre cette éloquence civilisatrice » au bénéfice de la ville d'Angers³⁴⁴ choisissant l'éloge comme discours engagée, dans une forme d'« humilité ostentatoire » permettant d'exposer « soigneusement le théâtre du pouvoir du prince³⁴⁵ ». Un pouvoir qui s'articule dans le contexte des guerres de Religion, décrivant des situations réelles, dont Ayrault utilise des arguments rationnels pour s'adresser au prince³⁴⁶.

Le panégyrique de Théodose, incarne en effet cet humanisme raisonné, qui tend à instruire le prince. « Théodose fut avant tout, religieux et catholique », tout comme Henri de Valois. C'est à travers l'exemple de cet hommage antique, qu'Ayrault critique cette guerre vue comme salvatrice, pour combattre l'hérésie protestante³⁴⁷. Ayrault utilise cet éloge pour réaliser une comparaison entre les deux hommes qui ont vécu dans des situations similaires : « Théodose vécut en temps de guerres civiles et de révoltes ».

Par cette évocation, il rappelle que l'usage de la force, même au nom de la foi, ne saurait se substituer à la justice. Pour Ayrault, la justice est la seule source rationnelle pour établir l'ordre : « si son dessein avait été de réformer la cour et la religion catholique, il n'aurait point dû tuer l'empereur Gratien, ni faire la guerre au jeune Valentinien, laissant cette cause entre Saint-Ambroise et Saint Martin [...], et synodes provinciaux ».

La violence dirigée contre la Religion Prétendue Réformée, lorsqu'elle excède les limites de la justice royale, peut être interprétée comme le signe d'une monarchie en crise³⁴⁸. Cette brutalité, dont la population est la première victime, permet à Pierre Ayrault d'évoquer « la ruine du peuple et la désolation du royaume³⁴⁹ ». À l'instar de Machiavel qui

³⁴⁴ ROBAGALIA Baptiste, « Étienne Pasquier, un avocat à l'éloquence herculéenne dans la République des Lettres », *Les juristes dans la République des lettres*, 24 | 2023, [Clio@Themis](#), p. 3.

³⁴⁵ LANGER Ullrich, MELLET Paul-Alexis (dir.), « Introduction. Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical (XVI^e - XVIII^e siècle) », *op. cit.*, p. 8.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 12.

³⁴⁷ CROUZET Denis, et al. « Dieu en guerre au temps des guerres de religion : catholiques et protestants », *Guerre et Religion*, Paris, Hermann, 2016, p. 287-301.

³⁴⁸ CROUZET Denis, et al. *Les guerriers de Dieu la violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, *op. cit.*, p. 412.

³⁴⁹ ROBERTS Penny, « La ruine du peuple et la désolation du royaume au temps des guerres de religion » in BARRAL-BARON Marie, LAGÉE Marie-Claire, LEMOINE Mathieu (dir.), *Les stratégies de l'échec. Enquêtes*

affirme « qu'il y a deux façons de combattre : l'une avec les lois, l'autre avec la force. La première est propre à l'homme, la seconde aux bêtes [...]»³⁵⁰. Ayraut cherche ainsi à inclure Henri de Valois dans une résolution des conflits « apte à recevoir des conseils sensibles aux arguments déployés³⁵¹ ».

Ses recommandations prennent la forme de conseils amicaux, « utilitaires avec un mélange d'affectivité et d'obligation³⁵² ». Un devoir qui relève du lien seigneur-vassal et qui implique une forme de franchise dans son discours, car « le bon prince exige de ses sujets une franchise pour bien connaître son royaume³⁵³ ».

sur l'action politique à l'époque moderne, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2015, p. 349-357.

³⁵⁰ MACHIAVEL Nicolas, « Chapitre XVIII - Comment les princes doivent tenir leurs engagements », *Le Prince*, Paris, Éditions Seghers, 1881, p. 139.

³⁵¹ LANGER Ullrich, MELLET Paul-Alexis (dir.), « Introduction. Les remontrances, un genre de discours entre reproche et conseil amical (XVI^e -XVIII^e siècle) », *op. cit.*, p. 13.

³⁵² *Ibid.*, p. 14.

³⁵³ *Ibid.*, p. 15.

CONCLUSION

Pour étudier la naissance d'un auteur pendant les guerres de Religion, nous avons tout d'abord porté notre réflexion sur la constitution du réseau intellectuel de Pierre Ayrault.

En imprimant ses ouvrages, Ayrault obtient une renommée professionnelle et intellectuelle. Comme le souligne Marie Houllemare, la publication d'ouvrages pour les hommes de lois constitue une « garantie de protection » et une mise en avant de ses réalisations³⁵⁴. Ce mémoire a analysé la manière dont un avocat utilise le livre imprimé pour s'adresser à un public initié au latin et aux langues vernaculaires, et adepte ou non des pratiques juridiques. En ce sens, il établit une forme de « contrôle du public sur les juges, leur permettant de jouer un rôle actif dans la mise en place d'une jurisprudence française³⁵⁵ ». Ayrault met en avant son art oratoire au service de la population angevine pour défendre leurs intérêts face au pouvoir des grands, dont le prince Henri de Valois.

À travers ses choix d'imprimeurs, Ayrault ne se contente pas de participer à la République des lettres, mais y inscrit une véritable volonté d'agir, permettant de se construire une autorité et une légitimité intellectuelle dans les cercles savants dans lesquels il évolue, que ce soit au Parlement de Paris, ou dans la cité angevine.

Par ailleurs, dans la construction de l'autorité de Pierre Ayrault, nous nous sommes penchés sur l'analyse de son art oratoire dans ses discours au duc d'Anjou. Ces écrits témoignent d'une éloquence humaniste au service d'une rhétorique du pouvoir, permettant à Pierre Ayrault de façonner la figure du « bon prince » et de s'imposer comme un conseiller indirect du pouvoir. « En regard d'une œuvre machiavélienne presque entièrement vouée à analyser la chose

³⁵⁴ HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, Genève, Librairie Droz, 2011, p. 352.

³⁵⁵ *Ibid*, p. 352

publique et à décrire les conditions d'une action efficace³⁵⁶ », Ayrault agit dans ses discours en articulant les principes de justice, comme seul exercice du pouvoir permettant d'assurer les conditions d'une stabilité, d'un ordre civil. Loin d'apparaître comme une simple flatterie, ces discours constituent un espace d'élaboration d'une éthique politique, où le jurisconsulte plaide pour la réforme fondée sur la paix. Des traits suggérant l'appartenance d'Ayrault à un « tiers-parti catholique en France pendant les guerres de Religion, celui des modérés³⁵⁷ ». Une ligne politique qui recherche l'accommodement raisonnable dans les crises politico-religieuses et dont celle de Pierre Ayrault se fait le témoin³⁵⁸.

Ces deux analyses sur la naissance d'un auteur qui conjugue dans ses écrits des valeurs humanistes et juridiques, permettent d'interpréter l'écriture chez Ayrault comme une pratique relevant de l'action politique, répondant à la réflexion d'un humanisme en crise défini par Philippe Desan, où il ne s'agit « plus seulement de produire du savoir hérité de ce monde transmis par l'Antiquité, mais bien de le mettre au service d'un ordre, d'une stabilité à préserver³⁵⁹ ».

Acteur de la scène judiciaire, Pierre Ayrault inscrit ses écrits dans les événements des guerres civiles, des recompositions monarchiques et des différentes réformes municipales, à Angers, dans les années 1580. Les sources manuscrites relevées, offrent des perspectives pour l'étude des prises de position politiques de Pierre Ayrault à Angers dans les années 1580-1590. L'analyse des registres de délibérations du conseil de ville issus de la série BB (Administration communale) des Archives Patrimoniales d'Angers donne à interpréter les événements

³⁵⁶ KNEE Philip, « Chapitre 2. La critique de la politique : Montaigne et Machiavel », *La parole incertaine : Montaigne en dialogue*, Paris, Hermann, 2013, p. 63-64.

³⁵⁷ BÉLY Lucien, COTTRET Monique, DE FRANCESCHI Sylvio, « Modération politique, accommodement religieux : un tiers-parti catholique en Europe (XVI^e-XX^e siècle) ? », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le mardi 10 novembre 2015, DOI.

³⁵⁸ RIDEAU Gaël, « Olivier Andurand et Albane Pialoux (dir.), « Les forces de la modération. Ligne politique ou accommodements raisonnés dans les crises politico-religieuses européennes (XVI^e -XIX^e siècles), Bruxelles, Peter Lang, 2020, p. 410 » *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, volume 35, n°1, mars 2022, p. 259-62. CAIRN.

³⁵⁹ HENRY Patrick, DESAN Philippe (éd.), « Reviewed Work : Humanism in Crisis : The Decline of the French Renaissance », *Comparative Literature*, vol. 46, n°3, 1994, p. 308.

liés aux troubles politiques et municipaux de la ville³⁶⁰. Ces documents retracent les manœuvres de notables angevins et notamment du clan Ayrault, pour asseoir leur autorité politique face aux événements des guerres de Religion³⁶¹.

Cette réflexion constitue un point d'étude des valeurs de la sphère privée et notamment de l'ordre familial, structurée autour des traités sur l'autorité paternelle de Pierre Ayrault, interrogeant le fondement même du pouvoir domestique à travers la figure du *Pater familias*. Ces écrits définissent les enjeux successoraux d'un humaniste et jurisconsulte, dont l'objectif est « d'assurer la continuité d'une tradition familiale d'hommes de loi³⁶² ». Cela permet dans la lignée des réflexions portées par l'historien Adriano Prosperi de questionner l'« obéissance totale³⁶³ » du fils au père, dans la construction d'une « nouvelle éthique de l'homme moderne au XVII^e siècle³⁶⁴ ».

³⁶⁰ BB 36, 1^{er} mai 1582 – 27 avril 1584

BB 39, 20 septembre 1585 – 5 décembre 1585

BB 40, 9 avril 1589 – 27 avril 1590

BB 42, 1^{er} mai 1591 – 24 avril 1592

³⁶¹ MARTIN Xavier, « Les faux-semblants d'une réforme municipale, Angers, 1584 », in : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 89, n°3, 1982, p. 291-312.

³⁶² « Il suo scopo era quello di garantire la continuazione di una tradizione familiare di uomini di legge ». voir PROSPERI Adriano, *La vocazione : storie di gesuiti tra Cinquecento e Seicento*, Turin, Einaudi, 2016, p. 172.

³⁶³ *Ibid*, p. 170.

³⁶⁴ HENRY Patrick, DESAN Philippe (ed), « Reviewed Work : Humanism in Crisis : The Decline of the French Renaissance », *Comparative Literature*, vol. 46, n°3, 1994, p. 308. JSTOR.

ANNEXES

Annexe 1 : Arbre généalogique de la famille Ayrault (XVe-XVI^e siècles)

Annexe 2 : Dédicaces et préfaces

Annexe 3 : Signatures de Pierre Ayrault

Annexe 4 : Carte des imprimeurs-libraires de Pierre Ayrault

Annexe 5 : Lettres entre Pierre Ayrault et Etienne Pasquier

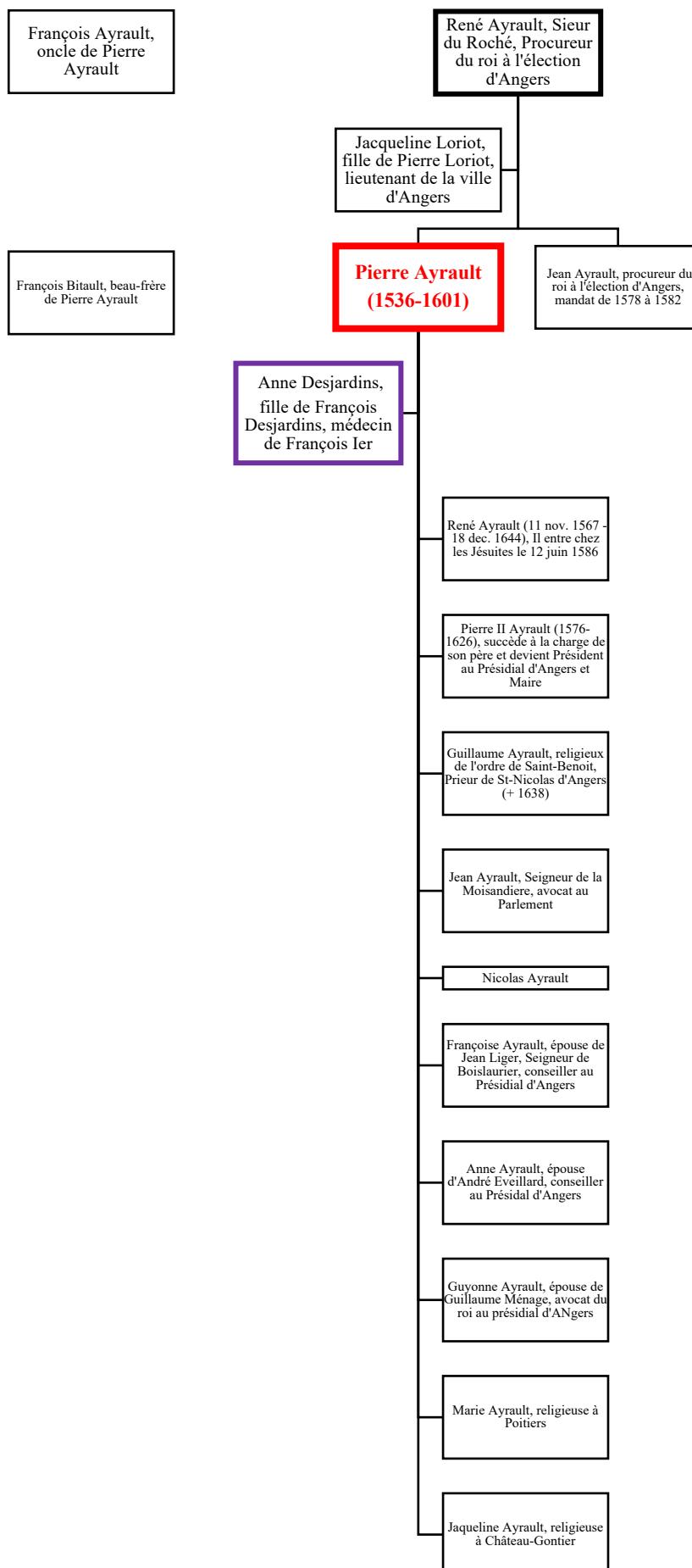
Annexe 6 : Lettres du roi Henri III

Annexe 7 : Lettre de Jacques Cujas à Pierre Ayrault – Janvier 1576

Annexe 8 : *Harangue de Pierre Ayrault au duc d'Anjou (1570)*

Annexe 1 : Arbre généalogique de la famille Ayrault (XV^e-XVI^e siècles)

Source : PASQUIER Etienne, *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, tome 2, Amsterdam, 1723.



Annexe 2 : Dédicaces et préfaces

Nº	Auteur	Nom	Date	Nature	Format	Pages	Imprimeur	Lieux	Adjectifs	Privilège	Dédicaces et Préfaces
1	ANONYME [AYRAULT Pierre]	Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise	1589	Déploration	In-8°	140				Sans privilège	
2	ANONYME [AYRAULT Pierre]	Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise	1590	Déploration	In-8°	80	Pierre Le Chandelier	Caen		Avec permission	
3	AYRAULT Pierre	Decretorum rerumque iudicatarum libri duo	1567	Traité juridique	In-8°	422	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne du Serpent	Imprimeur en l'université de Paris	Avec privilège du roi	Dédicace à Christophe de Thou « Ad V.C. Christophorum Thuanum, Equitem, in summo amplissimoque Lutetiae Senatu Praetorem Maximum, Consiliique Sacri Consiliarium » : À l'homme très vertueux Christophe de Thou, chevalier, premier président du très haut et très illustre Sénat de Paris, et conseiller du Conseil sacré.
4	AYRAULT Pierre	Discours de M. Pierre Ayrault à Monseigneur le duc d'Anjou	1570	Discours	In-4°	38	René Piquenot	Angers	Imprimeur et libraire de l'université d'Angers	Sans privilège	Dédicace à Henri de Valois, duc d'Anjou, de Bourbons, d'Auvergne et comte de Forez.
5	AYRAULT Pierre	Harangue à Monseigneur le duc d'Anjou à son arrivée à Angers	1570	Harangue	In-4°	8	René Piquenot	Angers	Imprimeur	Sans privilège	Éloge du futur Henri III. Sonnet de Pascal Robin, sieur du Faux, poète angevin (1539-1593).

6	AYRAULT Pierre	Extract d'aucuns plaideyors et arrêts du Parlement de Paris	1571	Plaideyors	In-8°	240	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne du Serpent		Sans privilège	Avis au lecteur rédigé par l'imprimeur dans lequel il fait l'éloge du travail de Pierre Ayrault.
7	AYRAULT Pierre	Petri Aerodii, Decretorum Libri VI et De Rerum Judicatarum Auctoritate	1573	Traité juridique	In-8°	183	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne du Serpent	Imprimeur en l'université de Paris	Avec privilège du roi	Dédicace à Christophe de Thou. : «AD V.C. Christophorum Thuanum Praesidem Maximum ».
8	AYRAULT Pierre	De l'ordre et instruction judiciaire des Anciens Grecs et Romains, comparé à l'usage de France, par le lieutenant Ayrault	1576	Traité juridique	In-8°	89	Jacques du Puys (15?-1589)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne de la Samaritaine	Libraire Juré	Sans privilège	Dédicace à Guillaume Ruzé (?-1587), évêque d'Angers, docteur en Théologie, conseiller, confesseur et aumônier ordinaire du roi.
9	AYRAULT Pierre	Extract de plaideyors et arrêts du Parlement de Paris, avec discours et harangue au duc d'Anjou	1576	Plaideyors	In-8°	224	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne du Serpent		Sans privilège	Avis au lecteur rédigé par l'imprimeur dans lequel il fait l'éloge du travail de Pierre Ayrault.
10	AYRAULT Pierre	Petri Aerodii epistola apologetica, adversus Goretum libellorum magistrum	1577	Traité juridique	In-4°	16	René Picquenot	Angers	Imprimeur	Sans privilège	
11	AYRAULT Pierre	Decreta, Rerumve Antiquitate Iudicatarum	1580	Traité juridique	In-4°	422	Sigmund Feyrabend (1528- 1590)	Francfort- sur-le-Main		Sans privilège	Dédicace à Christophe de Thou. : «AD V.C. Christophorum Thuanum Praesidem Maximum ».

12	AYRAULT Pierre	Conclusion de l'ordre judiciaire, par P. Ayrault, à son fils René Ayrault, sur l'interdiction du vœu sans consentement parental	1588	Traité sur l'autorité paternelle	In-4°	55				
13	AYRAULT Pierre	Des procès faits aux cadavres, aux bêtes et aux absents – Livre III de "L'Ordre, Formalité et Instruction Judiciaire"	1591	Traité juridique	In-8°	66	Antoine Hernault (?-1598)	Angers, Rue Lionnaise (Doutre)	Libraire et imprimeur angevin	Sans privilège
14	AYRAULT Pierre	Considération sur les troubles et leur apaisement dans les villes de France	1591	Traité juridique	In-8°	29				Sans privilège
15	AYRAULT Pierre	De la Puissance paternelle contre ceux qui ravissent les enfants sous prétexte de religion à leur père et mère, Edition seconde	1593	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°	100	Jamet Mettayer	Tours	Imprimeur ordinaire du roi	Avec permission

16	AYRAULT Pierre	P. Aerodii, quaesitoris Andegavi, De patrio jure, ad filium pseudojesuitam	1594	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°	57	Jérémie Perier	Paris, rue Saint- Jacques, enseigne Bellerophon		Avec Privilège du roi	Dédicace à son fils René Ayrault : « De patro jure ad filium pseudojesuitam ».
17	AYRAULT Pierre	De la Puissance paternelle contre les Jésuites soustrayant les enfants à l'autorité parentale	1595	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°		Jamet Mettayer	Paris			
18	AYRAULT Pierre	De l'ordre et instruction judiciaire des Grecs et Romains, comparé à l'usage de France, second livre	1598	Traité juridique	In-8°	646	Laurent Sonnius (1570- 1628)	Paris, Rue Saint- Jacques		Avec Privilège du roi	Dédicace à « Messire Guillaume Rusé, évêque d'Angers, docteur en Théologie, conseiller, confesseur et aumônier ordinaire du Roy », cette dédicace est sous forme d'un Épître
19	AYRAULT Pierre	Opuscules et divers traitez de la puissance paternelle	1598	Traité sur l'autorité paternelle	In-4°	391	Jérémie Perier	Paris, rue Saint- Jacques, enseigne Bellerophon		Avec Privilège du roi	Avis de l'imprimeur au lecteur expliquant comment il en est venu à imprimer cet ouvrage.
20	AYRAULT Pierre	L'Ordre, formalité et instruction judiciaire selon les Grecs et Romains, avec le quatrième livre sur le cadavre	1610	Traité juridique	In-4°	337	Laurent Sonnius (1570- 1628)	Paris, Rue Saint- Jacques, à l'enseigne du Compas d'or		Avec Privilège du roi	Dédicace à « Messire Guillaume Rusé, évêque d'Angers, docteur en Théologie, conseiller, confesseur et aumônier ordinaire du Roy », cette dédicace est sous forme d'un Épître
21	AYRAULT Pierre	Les Plaidoyers de feu monsieur Ayrault	1613	Plaidoyers	In-8°	402	Pierre Rigaud	Lyon, Rue Merciere à l'enseigne de la Fortune		Sans privilège	Préface rédigée par Pierre Rigaud. Dédicace de l'imprimeur à Nicolas de Bellièvre (1583- 1650)

22	AYRAULT Pierre	Les Plaidoyers faits en la Cour de Parlement par Monsieur Ayrault	1614	Plaidoyers	In-8°	266	Jacques Besongne (15?-1633)	Rouen, Rue aux Juifs		Sans privilège	Dédicace à Monseigneur Pomponne de Bellièvre, Premier Président du Parlement de Paris (1583- 1650).
23	AYRAULT Pierre	Plaidoyers et arrests, opuscules, et divers traitez de maistre Pierre Ayrault	1615	Plaidoyers	In-4°	176	Laurent Sonnius (1570- 1628), Paris	Paris, Rue Saint- Jacques, à l'enseigne du Compas d'or		Avec Privilège du roi	En guise de préface un avis au lecteur du libraire. L'argument principal repose sur la volonté des héritiers de l'auteur, soucieux de préserver l'image d'un homme de justice dévoué à son prince et à l'État
24	AYRAULT Pierre	L'Ordre, formalité et instruction judiciaire des Grecs et Romains dans les accusations publiques	1642	Traité juridique	In-4°	298	Jean Caffin, & François Plaignard	Lyon, Rue Merciere		Sans privilège	Dédicace à Joseph du Bernet, chevalier, conseiller du roi et premier président au parlement de Provence, par l'imprimeur François Plaignard.
25	AYRAULT Pierre	P. Aerodii,... de Patrio jure, ad filium pseudojesuitam	1671	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°	85	Jean Ribb			Sans privilège	Dédicace adressée à son fils René Ayrault, « Ad Filium Pseudo-Jesuitam Dissertatio » : Dissertation à l'adresse d'un fils pseudo- jésuite. En préface, un avis au lecteur (anonyme) datant de 1589, qui pourrait être un écrit de Pierre Ayrault, dans lequel il exprime son désespoir et sa frustration face à la disparition de son fils aîné.

26	AYRAULT Pierre	Petri Aerodii, Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectae, recognitae par Philippo Andrea Oldenburgero,	1677	Traité sur l'autorité paternelle	In-Folio	67	Samuel de Tournes	Genève		Sans privilège	Dédicace à Philippe Hurault, comte de Cheverny (1528- 1599), rédigé par Pierre Ayrault. Dans cette dédicace, il fait aussi mention de Christophe de Thou, beau- frère du comte.
27	BOUJU Jacques, AYRAULT Pierre (éd.)	Turnella, ad Christop. Thuanum, Curiae Paris : praesidem maximum	1578	Traité juridique	In-4°	16	René Trimallau	Angers		Sans privilège	Dédicace à Christophe de Thou.
28	BUDDEN John, AYRAULT Pierre	A discourse for parents honour, and authoritie, written to reclaim a counterfeit Jesuite	1614	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°	170	Edward Griffin	Londres	Docteur en droit et professeur du Roi à l'Université d'Oxford.	Sans privilège	Dédicace à l'archevêque d'York, Tobias Matthieu (1546-1628), par John Budden.
29	GRIMAUDET François	Paraphrase du droict de retract lignager - 1ère impression	1567	Traité juridique	In-8°	239	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran	Imprimeur en l'université de Paris	Avec Privilège du roi	Dédicace à Christophe de Thou : « Messire Christophe de Thou, chevalier, seigneur de Cely, et premier président en cette Cour. »
30	GRIMAUDET François	Paraphrase du droict de retract lignager -2ème impression	1571	Traité juridique	In-8°	288	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran	Imprimeur en l'université de Paris	Avec Privilège du roi	Dédicace à Christophe de Thou : « Messire Christophe de Thou, chevalier, seigneur de Cely, et premier président en cette Cour. »
31	GRIMAUDET, François, AYRAULT Pierre	Paraphrase du droit de retrait lignager, revue et augmentée par François Grimaudet, avec une préface de	1577	Traité juridique	In-8	208	Martin Le Jeune (15?-1584)	Paris, Rue St-Jean-de- Latran, à l'enseigne du Serpent	Imprimeur en l'université de Paris	Avec privilège du roi	Dédicace à Christophe de Thou (1508-1582) : « Messire Christophe de Thou, chevalier, seigneur de Cely, et premier président en icelle Cour »

		Pierre Ayrault (3 ^e impression)								
32	GRIMAUDET, François, AYRAULT Pierre	Paraphrase du droit de retrait lignager, revue et augmentée par François Grimaudet, avec une préface de Pierre Ayrault	1585	Traité juridique	In-8	288	Jérôme de Marnef (1515- 1595)	Paris, Rue Saint- Hilaire, enseigne du « Pellican »	Sans privilège	Pierre Ayrault, a rédigé une préface, sur la mutation des lois dans la société. Dédicace à Christophe de Thou (1508-1582) : « Messire Christophe de Thou, chevalier, seigneur de Cely, et premier président en icelle Cour »
33	MÉNAGE Gilles	Vitae Petri Aerodii et Guillelmi Menagii,	1675	Biographie	In-8°	540	Christophe Journel (1628- 1704)		Avec Permission	Le livre porte sur les vies de Pierre Ayrault, son beau-père et de son père Guillaume Ménage. Gilles Ménage, commence par rappeler l'éloge de Scévolé de Sainte-Marthe attribué à Pierre Ayrault.
34	QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.)	Les déclamations de Quintilien	1563	Traité politique	In-4°	221	Frédéric Morel	Paris	Avec Privilège	Dédicace à Christophe de Thou. : « À l'illustre Christophe de Thou, chevalier, premier président du très noble et puissant Sénat de Paris, et conseiller du roi Charles IX ».
35	WEISE Friedrich, AYRAULT Pierre	Petri Aerodii, berühmtes Sendeschreiben und Unterricht über das Vaterrecht an seinen Sohn, welchen die Jesuiten heimlich in ihr Kloster gezogen und	1683	Traité sur l'autorité paternelle	In-8°	318				Dédicace à Charles-Guillaume d'Anhalt-Zerbst « Furst » : prince allemand.

		dem Vater seinen Willen trotz berechtigter Einwände vorenthalten haben									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 3 : Signatures de Pierre Ayrault

N°	Nom de l'auteur	Titre	Date	Nature	Imprimeur	Collectifs évoqués / visé	Adjectifs	Lieux évoqués
1	AYRAULT Pierre	<i>Decretorum rerumque iudicatarum libri duo</i>	1567	Traité juridique	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris	« Pierre Ayrault, angevin » « IC : Iuris Consultus »	Angers
2	AYRAULT Pierre	<i>Discours de M. Pierre Ayrault à Monseigneur le duc d'Anjou</i>	1570	Discours	René Piquenot	Université d'Angers / Pouvoir royal	« Monsieur Pierre Ayrault, Lieutenant criminel à Angers »	Angers
3	AYRAULT Pierre	<i>Harangue à Monseigneur le duc d'Anjou à son arrivée à Angers</i>	1570	Harangue	René Piquenot	Le pouvoir royal	« Monsieur Pierre Ayrault son Lieutenant Criminel & Maistres des Requestes de son Hostel »	Angers
4	AYRAULT Pierre	<i>Extract d'aucuns plaidoyers et arrêts du Parlement de Paris</i>	1571	Plaidoyers	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris	« Lieutenant Criminel, nouvellement pourvue » « Sieur Autheur » « Autheur »	Paris / Angers
5	AYRAULT Pierre	<i>Petri Aerodii, Decretorum Libri VI et De Rerum Judicatarum Auctoritate</i>	1573	Traité juridique	Martin Le Jeune (15?-1584)	Pouvoir royal (Andiumque ducis) / Parlement de Pairs	« Pierre Ayrault, jursite » « Magister Iuris Civilis : Maître en droit civil »	Paris / Angers
6	AYRAULT Pierre	<i>De l'ordre et instruction judiciaire des Anciens Grecs et Romains, comparé à l'usage de France, par le lieutenant Ayrault</i>	1576	Traité juridique	Jacques du Puys (15?-1589)	Institution ecclésiastique : l'Église catholique d'Angers	« Lieutenant Ayrault, Angevin »	Angers
7	AYRAULT Pierre	<i>Extract de plaidoyers et arrêts du Parlement de Paris, avec discours et harangue au duc d'Anjou</i>	1576	Plaidoyers	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris / Pouvoir royal	« Lieutenant Criminel, nouvellement pourvue » « Sieur Autheur »	Paris / Angers
8	AYRAULT Pierre	<i>Petri Aerodii epistola apologetica, adversus Goretum libellorum magistrum</i>	1577	Traité juridique	René Picquenot			

9	AYRAULT Pierre	<i>Decreta, Rerumve Apud Diversos Populos Ab Omni Antiquitate Iudicatarum</i>	1580	Traité juridique	Sigmund Feyrabend (1528-1590)	Parlement de Paris	« Pierre Ayrault, angevin, jursiconsulte	Angers
10	AYRAULT Pierre	<i>Conclusion de l'ordre judiciaire, par P. Ayrault, à son fils René Ayrault, sur l'interdiction du vœu sans consentement parental</i>	1588	Traité sur l'autorité paternelle				
11	ANONYME [AYRAULT Pierre]	<i>Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise</i>	1589	Déploration		Pouvoir royal / l'Église catholique		
12	ANONYME [AYRAULT Pierre]	<i>Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise</i>	1590	Déploration	Pierre Le Chandelier	Pouvoir royal / l'Église catholique		
13	AYRAULT Pierre	<i>Des procès faits aux cadavres, aux bêtes et aux absents – Livre III de "L'Ordre, Formalité et Instruction Judiciaire"</i>	1591	Traité juridique	Antoine Hernault (?-1598)	Institution judiciaire	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
14	AYRAULT Pierre	<i>Considération sur les troubles et leur apaisement dans les villes de France</i>	1591	Traité juridique		Les institutions politiques : le pouvoir royal et les municipalités		
15	AYRAULT Pierre	<i>De la Puissance paternelle contre ceux qui ravissent les enfants sous prétexte de religion à leur père et mère, Edition seconde</i>	1593	Traité sur l'autorité paternelle	Jamet Mettayer	Institution religieuse : les Jésuites / Le pouvoir royal	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
16	AYRAULT Pierre	<i>P. Aerodii, quae sitoris Andegavi, De patro jure, ad filium pseudojesuitam</i>	1594	Traité sur l'autorité paternelle	Jérémie Perier	Institution religieuse : les Jésuites	« Pierre Ayrault, questeur, angevin »	Angers
17	AYRAULT Pierre	<i>De la Puissance paternelle contre les Jésuites soustrayant les enfants à l'autorité parentale</i>	1595	Traité sur l'autorité paternelle	Jamet Mettayer			
18	AYRAULT Pierre	<i>De l'ordre et instruction judiciaire des Grecs et Romains, comparé à l'usage de France, second livre</i>	1598	Traité juridique	Laurent Sonnus (1570-1628)	Institution ecclésiastique : l'Église catholique d'Angers / Le pouvoir royal	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
19	AYRAULT Pierre	<i>Opuscules et divers traitez de la puissance paternelle</i>	1598	Traité sur l'autorité paternelle	Jérémie Perier	Institution judiciaire : le Parlement de Paris / Pouvoir royal		Angers

							« Maître Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers » « Autheur » « Sieur Autheur »	
20	AYRAULT Pierre	<i>L'Ordre, formalité et instruction judiciaire selon les Grecs et Romains, avec le quatrième livre sur le cadavre</i>	1610	Traité juridique	Laurent Sonnius (1570-1628)	Parlement de Paris	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
21	AYRAULT Pierre	<i>Les Plaidoyers de feu monsieur Ayrault</i>	1613	Plaidoyers	Pierre Rigaud	Institutions judiciaires : Les Parlements « cours souveraines »	« Feu Monsieur Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers » « Lieutenant Criminel, nouvellement pourvue » « Autheur » « Sieur Autheur »	Paris / Angers
22	AYRAULT Pierre	<i>Les Plaidoyers faits en la Cour de Parlement par Monsieur Ayrault</i>	1614	Plaidoyers	Jacques Besongne (15?-1633)	Institutions judiciaires : Les Parlements « cours souveraines »	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Paris / Angers
23	AYRAULT Pierre	<i>Plaidoyers et arrests, opuscules, et divers traictez de maistre Pierre Ayrault</i>	1615	Plaidoyers	Laurent Sonnius (1570-1628), Paris	Pouvoir royal	« Maître Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
24	AYRAULT Pierre	<i>L'Ordre, formalité et instruction judiciaire des Grecs et Romains dans les accusations publiques</i>	1642	Traité juridique	Jean Caffin, & François Plaiganrd	Parlement de Provence	« Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel au siège présidial d'Angers »	Angers
25	AYRAULT Pierre	<i>P. Aerodii,... de Patrio jure, ad filium pseudojesuitam</i>	1671	Traité sur l'autorité paternelle	Jean Ribb	Institution religieuse : les Jésuites	« Pierre Ayrault, questeur juriste, angevin, maître jurisconsulte »	Angers

26	AYRAULT Pierre	<i>Petri Aerodii, Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectae, recognitae par Philippo Andrea Oldenburgero, avec les deux traités d'Aerodius : l'un sur l'origine et l'autorité des jugements, l'autre sur le droit patrimonial à l'égard du fils</i>	1677	Traité sur l'autorité paternelle	Samuel de Tournes	Institution religieuse : les Jésuites	« Pierre Ayrault, questeur juriste, angevin, maître jurisconsulte »	Angers
27	BOUJU Jacques, AYRAULT Pierre (éd.)	<i>Turnella, ad Christop. Thuanum, Curiae Paris : praesidem maximum</i>	1578	Traité juridique	René Trimallau	Parlement de Paris	« Pierre Ayrault »	Paris
28	BUDDEN John, AYRAULT Pierre	<i>A discourse for parents honour, and authoritie, written to reclaim a counterfeit Jesuite</i>	1614	Traité sur l'autorité paternelle	Edward Griffin	Institution religieuse : les Jésuites	« Son père Pierre Ayrault, le célèbre civiliste français, parfois juge dans les affaires criminelles et maître des requêtes auprès du duc d'Angers. »	Angers
29	GRIMAUDET François	<i>Paraphrase du droit de retrait lignager - 1ère impression</i>	1567	Traité juridique	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris	De l'auteur : « François Grimaudet, avocat au siège présidial d'Angers » « Monsieur Pierre Ayrault, angevin, avocat au Parlement de Paris »	Paris / Angers
30	GRIMAUDET François	<i>Paraphrase du droit de retrait lignager - 2ème impression</i>	1571	Traité juridique	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris	De l'auteur : « François Grimaudet, avocat au siège présidial d'Angers » « Monsieur Pierre Ayrault, angevin, avocat au Parlement de Paris »	Paris / Angers
31	GRIMAUDET, François, AYRAULT Pierre	<i>Paraphrase du droit de retrait lignager, revue et augmentée par François Grimaudet, avec une préface de Pierre Ayrault (3^e impression)</i>	1577	Traité juridique	Martin Le Jeune (15?-1584)	Parlement de Paris	De l'auteur : « François Grimaudet, avocat au siège présidial d'Angers » « Monsieur Pierre Ayrault, angevin, avocat au Parlement de Paris »	Paris / Angers

32	GRIMAUDET, François, AYRAULT Pierre	<i>Paraphrase du droit de retrait lignager, revue et augmentée par François Grimaudet, avec une préface de Pierre Ayrault</i>	1585	Traité juridique	Jérôme de Marnef (1515- 1595)	Parlement de Paris	De l'auteur : « François Grimaudet, avocat au siège présidial d'Angers » « Monsieur Pierre Ayrault, angevin, avocat au Parlement de Paris »	Paris / Angers
33	QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.)	<i>Les déclamations de Quintilien</i>	1563	Traité politique	Frédéric Morel	Parlement de Paris / Pouvoir royal	« Pierre Ayrault, angevin, en la Cour suprême »	Angers
34	WEISE Friedrich, AYRAULT Pierre	<i>Petri Aerodii, berühmtes Sendeschreiben und Unterricht über das Vaterrecht an seinen Sohn, welchen die Jesuiten heimlich in ihr Kloster gezogen und dem Vater seinen Willen trotz berechtigter Einwände vorenthalten haben</i>	1683	Traité sur l'autorité paternelle	WEISE Friedrich	Institution religieuse : les Jésuites	« Pierre Ayrault, le très célèbre jurisconsulte (JCTi) »	

Annexe 4 : Carte des imprimeurs-libraires de Pierre Ayrault

La France au XVI^e siècle et la diffusion des imprimés de Pierre Ayrault



Légende :

- Limites du royaume de France au XVI^e
- Principal centre d'imprimerie
- Centres d'imprimerie provinciaux (Angers, Tours, Caen)
- Centres d'imprimerie provinciaux ayant assuré la publication posthume des écrits de Pierre Ayrault (Rouen, Lyon, Genève)

Annexe 5 : Lettres de Pierre Ayrault et Étienne Pasquier

Source : PASQUIER Etienne, *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, tome 2, Amsterdam, 1723.

- **Livre 11 - Lettre VII :**

De Mr Airault, Lieutenant criminel au Siege Presidial d'Anjou, à Pasquier, luy faisant present du Livre, par luy intitulé: *L'Ordre, Formalité Instruction Judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé aux accusations publiques*.

Comptant sur mes doigts, à qui par honneur je devois donner mes fructs Angevins, j'ay pensé que vous en deviez estre l'un des premiers ; car si par quelque malleur, ou plutost imperfection, jay quitté ceste lice, où je vous ay veu courir si bravement, il ne s'ensuit pas qu'ayez oublié ceux qui vous ont toujours honoré & estimé : comme aussi le cognu-je fort bien, au dernier voyage que je fis à Paris. Mais pour ne vous mettre en ligne de compte, chose qui ne soit bien allowable, puisque maintenant y tenez rang avec tant de dignité & vertu, je vous diray franchement, pourquoy je me suis resolu vous en faire part : c'est pour vous corrompre : les Dieux mesmes se saignent & addoucissent ainsi. J'ay pensé, de qui est-ce que plutost je craindray la docte & grave censure, que de mon Pasquier, duquel & le nom, & la langue, & les mains, volent aujourd'huy par tout le monde ? Par honneur il supportera & dira, que ils sentent autre chose que leur moutarde & langues de boeuf d'Anjou, & n'en degoustera point les autres, s'il accepte luy-mesme le don qui luy en sera fait, venant de l'Autheur.

Je vous prie doncques, Monsieur, le prendre à ceste charge, & ne craindre les lois Romaines, qui ne nous obligent qu'autant que leur voulons donner cours & autorité par nos Livres.

Monsieur, encore useray-je de l'ancienne formule ; & en baisant humblement les mains, je prieray Dieu vous donner très-longue & très heureuse vie.

[Sans date]

- **Livre 11 - Lettre VIII :**

A Monsieur Girault, Lieutenant criminel au Siège Présidial d'Angers.

Combien que je me sente infiniment, honoré du livre qu'il vous a pleu m'envoyer, toutefois je recognoistray franchement que du commencement, j'ay douté de le recevoir ; d'autant que votre courtoisie estoit une accusation raisible de mon deffaut, pour m'estre tant oublié par le passé, de ne vous avoir jamais faict part de mes nouveaux fructs³⁶⁵. Quoy que soit , je ne l'ay peu recevoir sans rougir, mesme après avoir leu vos lettres, esquelles donnant plus à notre ancienne amitié, que votre bon jugement, me faites cent fois plus d'honneur, que je ne merite : specialement, en ce que desirez passer par ma censure, (ainsi vous plait-il l'appeller) me souvenant de vous mander ce qu'il me semble de vostre oeuvre, je le ferai pour vous obeir. Je vous ay toujours estimé & respecté comme Juge incorruptible, & le jugement que j'en faisais, n'estoit vain ; car mesme je n'en veux autre plus prompt tesmoignage que de vostre Livre, dans lequel faites fort dextrement & dignement le procés à toutes sortes de gens qui le meritent. Mais si pour se laisser aisément manier par plusieurs personnes, tout Juge appreste à penser de soy, je crains, certes, que ne perdiez ceste belle reputation qu'aviez, de longue main, acquise ; car je vous verray manié par tant de mains, que jamais Juge de Province ne se rendit tant favorable : & adviendra au bout de cela, si n'y prenez garde, que faisant le procez à autruy, vous le vous ferez à

³⁶⁵ « Il respond à la precedente, & l'exhorté de distinguer son livre par chapitres. »

vous-mesme, en alambiquant vostre esprit, & le laschant trop facilement à la mercv de vos doctes veilles. Le malheur est en telles affaires, que pour nous faire vivre, sommes homicides de nous. Quant au surplus, je m'asseure que vostre labeur ne se contentera d'une premiere impresion : & combien qu'il soit mal-seant à tout homme d'estre ingenieux sur le faict d'autruy, toutes-fois si c'estoit à moy, lors qu'on le rimprimeroit, je le digererois en chapitres, selon la diversité des matieres qui font traictées en chasque Livre : non que je ne voye bien, que votre intention a est de nous donner un œuvre massif, sans fleurettes, & à l'antique ; mais ce que vous en conseille, est pour contenter l'opinion de ceux auxquels l'avez voué, je veux dire, des François, qui ne sesçauroient presque donner le loisir de lire un livre tout d'une tire ;ains veulent je ne sçay quelles pauses, pour reprendre haleine³⁶⁶. Il n'est pas que les Italiens plus retenus que les François, en leur actions, ne contribuent à ceste impatience avec nous : qui a fait que deux de leurs premiers Poètes, par une oeconomie non recognue par tous les anciens, ont divisé leurs poèmes, en chants (qui est une forme de chapitre) Arioste & Tasso, lesquels on peut opposer à toute l'ancienneté : & Quintilian mesme l'a fait, en ses Institutions Oratoires. Joint, que vostre Livre semble y entre aucunement disposé, pour se diversifier en plusieurs matieres, lesquelles vous nous montrez (si ainsi voulez vous que je le die) au doigt, par les apostilles qu'avez insérées en la marge. En effect, voilà tout ce que je vous en puis mander ; vous remerciant humblement de l'honneur que m'avez fait par vostre bon souvenir, & priant, par mesme moyen, faire lestât de mon, comme de vostre ancien amen j'adousteray, serviteur, à la vieille Françoise : mais ce mot d'amy me plait plus.

A Dieu.

[Sans date]

³⁶⁶ Il est mal-séant d'être ingénieux sur le faict d'autruy.

- **Livre 13 - Lettre V : Etienne Pasquier à Pierre Ayrault (Blois - 27 décembre 1588)**

A Monsieur Airault, Lieutenant Criminel d'Angers

« Je vous raconte une histoire, mais histoire la plus tragique qui se soit onques passée en France, Monsieur de Guise a esté tué dedans la chambre du Roy le 23 jour de ce mois de Décembre : & le lendemain au matin, Mr le Cardinal son frere [...], scachez que le Roy, indigné de plusieurs particularitez qui se soient en notre assemblée à son desadvantage, qu'il estimoit ne se faire que sous l'autorité de ces deux Princes ; & que plus il se rendoit plus souple envers nos deputez. [...] Trois ou quatre jours auparavant, Monsieur de Guise estoit entré avec luy en une dispute de son Estat de Lieutenant general, que de la ville d'Orléans, il se delibere de faire mourir ces deux Prince, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux Conseils. [...]

Combien que cette entreprise fust dressée avec tout ce que l'on scaroit souhaiter de prudence humaine, si ne peut-elle estre conduite si sagement, que l'on n'en halenast quelque vent. Et de fait, Monsieur de Guise, sorti de sa chambre pour se trouver au conseil, fut attendu de pied-co sur la terrasse du Chasteau par un gentilhomme Auvergnat, nommé la Sale, qui l'avertit de ne passer outre ; d'autant qu'asseurément il y avoit dessein contre luy.

Nevol Secretaire d'Estat, luy dire, que le Roy le demandoit. Il se lève, & mettant son manteau tantost d'un sens, tantost d'un autre, comme s'il eust niaizé, il entre dans la chambre, laquelle est dés l'instant mesme fermée sur luy. Là, il se trouve investy par une douzaine de Gentilhommes, qui l'attendoient de pied-coy, & salué de plusieurs coups, qui porterent si vivement, qu'il n'eut moyen que de rafler. [...] Le Cardinal & l'Archevesque se doutans de ce qui estoit , y voulurent accourir ; mais ils en furent empeschez par le Mareschal d'Aumont,

qui mit la main aux armes comme Officier de la Couronne, & défendit à tous de bouger, sus peine de la mort. [...] disant que deux soldats avoient failly de tuer le Roy. [...] dés l'heure mesme, on arreste prisonniers, Monsieur le Cardinal de Guise & l'Archevesque de Lyon. [...] le Cardinal de Guise fut dagué dans sa prison par quatre soldats du Capitaine Gast. [...]

Maintenant nous sommes comme l'oyseau sur la branche, attendants nouvelles. Il y a quatre jours passez que cette tragédie est jouée, sans qu'ayons vent ny voix de Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y portent bien.

A Dieu,

De Bloys, ce 27 de Décembre 1588. »

Annexe 6 : Lettres du roi Henri III

Source : AYRAULT Pierre, *Opuscules et divers traictez de la puissance paternelle*, Paris, Jeremie Perier, 1598.

- **Lettre d'Henri III, au Cardinal d'Este (Paris – 18 juillet 1586) :**

« A MON ONCLE, LE CARDINAL D'ESTE, PROTECTEUR DE MES AFFAIRES EN COUR DE ROME

Mon oncle, m'estant le Lieutenant Criminel en ma ville d'Angers, congneu de long temps, pour estre entre tous noz officiers de sa qualité außi plein d'intégrité & louable reputation : j'ay pour ceste cause d'autant plus presté l'oreille à une plainte qu'il m'a faicte, de ce qu'ayant mis il y a quelque temps son fils aîné, au Collège des Jesuites a Paris, pour le bien instituer aux lettres Grecques & Latines, à fin de le rendre plus capable de luy succeder en sa profeßion : lesdicts Jesuites, au lieu de suyvre en cela son intention, se sont plustost arrestez a luy persuader, comme ils ont faict, de se rendre de leur Ordre : Et pour mieux y parvenir, l'ont, contre la volonté de son pere, & à son desceu, faict evader & conduire à Rome, où je suis adverty qu'il eft maintenant. Ce qui a été trouvé indigne que par arrest, de ma Cour de Parlement de Paris, donné avec eux, il leur est faict defense de le recevoir & admettre audict ordre. Et desiant pour les merites de sondiet pere, & ses recommandables seruices, les gratifier en ceste occasion de ce que je pourray : je vous pry bien fort (mon Oncle) d'en parler à sa Saincteté & luy bien representer de quelle façon cela est advenu, à fin qu'il luy plaise faire pareilles deffenses ausdicts Jesuites qui sont là, & leur enjoindre de rendre ce jeune homme à son dict Pere, pour ne le priver comme il n'est pas raisonnable, de la consolation qu'il doibt justement attendre de luy sus ses vieux ans : faisant en sorte, s'il vous est poßible, que ma recommandation luy apporte le fruit qu'il en espere, & vous me ferez chose très-agréable : dont j'ai le bon succez

fort affecté : priant Dieu (mon Oncle) qu'il vous ait en sa saincte & digne garde.

A Paris, ce 28 juillet 1586. Signé, HENRY.»

- **Lettre d'Henri III au Marquis de Pisani, ambassadeur à Rome (Paris – 18 juillet 1586) :**

« A MONSIEUR LE MARQUIS DE PISANI, CHEVALIER DE MES ORDRES, CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ÉTAT, & MON AMBASSADEUR À ROME.

Monsieur le Marquis, desirant toujours rendre la protection que je doy à mes bons subjects, signamment à ceux qui sont accompagnez de beaucoup de merites à mon service, comme est le Lieutenant Criminel en ma ville d'Angers, de qui l'intégrité & bonne reputation m'est assez congneue : j'ay voulu fort volontiers escrire a sa priere & faveur à mon Oncle le Cardinal d'Est, pour moyenner envers sa Saincteté, s'il puisse recouvrer des Jesuites son fils ainsné, que ceux du College de Paris (au lieu de s'arrester seulement à l'instruire) ont par voye indue, persuadé & pratiqué de se rendre de leur Ordre, & l'ont fait emmener à Rome, ainsi qu'on vous fera plus particulierement entendre: vous priant que, suivant cela vous y apportiez encores tout ce que vous pourrez, fait à l'endroict de sa Saincteté, ou de mondic Oncle : en sorte, s'il est poßible, que ledit Lieutenant puisse demeurer satisfait de la juste poursuite qu'il en faict faire. Et vous me ferez en cela un tres agreable service, pour le desir que j'ai de le gratifier en ceste occasion. Prian Dieu, Monsieur le Marquis, qu'il vous ait en sa Saincteté & digne garde.

A Paris, le 28 juillet 1586. Signé, HENRY »

**Annexe 7 : Lettre de Jacques Cujas à Pierre Ayrault
(Bourges - Janvier 1576)**

Source : PASQUIER Etienne, *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, tome 2, Amsterdam, 1723.

« J'ai appris, dit-il, d'un grand nombre de personnes, combien vous vous intéressez à tous les hommes studieux, qui aiment et cultivent ces mêmes lettres que vous vous êtes rendues familières; et aussitôt que je me suis aperçu dans quel nœud cette ville (Bourges) s'est enlacée, et combien ce nœud était difficile à dénouer, (surtout quand tout se fait au signe de la cruelle Junon : *Scilicet dùm soevae nutu Juonis eunt res*), j'ai su, au même temps, quel intérêt vous portez à ma conservation, avec quels soins attentifs vous agissez avec vos concitoyens, de l'aveu de vos collègues et de vos amis les plus savants, et combien vous vous entremettez, avec ardeur pour qu'un établissement honorable et sûr me soit accordé parmi vous.

C'est bien une raison pour que je vous aime de tout mon cœur; pour que je rende mille grâces à vous et à , tous ceux qui sont animés du même esprit que vous, et pour que j'en ressente une joie sincère. J'ai dû premièrement rechercher votre amitié, et j'y ai été vivement engagé par la lecture de vos discours et de vos arrêts : mais ma timidité m'a fermé jusqu'ici tout accès vers vous. Que ne vous dois-je point pour me l'avoir ouverte? Mais ni mes intérêts, ni les intérêts publics ne permettront peut-être que vous réussissiez : cependant il peut survenir quelque hasard heureux. Car, quoiqu'on ait pris à Bourges la ferme résolution de tout encourir pour la religion et pour la liberté, je pense toujours à cette sentence latine : *Juxtà Lydium currum peditem incedere esse perdifficile*. Il est bien difficile à un homme à pied de concourir avec un char de Lydie.

Je ne désespère donc pas que, par vous et par vos concitoyens, cette affaire ne puisse enfin se terminer heureusement, surtout si je

sais avec certitude et promptement quelle place, quel honneur, quelle rétribution je dois me promettre à Angers, ce sur quoi j'appelle toute votre prudence.

Je vous donne, si vous le voulez, tout pouvoir sur moi dans cette affaire, et vous prie d'y concilier mon intérêt et l'intérêt commun. »

Jacques Cujas

Bourges, 1er janvier 1576.

**Annexe 8 : Harangue de Pierre Ayrault au duc d'Anjou,
Henri de Valois (1570)**

Source : AYRAULT Pierre, *Harengue faicte à Monseigneur le duc d'Anjou, de Bourbonnois, & Auvergne... à la première arrivée dudit seigneur en sa ville d'Anger, depuis son appanage : qui fut le septiesme de janvier 1570. Par Monsieur Ayrault, son lieutenant criminel & maistre des requestes de son hostel*, Angers, René Picquenot, 1570.

« Aux lecteurs,

Messieurs, ceste Harengue fut si agreable à Monseigneur le Duc d'Anjou, frère du Roy, que l'Autheur a esté importuné de beaucoup de gens d'honneur & de moy, la rediger par escript : mais qu'elle fust mise en lumière, cela ne se pouvoit obtenir, sinon que finalement plus lassé que vaincu de nous refuser, il s'en remit à ce que nous en voudrions faire. Or je l'ay faict pour deux principales raisons : la premiere, afin que tout le monde cognoisse que nous cherchons tous les moyens de nous flatter & chatouiller (comme l'on dit) pour l'heur de la gloire, & le support qui nous est arrivé d'estre & nous avouer à un tel Prince & grand Seigneur. La seconde pour vous faire paroistre comme en si peu d'heure & de papier, il se peut dire & excrire de si bonnes & grandes choses. Je ne vous inviteray donc point à trouver agreable ceste petite oraison comme d'un Lysias ou Isocrate. Car ce qui a pleu aux Dieux, qui est l'homme qui n'y trouve goust ? »

« Harangue faicte à Monseigneur le Duc d'Anjou, de Bourbonnais & d'Auvergne, Comte de Forez & de Montfort, filz et frère du Roy, Lieutenant général de la Majesté par tout son Royaume, pays, terres & seigneuries : à la premiere arrivée dudit Seigneur en sa ville d'Angers, depuis son Appanage qui fut le septième de Janvier, 1570.

Par Maître Pierre Ayrault, Lieutenant criminel & Maistre des requestes de son hostel.

Monseigneur,

Vos treshumbles Officiers, Maire, Eschevins, & habitants de vostre
 30 ville, m'ont donné charge vous porter la parole, & vous dire qu'ils ne
 voudroient pas leur escient tomber en pareille faute, arrogance, &
 outrecuidance qu'un ancien, qu'on appelloit Momus, qui osa bien
 disputer des euvres de Dieu, & le reprendre (comme si de sa part il est
 peu mieux faire) de ce qu'à la premiere création de l'homme, il ne lui
 35 fist une ouverture en l'estomach pour y voir & lire au cuer a decouvert
 ce qu'il y avoit de bon ou de mauvais, de vray ou de dißumulé. Si ce
 n'estoit que souhait, paraventure avoit il quelque raison : par ce qu'à
 la verité il n'y a rien si caché, & ou plus à la longue l'on se cognoisse
 trompé, qu'es discours, actions, offres, & opinions des hommes. Mais
 40 tant y a en quelque façon que ce soit, si ceste ouverture y auoit este
 mise : j'ay charge d'eux de vous dire qu'ils se sentiroient maintenant
 bien plus contans & plus satisfaicts. Car puis qu'il vous a pleu nous
 commander de nous abstenir d'autre forme d'entrée, ou pour nous
 espargner la despence, ou pour ce que le temps de soy-mesme ne
 45 semble pas desirer grandes rejoissances, ou comme tresfverteux &
 tresmagnanime Seigneur & Prince mesurant la Vertu par elle mesme,
 non pour choses qui passent : A tout le moins verriez en nous-mesmes
 un cuer gros & enflé (puis que vous lui retenez une partie de ses
 volontez) d'aise, de joye, de contentement de se voir approché de son
 50 tel & si naturel Seigneur : Vous y verriez les marques d'une clameur &
 acclamation infinie d'un peuple ravy, chantant, sonnant, louant Dieu
 pour vostre bien venue : Vous y verriez engravées & empreintes
 comme au plus vray type, premier & principal siege de telles actions,
 mille & mille allegresses, pompes, triomphes, trophées, pyramides
 55 élevées à l'AEgyptienne pour l'honneur & la gloire de vos hauts faicts,
 vos prouesses, vos victoires. Ne seriez-vous pas estonné d'y
 recognoistre plus tost qu'entre les deux tours d'une porte, un Cognac,
 on Moncontour & autres endroicts qui ont bien fait sentir & croire aux

ennemis tenans le parti contraire, que ce n'est plus de miracle, qu'un
 60 jeune Alexandre, un jeune Pompée & Octavian Auguste ayent en l'aage
 ou vous estes mené le triomphe de vieux, caux, & rusez Soldats &
 Capitaines ? Mais outre cela (car paraventure guerres Civiles sont elles
 plus memorables que les triumphantes) & qui est ce que plus nous
 vous desirons faire paroistre : vous remarqueriez en ceste mesme
 65 table, où Dien a voulu escrire ses Lois, une continuelle action de graces
 de tant de biens que particulierement nous avons receu de vous en
 cesthuy vostre Duché, pour y avoir esté gardez & preservez jusques à
 huy plus que beaucoup d'autres en une telle confusion, combustion &
 calamité generale à toute la France : Et finalement vous, toucheriez au
 70 doigt une vraye & sincere affection & bonne volonté de vous servir,
 obeyr, & reverer autant que l'obligation nous en est grande que le
 cuer de nous tous peut respondre à un tous seul. Or (Monseigneur)
 puisque Dieu ne nous a point faict un estomac qui ouvre a eguillettes
 & a boutons : laissons là ce gentil Momus : qu'il cherche une telle
 75 ouverture du cuer des hommes que faire pourra. Quant à nous, nous
 ne nous fandrons o diffomerons point nous-mesmes comme fist on
 Zopyrus pour monstrer à Darius Roy des Perses combien il luy estoit
 fidelle serviteur & subiect : aussi Darius le trouva il mauvais, & dist
 qu'il eust mieux armé son Zopyrus sain & entier que cent Babylones en
 80 sa puissance. Quoy donc ? l'oeil, le visage, la parole, la grace, la
 contenance, la bonne chere (comme l'on dict) nous ouvriront le nostre.
 Parquoy de ce cuer là si bien accompagne de ses functions naturelles,
 nous vous disons, Monseigneur, que vous soyez les tresbiens venu.

De ce cuer là nous prions Dieu qu'il vous donne la grace d'achever
 85 ou par armes, ou par une bonne & longue paix, ce qu'à son honneur,
 de son Eglise, au repos de toute la France & des autres amis voisins,
 vous avez si magnaniment, si vertueusement, heureusement
 commencé : A nous, qu'il vous donne la grace de voir les armes du Roy
 vostre fierrees, les vostres tournées contre l'Anglois co le Reistre avare
 90 pour le payement de la charité qu'ils nous ont preste en ceste guerre.

De ce cuer là (pour ne vous ennuyer de plus longue harengue) nous vous supplions qu'il vous plaise avoir perpetuelle souvenance que nous sommes à vous. Car en ce faisant nous sommes assurez, tant est l'obligation grande & reciproque entre le Seigneur & le vassal, que vous
95 continuerez à nous porter la faveur, a de vostre grace vous avez ja fait par le passé. En ce faisant vous aurez pitié de la foule & oppression que souffre ce pauvre peuple & plat pays, pillé & gasté de gens de guerre : mais plus de ceux qui prennent ce titre & ne le sont qu'a leurs casaques. Des emprunts & levées de deniers vous ne nous en laisserez
100 endurer sinon autant que la nécessité des affaires & nostre petite puissance le pourront supporter. Mais qui plus est, & qui est-ce en quoy plus gist le debvoir & office d'un grand Seigneur (car un estat n'est maintenu que par là, & ceste liaison ostée d'entre le Seigneur & le subiect, l'un veut devenir maistre, & l'autre retenir sa puissance par
105 force, & non plus par raison & amitié), c'est qu'en ce faisant, & toutesfois et quantes que vous vous oyrez appeler au nom & titre de vostre principale Duché, vous direz : Ce sont mes Angenins, je veux que la justice leur soit bien & saintement administrée : je veux qu'elle y reluise voire entre les armes : je veux que les ministres d'icelle qui
110 me representent, & encore en premier lieu qui representent Dieu & le Roy mon trescher et treshonoré frere, se sentent de la gravité, de l'auctorité, de la majesté de ceux dont ils tiennent les places. Helas, Monseigneur, on peut dire ou peu s'en faut, qu'il n'y a plus de justice en ce Royaume, & qu'elle en est bannie comme si on lui avoit fait son
115 procès à elle mesme. Or nous esperons que vous la restablirez : & cela faict, croyez que les assurances que l'on cherche tant pour la paix, & que l'on fait si difficile, vous seront entre mains. Mais il faudroit (Monseigneur) qu'on ne parlast plus de tiers & quart denier, & que ceste macule fust effacée de l'histoire de nostre temps :
120 soubs un tel Roy, soubs un tel Prince, les Estats de judicature se vendoient au plus offrant, & au lieu que la justice debvoit servir à

composer & appaiser ces tumultes Gaulois, la plus grande subvention de la guerre se prenoit du traffic & negotiation de la justice. C'est une excuse qui n'a point de couleur, dire que c'est la nécessité. Vos
125 predecesseurs ont faict la guerre avec l'estranger & le subject sans avoir recours à prophaner une chose si sainte. Toutesfois si la nécessité est autre pour le jourd'huy : plus tost faictes la paix : car s'il faut qu'elle vienne de Dieu (comme il faut), nous ne l'aurons jamais que premier nous ne voyons en l'Eglise & en la justice un meilleur exemple &
130 meilleur ordre. Nous nous disons faire la guerre pour la Religion : & jamais on n'en fist moins de conte, jamais on ne vit tant de juges, & si peu neantmoins de bonne et briefue justice. Or (Monseigneur) esperant de Dieu, du Roy, & de vous ce meilleur ordre dont nous faisons treshumble requeste : de nostre part aussi outre nos vies & nos
135 biens qui sont à vostre devotion, & commandement, nous vous payerons encore en mesme monnoye que Dieu veut & peut estre payé de ses creatures, & c'est de louanges, vœux, prières, oraisons pour vostre tresbonne santé & longue vie. »

SOURCES

- **Sources manuscrites**

Archives nationales ; « Conseil seul » :

- X^{1A} 5015, f. 155 v°, le 24 juillet 1567.
- X^{1A} 9204, f. 159 v°.
- X^{1A} 9204, f. 96 v°-97.

Archives départementales du Maine-et-Loire, 2 E 98 (Ayrault d'Angers, 1513-1693).

Archives patrimoniales de la ville d'Angers ; « BB - Administration communale » :

- BB 36, 1^{er} mai 1582 – 27 avril 1584
- BB 39, 20 septembre 1585 – 5 décembre 1585
- BB 40, 9 avril 1589 – 27 avril 1590
- BB 42, 1^{er} mai 1591 – 24 avril 1592

- **Sources imprimées**

ANONYME [AYRAULT Pierre], *Deploration de la mort du roy, Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise*, Paris, Abbaye Saint-Victor, 1589.

AYRAULT Pierre, *Decretorum, rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate iudicatarum, libri duo [...], ad V. C. Christophorum Thuanum, equitem, in summo amplissimoque Lutetiae senatu praetorem maximum, consilique sacri consiliarium*, Paris, Apud Martinum Juvenem, 1567.

AYRAULT Pierre, *Discours de M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel à Angers, à Monseigneur le duc d'Anjou [...], sur l'occasion, que le voulant recommander pour ses victoires & restauration de son Université d'Angers, les panégyrycz anciens de Pacatus & d'Eumenius jadis faicts à la louange des empereurs Constantius et Théodose luy ont esté adressez et dédiez de nouveau*, Angers, René Picquenot, 1570.

AYRAULT Pierre, *Harengue faicte à Monseigneur le duc d'Anjou, de Bourbonnois, & Auvergne... à la première arrivée dudit seigneur en sa ville d'Anger, depuis son appanaige : qui fut le septiesme de janvier 1570. Par Monsieur Ayrault, son lieutenant criminel & maistre des requestes de son hostel*, Angers, René Picquenot, 1570.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Decretorum lib. VI. Itemque liber singularis de origine et auctoritate rerum judicatarum*, Paris, M.Juvenem, 1573.

AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et fi on peult condamner ou abfouldre fans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

AYRAULT Pierre, *Extraict d'aucuns pledoyers et arrests faicts et donnez en la Cour de Parlement de Paris, avec les raisons et moyens des advocats, ensemble un discours avec une harengue à Monseigneur le duc d'Anjou*, Paris, Martin le Jeune, 1576.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii epistola apologetica, adversus Goretum libellorum magistrum*, Angers, René Picquenot, 1577.

AYRAULT Pierre, *Decreta, Rerumve Apud Diversos Populos Ab Omni Antiquitate Iudicatarum*, Francfort, Feyerabend, 1580.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Rerum ab omni antiquitate judicatarum pandectae*, Paris, M.Sonnius, 1588.

AYRAULT Pierre, *Conclusion de l'ordre, formalité et instruction judiciaire, de P. Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, à René Ayrault son fils. Qu'il ne lui est pas licite de faire voeu, sans le vouloir & consentement de ses pere & mere*, [s.l.], 1588.

AYRAULT Pierre, *Des Procez faicts au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bestes brutes, choses inanimées et aux contumax. Livre IIII de « l'Ordre, formalité et instruction judiciaire »*, Paris, Anthoine Hernault, 1591.

AYRAULT Pierre, *Considération sur les troubles, et le juste moyen de les appaiser, aux villes de Paris, Rouen, Tholoze, Orléans, Lyon et autres*, [s.l.], 1591.

AYRAULT Pierre, *De la Puissance paternelle, contre ceux qui, sous couleur de religion, vollent les enfans à leurs peres & meres. Par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siege presidial d'Angers*, 2^e édition, Tours, Jamet Mettayer, 1593.

AYRAULT Pierre, *P. Aerodii, quaesitoris Andegavi, De patrio jure, ad filium pseudojesuitam*, Paris, J.Perier, 1594.

AYRAULT Pierre, *De la puissance paternelle, contre l'invention de ceux qui, sous le titre de jésuites, retroient les enfans de l'obéissance de*

leurs pères et mères et ruinoient leurs famille, Paris, Jamet Mettayer, 1595.

AYRAULT Pierre, *Opuscules et divers traictez de la puissance paternelle*, Paris, Jeremie Perier, 1598.

AYRAULT Pierre, *De l'ordre et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, Conféré à l'usage de nostre France et si on peut condamner ou absoudre sans forme ne figure de procés : par le lieutenant Ayrault, Angevin*, 2^e édition, Paris, Laurent Sonnius, 1598.

AYRAULT Pierre, *L'Ordre, formalité et instruction judiciaire selon les Grecs et Romains, avec le quatrième livre sur le cadavre*, Paris, Laurent Sonnius, 1610.

AYRAULT Pierre, *Les Plaidoyers de feu monsieur Ayrault*, 2^e édition, Paris, Pierre Rigaud, 1613.

AYRAULT Pierre, *Les Plaidoyers faits en la Cour de Parlement par Monsieur Ayrault*, Rouen, J.Besongne, 1614.

AYRAULT Pierre, *Plaidoyers et arrests, opuscules, et divers traictez de maistre Pierre Ayrault*, Paris, Laurent Sonnius, 1615.

AYRAULT Pierre, *L'Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les Grecs et Romains ont usé ès accusations publiques... par Pierre Ayrault... avec ses plaidoyers et les arrests donnez sur iceux*, Lyon, J.Caffin, 1642.

AYRAULT Pierre, *P. Aerodii,... de Patrio jure, ad filium pseudojesuitam*, [s.l.], J.Ribbium, 1671.

AYRAULT Pierre, *Petri Aerodii, Rerum ab omni antiquitate judicatarum pandectae recognita a Philippo Andrea Oldenburgero accesserunt Aerodii tractatus duo, alter de Origine et autoritate judiciorum, alter de Jure Patrio ad filium*, Genève, S. de Tournes, 1677.

BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Reinier Leers, 1697, p. 150-152.

BODIN Jean, *Le fléau des démons et sorciers*, Niort, David du Terroir, 1616.

BOUCHEL Laurent, *La bibliothèque ou trésor du droit François ou sont traitées les matières civiles, criminels et bénéficiales*, tome Premier, Paris, Jean Girin et Barthelemy Rivière, 1671.

BOUCHER Nicolas, *Caroli Lotharingi card. et Francisci ducis Guyssii, literae et arma, in funebri oratione habita Nancij à N. Bocherio theologo, & ab eodem poste à latinè pleniùs explicata*, Paris, Frédérique Morel, 1577.

BOUJU Jacques, AYRAULT Pierre (éd.), *Turnella, ad Christop. Thuanum, Curiae Paris : praesidem maximum*, Angers, R. Trimallaeum, 1578.

BUDDEN John, AYRAULT Pierre, *A discourse for parents honour, and authoritie, written to reclaim a counterfeit Jesuite*, Londres, Harper, 1614.

CARTARI Vincenzo, *Le imagini degli dei degli antichi*, Padoue, Pietro Paulo Tozzi, 1608.

FURETIÈRE Antoine, « Dédicace », *Dictionnaire universel*, volume 1, La Haye et Rotterdam, Arnout & Renier Leers, 1690.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droict de retraict lignager, recueillie des coustumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 1ère impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Martin le Jeune, 1567.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droict de retraict lignager, recueillie des coustumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 2de impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Martin le Jeune, 1571.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droict de retraict lignager, recueillie des coustumes de France et glosateurs d'icelles, reveue, corrigée et augmentée de nouveau pour la 3ème impression par François Grimaudet, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Martin le Jeune, 1577.

GRIMAUDET François, *Paraphrase du droict de retraict lignager, recueillie des coustumes de France et glosateurs d'icelles, avec une préface accommodée à la matière, contenant un bref discours de la nature, variété et mutation des loix, par M. Pierre Ayrault*, Paris, Jérôme de Marnef, 1585.

LE LOYER Pierre, *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons, et âmes, se montrons visibles aux hommes*, Paris, Nicolas Buon, 1605.

LOUVET Jean, *Histoire d'Anjou, de 1583 à 1618, Volume 2, in Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire, tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux, [s.d.]*.

MÉNAGE Gilles, *Vitae Petri Aerodii, quaesitoris andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii andegavensis, scriptore Aegidio Menagio, Paris, Christophorum Journel, 1675.*

NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres : avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, Paris, Briasson, 1732, p. 327-336.*

PASQUIER Etienne, *Les œuvres d'Estienne Pasquier, tome 2, Amsterdam, 1723.*

QUINTILIEN Marcus Fabius, AYRAULT Pierre (éd.), *M. F. Quintilianus Declamationes C.XXXVII. quæ ex CCC.LXXXVIII. supersunt, diuque latuere, nunc demum P. Aerodii Andegavi, in suprema curia patroni, studio & diligentia castigatae, scholiis illustratae, ac in lucem postliminio revocatae: ad v. c. Christophorum Thuanum equitem, summi senatus amplissime ordinis Lutetiae principem, ar regis Caroli IX. patritium. Accessit locuples rerum & verborum in hisce declamationibus memorabilium index, Paris, F. Morellum, 1563.*

RONSARD Pierre de, *Discours des misères de ce temps, Paris, Gabriel Buon, 1562.*

SAINTE-MARTHE Scévole de, COLLETET Guillaume (trad.), *Eloges des hommes illustres qui depuis un siecle ont fleury en France dans la profession des lettres composez en Latin mis en Francois par G. Colletet, Paris, Antoine de Sommaville, 1644.*

SAINTE-MARTHE Scévole de, *Larmes à la mémoire du roi Henri III, Tours, Jamet Mettayer, 1590.*

THOU Jacques-Auguste de, *Histoire universelle (1587-189), Tome 10, Livre 95, Londres, 1734, p. 678.*

AYRAULT Pierre, WEISE Friedrich (trad.), *Petri Aerodii hochberühmten Jcti Send-Schreiben und Unterricht von Vater-rechte: an seinen Sohn, welchen die Jesuiten heimlich beschwazet, zu ihnen ins kloster gezogen und dem vater wieder seinen willen, ungeachtet der billigen einwendungen, vorenthalten, [s.l.], 1683.*

- **Sources éditées**

AYRAULT Pierre, JEANVROT Victor (éd.), *Ordre et instruction judiciaire par Pierre Ayrault précédé d'une étude sur les progrès de la procédure criminelle en France par Victor Jeanvrot*, Paris, Cotillion, 1881.

MENAGE Gilles, BLORDIER-LANGLOIS André (éd.), *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage traduites du latin de Gilles Ménage*, Angers, Victor Pavie, 1845.

BIBLIOGRAPHIE

- **Éloquence, pratiques d'écriture et de publication**

ANSELMINI Julie, DIAZ Brigitte, MEIER Franziska (dir.), *Correspondances et critique littéraire. XV^e-XX^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

AQUILON Pierre, MARTIN Henri-Jean, et al., *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Promodis Edition du Cercle de la librairie, 1988.

ÁRON KIBÉDI Varga, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Klincksieck, 2002.

BENVENISTE Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes, Tome 2, Pouvoir, droit et religion*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969.

BOURQUIN Laurent, HAMON Philippe, et al., *S'exprimer en temps de troubles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

BROWN Peter, et al., *Pouvoir et persuasion dans l'antiquité tardive*, Paris, Seuil, 2003.

CHAMARAT Gabrielle, « Introduction », *L'Auteur*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996.

CHARTIER Roger, *Culture écrite et société, l'ordre des livres (XIV^e-XVII^e)*, Paris, Fayard, 1996.

DAUPHIN Victor, PASQUIER Émile, *Imprimeurs & libraires de l'Anjou*, Angers, Sociétés Anonymes des éditions de l'Ouest, 1932.

DELAISSE Anne-Sophie, *Une introduction à la Renaissance : Hercule comme héros polyvalent. Des exemples du XVI^e siècle et d'aujourd'hui*, Université de Gent, mémoire master, 2020.

DESRAMEAUX Alexandre, « La paraphrase au XVI^e siècle : palimpseste ou palingénésie du sens "originel" ? », *Revue d'Histoire des Facultés de Droit et de la Science Juridique*, n°31, 2011.

DEVYVER André, « Compte-rendu : DUBOIS Claude-Gilbert, *Celtes et Gaulois au XVI^e siècle. Le développement littéraire d'un mythe nationaliste. Avec l'édition critique d'un traité inédit de Guillaume Postel De ce qui est premier pour réformer le monde*», in *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 53, 1975.

DUMOULIN Joseph, *Vie et œuvres de Frédéric Morel*, Paris, Picard et Fils, 1901.

FEBVRE Lucien, MARTIN Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999.

FUMAROLI Marc, *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 2008.

FUMAROLI Marc, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999.

FUMAROLI Marc, *La République des Lettres*, Gallimard, 2015.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA NIcolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

JOUHAUD Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

JOURDE Michel, *Lyon, une capitale du livre à la Renaissance*, Lyon, Université ouverte des humanités-ENS Lyon, 2015.

JULHE Jean-Claude (dir.), *Pratiques latines de la dédicace. Permanence et mutations, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 52, n°2, avril-juin, 2005.

LYON-CAEN Judith, DINAH Ribard, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010.

OTLET Paul, « 22. Éléments composants du livre et du document », *Traité de documentation : Le livre sur le livre. Théorie et pratique*, Éditions des maisons des sciences de l'homme associées, 2021, p. 46-109. [OpenEdition Books](#).

PARMENTIER Bérengère, « Introduction », *L'anonymat de l'œuvre (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Toulouse, Littératures classiques, 2013.

PASQUIER Émile, DAUPHIN Victoir, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, Société anonyme des éditions de l'Ouest, 1932.

PERONA Blandine, « La déclamation au début de l'époque moderne : une institution oratoire», *Exercices de rhétorique*, n°22, avril 2024, <https://doi.org/10.4000/rhetorique.1607>.

RENOUARD Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1986.

ROUSSILLON Marine, DEGUIN Yohann, « Depuis les marges : le pouvoir dans le livre aux XVI^e et XVII^e siècles - Introduction », *Les Dossiers du Grihl*, 15-3, 2022, <https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.9498>.

SCHAPIRA Nicolas, *Maîtres et secrétaires, XVI^e-XVIII^e siècles. L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

SILVESTRE Louis-Catherine, *Marques typographiques*, Paris, Renou et Maulde, 1868.

SORDET Yann, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, Paris, Albin Michel, 2021.

TIPPELSKIRCH Xenia von, « Le double circuit. Les enjeux de l'anonymat dans les textes mystiques féminins à la fin du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, volume 80, n°1, juin 2013, p. 191-206. shs.cairn.info.

VAN ELSLANDE Jean-Pierre, « Lieux spécifiques et lieux communs », *La mise en scène du discours*, Genève, Université de Genève, 2003.

WAQUET Françoise, *Parler comme un livre : l'oralité et le savoir, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, A. Michel, 2003.

WALSBY Malcolm, *Le format et le livre imprimé aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, in ALAZARD Joëlle, BORELLO Céline, DESENCLOS Camille, SALESSE Fabien, *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale (vers 1470 - vers 1680)*, Bréal, 2021.

- **Autorité, amitié et honneur**

DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de rennes, 2011.

JOUANNA Arlette, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome 15, n°4, octobre 1968.

PONTILLE David, « Chapitre 7. Les attributs de l'auctorialité scientifique », *La signature scientifique : Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 149-171. [OpenEdition Books](http://www.openeditionbooks.ch).

POUMARÈDE Jacques, « La monarchie paternelle dans l'Ancien droit », *Itinéraire(s) d'un historien du Droit*, Aix-en-Provence, Presses universitaires du Midi, 2011.

PREVOST Aurelie, *L'amitié aux XVI^e et XVII^e siècles en France : normes, réalités et représentations*, tome 1, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Philippe Martin, Lyon, Université de Lyon 2, 2011.

SCHAPIRA Nicolas, « Nom propre, nom d'auteur et identité sociale. Mises en scène de l'apparition du nom dans les livres du XVII^e siècle », *Littératures classiques*, vol. 80, n°1, juin 2013, [Cairn](#).

- **La Renaissance**

ANNIE Antoine, MICHON Cédric (éd.), *Les sociétés au XVII^e siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 424-432.

BURKE Peter, *La Renaissance européenne*, Paris, Seuil, 2000.

DESAN Philippe, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Caen, Paragdime, 1993.

JOUANNA Arlette, et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de religion, 1559-1598*, Paris, Robert Laffont, 1998.

JOUANNA Arlette, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

PÉRONNET Michel, *Le XVI^e siècle, 1492-1620*, Paris, Hachette Education, 2013.

- **L'humanisme tardif**

BINDER Camille, « Quand les humanistes développaient les qualités humaines », *Humanisme*, vol. 293, n°3, 2011, [CAIRN](#).

BODIN Jean, « Discours au sénat et au peuple de Toulouse », in *Œuvres philosophiques de Jean Bodin*, MESNARD Pierre (éd), volume 3, Paris, 1951.

BOUCHER Jacqueline, *Société et mentalités autour de Henri III*, Volume 4, Lille, Atelier des thèses, 1981.

CHAMPION Pierre, *Henri III et les écrivains de son temps*, Tome 1, Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 1941.

COGITORE Isabelle, GOYET Francis, *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, Saint-Martin-d'Hères, UGA Éditions, 2003.

CROUZET Denis, et al., *L'Humanisme à l'épreuve de l'Europe : XVI^e-XVII^e siècle : histoire d'une transmutation culturelle*, Seyssel, Champ Vallon, 2019.

DESAN Philippe, *Naissance de la méthode (Machiavel, La Ramée, Bodin, Montaigne, Descartes)*, Paris, Nizet, 1987.

DESAN Philippe, *Montaigne. Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014.

DESAN Philippe, *Montaigne. Penser le social*, Paris, Odile Jacob, 2018.

DESAN Philippe, *La Modernité de Montaigne*, Paris, Odile Jacob, 2022.

FERGUSON Wallace Klippert, et al., *La Renaissance dans la pensée historique*, Paris, Payot & Rivages, 2008.

FUMAROLI Marc, et al., *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2006.

GELLARD Matthieu, HAAN Bertrand, FOA Jérémie, « Politique du service », *Servir le prince en temps de guerre civile. Dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

HENRY Patrick, DESAN Philippe (éd.), « Reviewed Work : Humanism in Crisis : The Decline of the French Renaissance », *Comparative Literature*, vol. 46, n°3, 1994.

JEHASSE Jean, *La Renaissance de la critique, l'essor de l'humanisme érudit de 1560 à 1614*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1976.

KLINGER-DOLLÉ Anne-Hélène, « Restituer l'Antiquité à la Renaissance : entre érudition et créativité imaginative. Propos introductif », *Anabases*, n°17, 2013.

KNEE Philip, « Chapitre 2. La critique de la politique : Montaigne et Machiavel », *La parole incertaine : Montaigne en dialogue*, Paris, Hermann, 2013.

MACHIAVEL Nicolas, « Chapitre XVIII - Comment les princes doivent tenir leurs engagements », *Le Prince*, Paris, Éditions Seghers, 1881.

MEERHOFF Kees, *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France de Du Bellay, Ramus et les autres*, Leyde, Brill, 1986.

OSSOLA Carlo, *L'Automne de la Renaissance*, Idée du Temple de l'art à la fin du Cinquecento, 1^{ère} édition, Paris, Les Belles Lettres, 2018.

ROBAGALIA Baptiste, « Étienne Pasquier, un avocat à l'éloquence herculéenne dans la République des Lettres », *Les juristes dans la République des lettres*, 24 | 2023, Clio@Themis.

SÉNIÉ Jean, « Comptes rendus - LE ROUX Nicolas, *Portraits d'un royaume : Henri III, la noblesse et la ligue*, Paris, Passés composés, 2020 » in *Histoire, économie & société*, n°1, 2022.

SOLNON Jean-François, « Henri III. Le roi intellectuel », *Le goût des rois De François Ier à Napoléon III*, Paris, Perrin, 2020, p. 47-67.

VAILLANCOURT Luc, « Les Lettres d'Etienne Pasquier : Du Familier à l'informel », *Dalhousie French Studies*, vol. 85, 2008, p. 28-29, [JSTOR](#).

- **L'Humanisme juridique**

ANCEL Marc, « L'Humanisme et le droit », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°3, juillet 1947, p.38-45.

BRIZAY François, « Gilles Ménage, figure angevine de la République des Lettres », *Littératures classiques*, n° 88, décembre 2015, p.21-33.

CAZALS Géraldine, HOULEMARE Marie, « Les juristes et l'anthropologie à la Renaissance », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, n° 16, juin 2019, <https://doi.org/10.35562/cliothemis.459>.

CROUZET Denis, « Préface », dans DAUBRESSE Sylvie, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison*, Genève, Droz, 2005.

HOULEMARE Marie, « Les plaidoyers de Pierre Ayraut dans les années 1560, des registres du parlement à son recueil imprimé », *Histoire et archives, Le parlement en sa cour, études en l'honneur du professeur Jean Hilaire*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 287-300.

HOULEMARE Marie, « Factums et jugement du public dans la seconde moitié du XVI^e siècle », *Histoire de la justice*, vol. 20, n° 1, 2010, p. 35-42, <https://doi.org/10.3917/rhj.020.0035>.

HOULEMARE Marie, *Politiques de la parole*, Genève, Librairie Droz, 2011.

HOULEMARE Marie, « Un avocat parisien entre art oratoire et promotion de soi (fin XVI^e siècle) », *Revue historique*, 2004/2, n° 630, 2004, p.283-302. <https://doi.org/10.3917/rhis.042.0283>.

KELLEY Donald R, « Jurisconsultus Perfectus : The Lawyer as Renaissance Man », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 51, 1988, p. 84-102, JSTOR, <https://doi.org/10.2307/751264>.

LANGER Ullrich, MELLET Paul-Alexis (dir.), *Les Remontrances (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle). Textes et commentaires*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

MACLEAN Ian, « L'étude du droit romain au Moyen Âge et à la Renaissance », *Interprétation et signification à la Renaissance*, Genève, Librairie Droz, 2016.

PRÉVOST Xavier, *Jacques Cujas (1552-1590), jurisconsulte humaniste*, Genève, Droz, 2015.

PRÉVOST Xavier, SANCHI Luigi-Alberto (dir.), *L'humanisme juridique. Aspects d'un phénomène intellectuel européen*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

PRÉVOST Xavier, « Mos Gallicus jura docendi La réforme humaniste de la formation des juristes », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 89, n° 4, 2011, p. 491-513, JSTOR, <https://www.jstor.org/stable/43852658>.

THIREAU Jean Louis, « Humaniste (Jurisprudence) », *Dictionnaire de la culture juridique*, dir. D. ALLAND et S. RIALS, Paris 2003, p. 795-800.

VILLEY Michel, et al., *La formation de la pensée juridique moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

- **Histoire politique de la France au XVI^e siècle**

BARRAL-BARON Marie, LAGÉE Marie-Claire, LEMOINE Mathieu (dir.), *Les stratégies de l'échec. Enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2015.

CROUZET Denis, et al. « Dieu en guerre au temps des guerres de religion : catholiques et protestants », *Guerre et Religion*, Paris, Hermann, 2016, p. 287-301.

CROUZET Denis, et al. *Les guerriers de Dieu la violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 2022.

CALLARD Caroline, LE ROUX Nicolas et DEBBAGI-BARANOVA Tatiana (dir.), *Un tragique XVI^e siècle: mélanges offerts à Denis Crouzet*, Seyssel, Champ Vallon, 2022.

CROUZET Denis, *Humanisme, réformes et conflits religieux*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

FOA Jérémie, *Survivre : une histoire des guerres de Religion*, Paris, Seuil, 2024.

FOUQUERAY Henri, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762)*, Tome 2, Paris, Picard, 1913.

HUBAC Jean, « Tyrannie et Tyrannicide Selon Pierre Jurieu », *Bulletin de La Société de l'Histoire Du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 152, 2006, [JSTOR](#).

LA BARRE DUPARCQ Édouard de, *L'art militaire pendant les guerres de Religion*, Paris, Tanera, 1864.

RIDEAU Gaël, « Olivier Andurand et Albane Pialoux (dir.), « Les forces de la modération. Ligne politique ou accommodements raisonnés dans les crises politico-religieuses européennes (XVI^e -XIX^e siècles) », Bruxelles, Peter Lang, 2020, p. 410 » *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, volume 35, n°1, mars 2022, p. 259-62. [CAIRN](#).

SOURIAC Pierre-Jean, *Écrits historiques et excommunication sous Henri III et Henri IV*, RESEA, 2008, [HAL](#).

- **Histoire politique de l'Anjou au XVI^e siècle**

BODIN Jean François, *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments : Angers et le Bas-Anjou*, Saumur, Degouy Aîné, 1823.

DENÉCHÈRE Yves, MATZ Jean-Michel (dir.), *Histoire de l'Université d'Angers: du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

LEBRUN François, *Histoire d'Angers*, Toulouse, Privat, 1975.

MAILLARD Jacques, *L'Oratoire à Angers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1975.

MAILLARD Jacques, LEBRUN François, *Le Pouvoir municipal à Angers*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1984.

MAILLARD Jacques, *L'Ancien régime et la Révolution en Anjou*, Paris, Picard, 2011.

MAILLARD Jacques, *Les institutions municipales*, Paris, Université de Paris I, 1983.

MARAIS Jean-Luc (éd.), *Historiens de l'Anjou*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

MARTIN Xavier, « Les faux-semblants d'une réforme municipale, Angers, 1584 », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 89, numéro 3, 1982. pp. 291-312.

MARTIN Xavier, « L'escamotage d'une réforme municipale, Angers, 1589 », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 91, numéro 2, 1984.

MOURIN Ernest, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, Paris-Angers, Durand et Cosnier, 1856.

SOLEIL Sylvain, *Le siège royal de la sénéchaussée et du présidial d'Angers*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

- **Histoire religieuse**

THABUT Marie-Noëlle, « Evangile Saint-Jean, chapitre 4 : L'entretien avec la Samaritaine », *La Bible des familles*, Artège le Sénevé, 2017.

- **Pierre Ayrault (1536-1601)**

CHENUAU Alphonse, *Biographie de Pierre Ayrault, et liasse (87 feuillets) de notes sur l'histoire de l'Anjou au XVI^e siècle*, Angers, [s.ed.], 1876.

DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.) *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.

BELLOC Félix, *Éloge de Pierre Ayrault prononcé devant la cour royale d'Angers à l'audience solennelle de rentrée le 6 novembre 1844*, Par M.Félix Belloc avocat-général, Angers, Victor Pavie, 1844.

BELLOC Félix, *Seconde réplique au discours [Éloge de Pierre Ayrault] de M. l'avocat-général Belloc, par des catholiques*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1844.

BOUTEILLER Paul, *Estienne Pasquier, 1529-1615, sa vie et sa carrière*, Lille, Université de Lille III, 2001.

GODWIN Catherine, *Pierre Ayrault, The Society of Jesus: Gallican-robin Constructions of Paternal Authority on Legal, Political, and Religious Grounds*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michael

MACDONALD et George HOFFMAN, Michigan, Université de Michigan, 2008.

HOULEMARE, Marie. « Les plaidoyers de Pierre Ayrault dans les années 1560, des registres du parlement à son recueil imprimé », in DESCAMPS Olivier, et al., *Le parlement en sa cour : études en l'honneur du Professeur Jean Hilaire*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 287-300.

LOISEL Antoine, *Pasquier ou dialogue des avocats du parlement de Paris*, Paris, Videcoq, 1844.

MUSSET Paul de, *Histoire de Pierre Ayrault et de son fils René, pseudo-jésuite*, Paris, Édouard Dentu, 1879.

PROSPERI Adriano, *La vocazione : storie di gesuiti tra Cinquecento e Seicento*, Torino, Einaudi, 2016.

QUARTA Cristina, *Ayrault e Bodin : diritto, famiglia e formazione morale nel XVI^e secolo*, Manduria, Piero Lacaita, 2004.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Marque typographique de Jacques du Puys, imprimeur à l'enseigne de la Samaritaine	37
Figure 2 : Marque typographique de Martin le Jeune, imprimeur en l'université de Paris, rue Saint-Jean-de-Latran, « à l'enseigne du Serpent »	37
Figure 4 :Marque typographique de Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roi.....	37
Figure 3 : Marque typographique de René Picquenot, imprimeur et libraire de l'université d'Angers.....	37
Figure 5 : Blason de la ville de Tours, Traité de la puissance paternelle, 1593	37

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution linguistique des imprimés (1560-1600) ..	35
Tableau 2 : Évolution des formats d'imprimés (1560-1600)	38
Tableau 3 : Évolution des adjectifs utilisés dans les signatures de Pierre Ayrault (1560-1610)	50
Tableau 4 : Évolution des écrits dédicatoires de Pierre Ayrault (1560-1600)	58

INDEX

A

Angers....1, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 28, 29, 30, 33, 37, 39, 47, 49, 54, 56, 57, 61, 63, 67, 71, 73, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 88, 89, 92, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 108, 110, 113, 114, 115, 114, 115, 116, 117, 120, 122, 124, 125, 127, 128, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 146, 147, 149

Ayraut

Pierre 1, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 109, 110, 111, 111, 113, 114, 115, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 126, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 144, 147, 148, 150

René13, 14, 37, 57, 61, 67, 75, 107, 108, 109, 114, 134

B

Bellay Joachim du34

Blois33, 122

Bourges10, 37, 73, 74, 126, 127

C

Caen23, 30, 35, 43, 45, 105, 139, 142

Cassin30

Chandelier Pierre Le15, 32, 36, 105, 114

Cognac73, 80, 84, 129

Cujas Jacques67, 71, 73, 74, 103, 126, 127, 145

G

Géring Ulrich34

Grimaudet François13, 29, 28, 44, 110, 111, 116, 117, 136

Guillard Charlotte34

H

Henri de Valois ..25, 63, 64, 65, 73, 77, 79, 80, 84, 88, 92, 97, 98, 100, 105, 128

Hernault Antoine29, 107, 114

J

Jarnac73, 84

L

Le Jeune Martin14, 28, 28, 34, 61, 134, 136, 149

Lyon13, 23, 30, 70, 107, 108, 109, 123, 134, 135, 140, 142

M

Marnef Jérôme de29

Médicis Catherine de8, 64

Ménage Gilles11, 15, 16, 33, 37, 48, 54, 61, 62, 70, 71, 75, 111, 138, 144

Mettayer Jamet14, 32, 33, 35, 39, 57, 67, 68, 107, 108, 114, 134, 135, 137, 149

Montaigne9, 10, 11, 21, 49, 61, 62, 67, 101, 143

Montcour73, 80

Morel Frédéric28, 32, 34, 111, 117, 139

O

Orléans13, 73, 107, 122, 134

P

Paris.... 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 28, 29, 30, 31, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 70, 72, 75, 76, 81, 83, 85, 86, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 123, 124, 125, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149

Pasquier Etienne68, 103, 122, 144

Perier Jeremie.....14, 32, 124, 135
 Picquenot René29, 30, 37, 39, 76, 106, 113, 128, 133,
 134, 149
 Plaignard.....30, 109
 Puis Jacques du.....29
 Puys Jacques du.....33, 39, 106, 113, 149

R

Remboldt Berthold34
 Rigaud.....14, 30, 108, 115, 135
 Ronsard.....8, 80, 81
 Rouen13, 14, 15, 107, 109, 134, 135
 Ruzé Guillaume.....56, 58, 61, 62, 66, 106

S

Sainte-Marthe Scévole de35, 68, 69, 111
 Sonnius Laurent.... 13, 14, 28, 32, 108, 109, 114, 115,
 135

Stein Jean Heylin de28

T

Thou Christophe de...56, 58, 59, 61, 66, 97, 105, 106,
 110, 111
 Toulouse.... 10, 13, 18, 37, 48, 57, 71, 73, 74, 75, 107,
 140, 142, 146
 Tours ... 1, 14, 30, 33, 35, 39, 40, 58, 67, 68, 107, 134,
 137, 149

V

Vascosan Michel de.....28

W

Wassy35

TABLE DES MATIERES

Avertissement	1
Engagement de non plagiat	2
Remerciements	3
Sommaire.....	4
Introduction	5
1. L'humanisme à l'épreuve du temps des guerres de Religion.....	5
2. Constitution du corpus.....	8
3. Historiographie	13
4. Démarche du mémoire	22
Chapitre 1 : L'horizon d'un monde d'action : le réseau de Pierre Ayraut	24
1. Le choix des imprimeurs.....	24
1.1. Les imprimeurs angevins et parisiens : ancrage local et ouverture nationale .	24
1.2. Choix éditoriaux et affinités idéologiques : une publication sous influence ? .	28
1.3. La matérialité du livre : une stratégie de publication.....	33
1.4. Écrire pour agir : une action politique ?	39
2. Les signatures de Pierre Ayraut	42
2.1. « Écrire c'est signer » : l'auctorialité de Pierre Ayraut	42
2.2. Le choix de l'anonymat comme stratégie ?.....	45
2.3. Une autorité en construction	48
3. Les adresses aux autorités.....	52
3.1. Désigner ses destinataires : entre figures d'autorité et institutions visées.....	52
3.2. Structurer la parole : la rhétorique de la dédicace.....	55
3.3. Dédicacer en période de turbulences	57
4. L'amitié entre savoir et politique.....	60
4.1. Des dédicaces princières : l'image d'une « politique de service »	61
4.2. Les serviteurs du prince comme capital honorifique	63
4.3. L'amitié en lettres : la correspondance comme espace d'alliance.....	66
Chapitre 2 : L'écriture comme action politique : entre rhétorique et pouvoir..	71
1. L'éloge du prince : une rhétorique maîtrisée au service du pouvoir	72
1.1. L'éloquence humaniste comme instrument d'action.....	72
1.2. Une adresse politique : la construction de la figure du prince.....	77

2. La critique des désordres contemporains	80
2.1. Une critique de la violence militaire.....	80
2.2. La parole comme action politique : un éloge paradoxal	85
3. Faire voir : une parole politique et publique.....	89
3.1. La harangue entre parole populaire et parole savante	89
3.2. L'engagement de Pierre Ayrault : symbole d'une éloquence herculéenne	93
Conclusion.....	98
Annexes	101
Sources.....	131
Bibliographie	137
Table des illustrations.....	147
Table des tableaux.....	148
Index	149
Table des matières	151

